

L'ATTENTAT CONTRE CARNOT
et ses rapports avec le mouvement anarchiste des années 90

Mémoire de maîtrise préparé sous la direction
de Monsieur Jacques GADILLE, Professeur à la
Faculté des Lettres de Lyon.

ANNEE 1969

Je remercie Monsieur le Procureur Général du Rhône
pour l'amabilité avec laquelle il m'a ouvert
l'accès au dossier CASERIO.

Je remercie également Monsieur Marcel MASSARD,
Professeur au Creusot,
pour la bienveillance dont il a fait preuve en
m'autorisant à consulter ses travaux sur le
mouvement anarchiste lyonnais.

Introduction

Il y a dans l'histoire du mouvement anarchiste, et dans celle de la III^{ème} République une page encore très mal connue, malgré son importance. C'est celle de l'attentat commis le 24 Juin 1894 contre le Président de la République, Sadi CARNOT, dont les rapports avec le mouvement anarchiste de l'époque n'ont jamais été très clairs. En son temps, l'affaire avait pourtant causé, et c'est bien naturel, une énorme sensation dans l'opinion publique. Les journaux de l'époque en portent témoignage. Mais comme il se produit souvent, les récits de la presse étaient extrêmement riches... en détails inexacts, qui contribuèrent à former une sorte de légende autour de l'attentat. Tous les journaux racontent, par exemple, que le meurtre fut instantanément compris de tous, et que l'assassin, renversé par le coup de poing d'un des occupants du landau présidentiel, fut capturé immédiatement. Tout cela est absolument faux, aussi faux que le mythe romanesque du bouquet de fleurs où CASERIO aurait dissimulé son poignard (lequel était simplement dissimulé par un journal !). Un autre cliché inventé de toutes pièces est celui de CASERIO grim pant sur le marche-pied de la voiture : c'était inutile, la voiture étant fort basse, et impossible, le marche-pied étant replié à l'intérieur. Il importait donc de reconstituer, tout d'abord, une version exacte de l'attentat. C'est ce que tenta de faire, avec assez de bonheur, un médecin de Lyon, le docteur LACASSAGNE, dans son petit livre publié en 1900 : "L'assassinat du Président Carnot". Cet ouvrage s'attachait surtout à l'aspect médico-légal de l'affaire : blessure, opération et mort de CARNOT, description de l'arme etc.. Le récit donné de l'attentat était assez exact, parce que bâti sur la déposition de CASERIO et sur celles de témoins directs. Enfin, on y trouvait une narration du procès, que l'on peut compléter utilement par celle de M. Henri VARENNES (I) publiée en 1895.

(I) "De RAVACHOL à CASERIO"

LACASSAGNE s'était penché également sur la personnalité de CASERIO, laquelle avait fait l'objet d'une étude du célèbre criminologiste Cesare LOMBROSO (1). Complétant l'ouvrage de LACASSAGNE, un petit opuscule parut en 1903 sous le titre : "Actes, attitudes et correspondances de CASERIO dans sa prison" écrit par M. RAUX, directeur de la circonscription pénitentiaire de Lyon. Il s'agit là d'un témoignage direct sur CASERIO. Mais ces quelques ouvrages ne pouvaient appréhender que des aspects superficiels de l'affaire, leurs auteurs n'ayant pu évidemment avoir accès aux archives.

Par la suite, aucun historien ne se pencha particulièrement sur l'affaire CARNOT - CASERIO ; Jacques CHASTENET, dans son "Histoire de la IIIème République" ne lui consacre que de brefs passages. Il en est de même pour les historiens de l'anarchie, Jean MAITRON lui-même n'accorde à l'affaire que trois pages de sa thèse.

Le dossier CASERIO étant maintenant ouvert aux chercheurs, il était temps d'entreprendre une étude de synthèse sur le sujet (2). Les ouvrages d'ensemble consacrés à l'anarchisme et les livres cités plus haut permettent de replacer le sujet dans son contexte, et apportent quelques renseignements utiles. Il en est de même pour les deux dossiers consacrés à l'affaire, et déposés aux Archives Nationales. Enfin les Archives du Rhône renferment quelques dossiers de police fort intéressants, quoique bien disparates, sur les prolongements de l'attentat, dans le milieu lyonnais.

La presse de l'époque est plus utile comme révélatrice de l'opinion publique que par les renseignements qu'elle donne sur les faits eux-mêmes.

La source essentielle de documentation reste finalement le dossier judiciaire de CASERIO, actuellement conservé au Palais de Justice de Lyon.

(1) "Les Anarchistes" Paris 1896 (p. III - 127)

(2) Cf. "Sources"

Il nous a permis tout d'abord de donner de l'attentat un récit aussi exact que possible. De plus, il délivre de précieux renseignements sur la biographie de CASERIO jusqu'à là fort sommaire et sur ses rapports avec le mouvement anarchiste. Enfin, il permet de jeter un regard neuf sur un problème qui, jusque-là paraissait résolu : CASERIO a-t-il agi seul, sans complices, et sans inspireurs ? La procédure - très rapide - avait mené les juges à cette conclusion, et le public de l'époque, suivi par tous les historiens, avait admis le fait. Et pourtant que d'éléments troublants, dans un dossier qui semble inachevé, bouclé avant terme, en de nombreux passages !

Les prolongements de l'attentat posent aussi des problèmes (répercussions sur l'opinion, conséquences politiques, effets sur le mouvement anarchiste) qu'il fallait aborder.

Pour tenter de répondre à ces questions, il convenait de rassembler tous les éléments en notre possession et d'en tirer une synthèse, la plus satisfaisante possible. C'est le but de ce travail. Et si notre étude ne fait pas toute la lumière, peut-être du moins jettera-t-elle quelques lueurs nouvelles sur une affaire qui, pour un historien, apparaît comme singulièrement fascinante....

Première Partie :

L'ATTENTAT, SES CAUSES ET SES CONSEQUENCES

Chapitre I : Récit circonstancié de l'attentat.

Le 24 Juin 1894, Lyon est en fête, à l'occasion de la visite du Président de la République à l'Exposition Universelle.

Le Président Sadi CARNOT bénéficie, sinon d'une popularité éclatante, du moins d'une estime remarquable. Pourtant, entré à l'Elysée en 1887, à l'occasion de la démission forcée de Jules GREVY, il avait suscité, au début, bien des réserves. Son aspect froid et composé, ses gestes raides, comme mécaniques, son visage à l'air perpétuellement triste et à la barbe noire coupée en carré, n'attiraient guère la sympathie. De plus, il n'avait rien d'un politicien brillant. Son antithèse vivante, Georges CLEMENCEAU, avait déclaré paraît-il, le jour de son élection (décembre 1887) : "Il n'est pas bien fort, mais il a un nom républicain..."

Propos que la rumeur parlementaire traduisit aussitôt par la phrase célèbre : "Je vote pour le plus bête". Vrai ou faux ce "mot historique" était bien injuste. Ancien polytechnicien, CARNOT ne manquait pas d'intelligence, mais il s'extériorisait assez peu. Surtout, il était d'une honnêteté absolument scrupuleuse et d'une bonté réelle. Ces qualités lui valurent vite le respect général. La droite lui concédait sa politique étrangère favorable à l'alliance russe, la gauche sa fermeté dans l'affaire BOULANGER ; et s'il n'outrepassa jamais ses pouvoirs constitutionnels, il se montra fort appliqué aux devoirs de sa charge, suivant de près les affaires et parfois en orientant discrètement le cours. C'est lui qui inaugura la pratique des voyages en province, coutume reprise jusqu'à nos jours par bon nombre de chefs d'Etat....

La fin de son septennat approchant, il décida de le clore par un voyage à Lyon.

Toutes les conditions paraissaient réunies pour que ce voyage fût une réussite. La presse lyonnaise du temps salua avec

respect le Président de la République.

Il y a pourtant quelques échos discordants. Le "Peuple" (journal socialiste) proclame : "La classe prolétarienne ne doit pas grossir le cortège de l'irresponsable de l'Elysée . Si elle ne peut pas manifester hautement sa désapprobation, elle doit au moins s'abstenir de tout ce qui pourrait ressembler à une approbation. Quelle laisse aux favoris de la classe dirigeante, le soin de glorifier celui qui en personnifie si bien l'aveuglement et l'égoïsme.... Un silence glacial doit régner sur le parcours du cortège présidentiel." (1)

La même recommandation se retrouve chez les conservateurs : "Sans protestations séditeuses ou violentes, les catholiques sauront prouver par leur silence - qui sera à la fois un avertissement et une leçon - qu'ils en ont assez du métier de parias et se préparent à redevenir des citoyens." (2)

Il faut croire que ces consignes ne touchèrent pas grand-monde car le dimanche 24 juin, la foule était nombreuse sur le passage du cortège présidentiel et manifestait son contentement par des ovations enthousiastes. D'après les agents de police échelonnés sur le parcours, aucun cri discordant, aucune exclamation hostile ne se firent entendre. (3)

L'après-midi, CARNOT inaugurait l'Exposition. Le soir, il présidait à un grand banquet de mille couverts, au Palais du Commerce. Il devait se rendre ensuite à une représentation d'"ANDROMAQUE" au Grand Théâtre de Lyon.

Un peu avant 21 h. le cortège présidentiel se reformait devant le Palais du Commerce, CARNOT prit place dans un landau, du côté droit de la voiture : à sa gauche, le général BORIUS, en face de lui, le général VOISIN et M. GAILLETON, maire de Lyon.

(1) "Peuple" du 23 juin 1894

(2) "France Libre" du 23 juin 1894

(3) Rapport de police du 24 juin 1894 - A D R 4 M 8B 5I

Le cortège se remit en marche sous les acclamations de la foule qui se pressait sur son passage. C'est à ce moment qu'un jeune homme à casquette et veste rayée, placé au deuxième rang dans la foule, se préparait à agir. Au moment où les derniers cavaliers de l'escorte passaient en face de lui, suivis presque aussitôt de la voiture présidentielle, il s'élança, bousculant les deux jeunes gens placés devant lui. Il tenait à la main un objet allongé, enveloppé dans un journal, qui put au premier abord passer pour un bouquet de fleurs. Le jeune homme se dirigea "vivement mais sans bondir" (I) droit à la voiture du Président, "en suivant une ligne un peu oblique, en sens contraire du mouvement de la voiture" (I). Il appuyé la main gauche sur le rebord du landau, et de la main droite, accomplit un geste rapide, de haut en bas. En même temps, il s'écriait, mais assez faiblement, car on ne l'entendit pas de l'intérieur de la voiture : "Vive la Révolution". Puis il se rejeta vivement en arrière.

Sur le coup, les occupants du landau présidentiel ne comprirent pas ce qui venait de se passer. Au moment du geste du jeune homme à casquette, le général BORIUS et le maire GAILLETON crurent à un bouquet ou à un placet lancé brutalement. CARNOT eut alors un léger soubresaut, et son visage exprima comme un dégoût profond. Ses voisins pensèrent alors qu'on lui avait jeté un quelconque objet malpropre. Ils ne prirent conscience de l'attentat que lorsque le Président, ayant porté la main à sa poitrine, la retira pleine de sang. CARNOT murmura "Je suis blessé" et pâlit terriblement. Puis il se renversa en arrière et perdit connaissance. Le maire GAILLETON - qui était médecin - se précipita pour le soigner, tandis que sur un cri du général BORIUS, le cortège s'arrêtait. En même temps, la nouvelle de l'attentat se répandait avec une extrême rapidité parmi la foule environnante.

(I) Interrogatoire de CASERIO 28 Juin 1894. D.J. II-247

Revenons au meurtrier. Comme personne ne s'était immédiatement aperçu de son geste, il faillit s'échapper, aussi extraordinaire que cela puisse paraître. Peut-être l'aurait-il pu, s'il avait tenté de fuir pendant qu'il en était encore temps. Mais, comme pour attirer l'attention sur lui, il se mit à courir en avant de la voiture, et en passant à côté des chevaux, cria : "Vive l'anarchie" exclamation que quelques gardiens de la paix entendirent fort nettement (1). Ce n'est qu'ensuite qu'il tenta de s'enfuir : il passa devant les chevaux de la voiture présidentielle, et derrière l'escorte, se dirigeant obliquement vers la gauche, afin de pénétrer dans la foule et de disparaître. Mais des gens refusèrent de le laisser passer. Un gardien de la paix le reconnut comme l'auteur de l'attentat, et appela à l'aide. Presque aussitôt, le jeune meurtrier était saisi par une vingtaine d'hommes, et mené au commissariat le plus proche.

Quant au Président CARNOT, il avait été conduit en toute hâte à l'Hôtel-Dieu. Soigné par plusieurs médecins, il lutta contre la mort pendant des heures. Il n'y avait malheureusement pas grand espoir : le poignard du meurtrier avait causé une blessure profonde, large de 2 cms environ. La lame avait atteint le lobe gauche du foie, entaillant la veine porte en deux endroits différents, ce qui entraîna une hémorragie extrêmement grave, et pratiquement sans remède : le 25 Juin 1894, à 0h30 du matin, CARNOT s'éteignait.

L'autopsie posa un problème médico-légal. Que signifiait la double plaie de la veine porte ? Fallait-il en conclure que le coup avait été porté en deux temps, le meurtrier dégageant légèrement sa lame, afin de l'enfoncer de nouveau, plus profondément ? L'auteur de l'attentat, CASERIO, nia formellement cette assertion. Les experts médicaux conclurent finalement que la deuxième blessure avait été causée par le mouvement de recul de CARNOT (2)

(1) Témoins de l'attentat. D.J. II 216-242

(2) Dr LACASSAGNE "l'assassinat du Président CARNOT"(p.7-19)

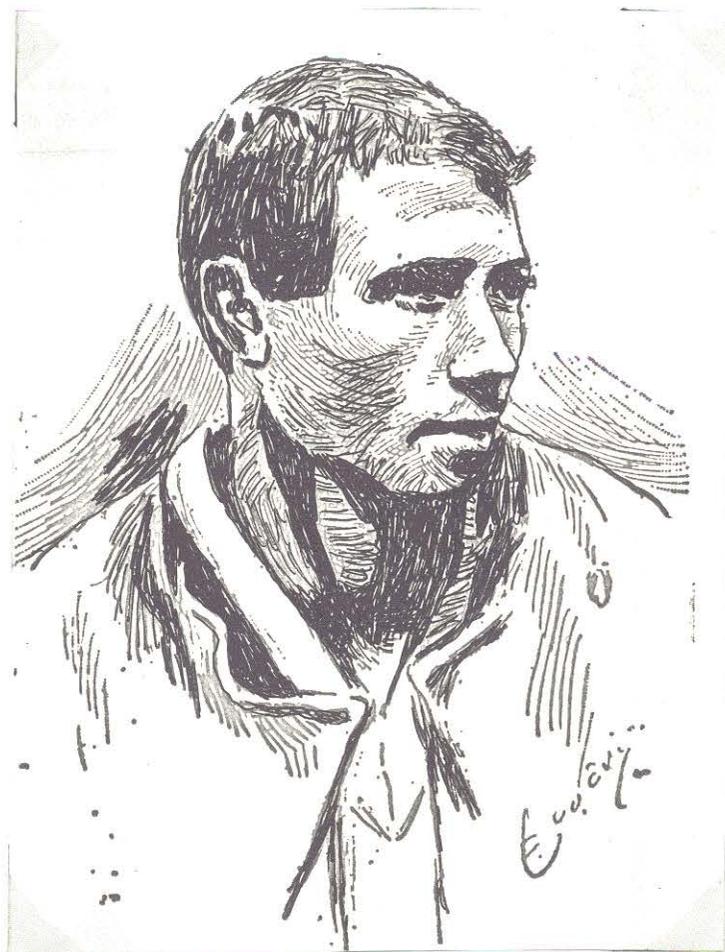
C'est sans doute la bonne explication, car on ne voit guère pourquoi CASERIO aurait menti sur ce point.

Le poignard utilisé pour le meurtre fut retrouvé sur le pavé, où il était tombé après l'attentat. C'était un poignard de Tolède. Sa lame triangulaire mesurait 16,4 cm de longueur, et 25 mm de largeur à la base. Les deux faces, ornées de danses qui- nures grossières, portaient l'une le mot "Toledo" (I), l'autre le mot "Recuerdo". La pointe s'était brisée en tombant sur le pavé.

(I) Rapports des médecins experts D.J. II 243-244

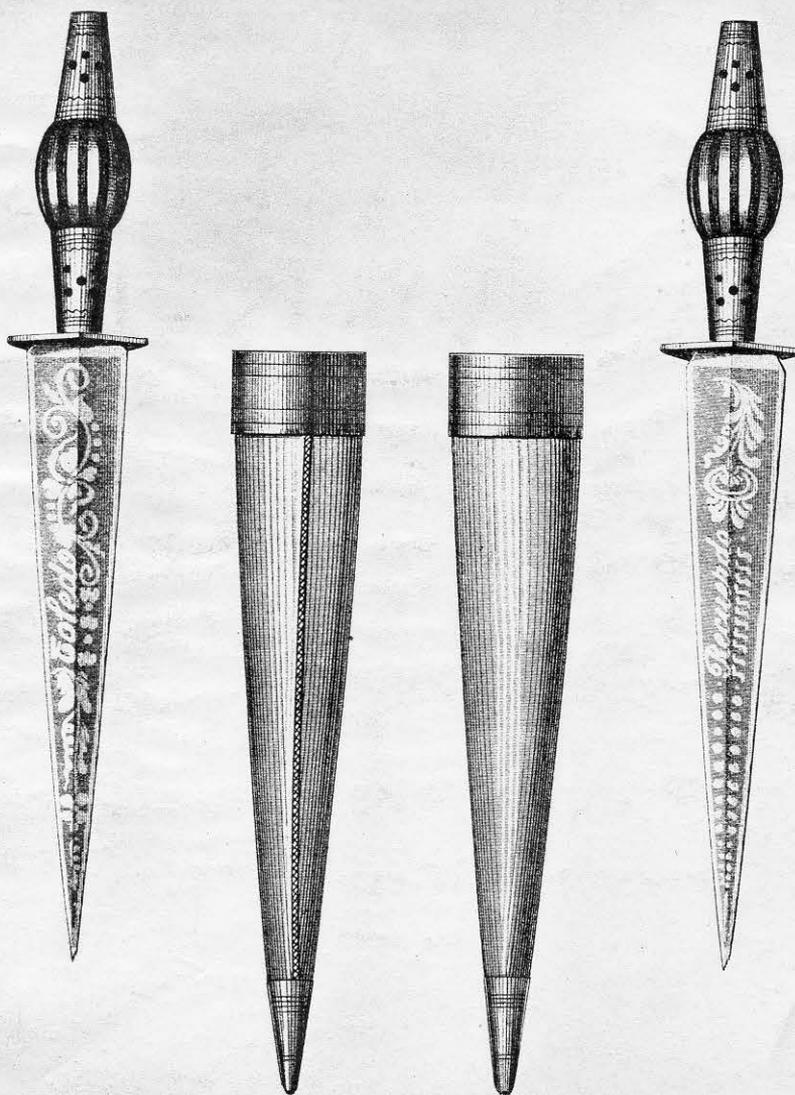


- La voiture présidentielle (Musée de ROCHETAILLEE)



Portrait de
Santo CASERIO
("Documents anarchistes"
Janvier 1968 - N°3)

LE POIGNARD DE CASERIO



Echelle 1/2



1

2

3

4

5

6

7

8

9

"LES DERNIERS MOMENTS DU PRESIDENT CARNOT"

par

Henry CONDAMIN

On peut reconnaître, sur cette reproduction :

- 1 - Docteur GAILLETON, maire de Lyon -
- 2 - Docteur OLLIER, correspondant de L'Institut
- 3 - Docteur PONCET, professeur à la faculté de Médecine
- 4 - Charles DUPUY, président du Conseil
- 5 - Général BORJUS, chef de la Maison Militaire
- 6 - Monseigneur COULLIE, archevêque de Lyon,
- 7 - Général VOISIN, gouverneur de Lyon
- 8 - RIVAUD, Préfet du Rhône
- 9 - FOCHIER, Procureur Général.

M. CARNOT
Président de la République



M. Marie-François-Sadi Carnot était né à Limoges en 1837. Admis à vingt ans à l'Ecole polytechnique il en sortait en 1860 pour entrer le premier à l'Ecole des ponts et chaussées. Quatre ans plus tard, il était nommé ingénieur à Annecy.

En 1871, le gouvernement de la Défense nationale le nommait préfet de la Seine-Inférieure et commissaire extraordinaire pour organiser la défense dans la Basse-Normandie.

Après l'armistice, 41,711 voix envoyaient M. Carnot siéger à l'Assemblée nationale comme député de la Côte-d'Or. Là, il prit place dans les rangs de la gauche républicaine dont il devint un des secrétaires. Après la dissolution de l'Assemblée, il fut de nouveau élu dans l'arrondissement de Beaune et devint secrétaire de la Chambre des députés.

En 1877, après le 16 mai, il était au nombre des signataires qui protestaient contre le message du maréchal de Mac-Mahon.

Après avoir fait partie des 363, il fut réélu avec une majorité encore plus forte, et rapporteur du budget des travaux publics, il devint sous-secrétaire d'Etat de M. de Freycinet, en août 1878. Il abandonna ce poste lorsque le cabinet Ferry se retire pour faire place au ministère Gambetta en 1881.

Deux ans plus tard, la commission du budget le choisissait comme président, et à leur tour ses collègues le désignaient pour la vice-présidence de la Chambre.

M. Carnot devenait ministre des travaux publics le 7 avril 1885 dans le cabinet de M. Brisson, pour prendre bientôt le portefeuille des finances.

En octobre 1885, M. Carnot était élu député de la Côte-d'Or en tête de liste avec 55,833 voix ; il gardait le ministère des finances jusqu'en décembre 1886.

On connaît les incidents qui marquèrent le Congrès de 1887. Le 3 décembre, au premier tour de scrutin, M. Carnot obtenait 303 voix, et au second tour 616 voix assuraient son élection. Après d'assez sérieuses difficultés, M. Carnot constituait le ministère Tirard et adressait un message aux Chambres.

Les divers événements de sa présidence sont trop présents à toutes les mémoires pour qu'il soit nécessaire de les retracer.

clair
26 jan 44



Chapitre II - Place de l'attentat dans le contexte général du mouvement anarchiste.

On ne comprendrait pas grand'chose à l'attentat commis contre le Président CARNOT si on le considérait isolément, sans le replacer dans le contexte du mouvement anarchiste, qui éclaire considérablement la signification de cet attentat.

L'attentat anarchiste est issu de la théorie de la "propagande par le fait". Le terme fait son apparition pour la première fois lors du Congrès anarchiste de BERNE, en 1876. L'application de ce slogan fut faite presque immédiatement. En Avril 1877, sous la conduite de CAFIERO et MALATESTA, une trentaine de militants anarchistes armés firent irruption dans un petit village de la province de BENEVENT, brûlèrent les archives communales, distribuèrent entre les habitants le contenu de la caisse du percepteur, tentèrent d'organiser un "communisme agraire" et, finalement, traqués, se laissèrent capturer sans résistance.

L'expression, encore vague, de propagande par le fait, fut reprise par COSTA dans une conférence faite à GENEVE, le 9 Juin 1877, puis explicitée par Paul BROUSSE dans un article du "Bulletin de la Fédération Jurassienne" (5 août 1877) intitulé précisément "la Propagande par le Fait". Celle-ci y était définie comme une propagande pratique, vivante, une sorte de "pêche par l'exemple" qui était à la fois réalisation et matérialisation de l'idée anarchiste : "L'idée sera jetée non sur le papier, non sur un journal, non sur un tableau...elle marchera en chair et en os, vivante, devant le peuple" (1). A l'origine ce terme de propagande par le fait ne correspondait pas nécessairement avec la notion d'attentat. La preuve en est que BROUSSE, à l'époque, différenciait nettement la propagande par le fait du crime politique pur : "L'assassinat politique est impuissant à changer un régime" écrivait-il encore en 1877 (2).

(1) Bulletin de la Fédération Jurassienne
5 août 1877

(2) L'Avant-Garde, 3 novembre 1877

} Cités par J.
MAITRON "Histoire
du mouvement
anarchiste français
p. 68-70

Mais l'année suivante se produisirent quelques événements spectaculaires.

En Allemagne, le ferblantier HOEDEL et le médecin NOBILINE essayèrent de tuer GUILLAUME Ier ; en Espagne, l'ouvrier OLIVA MONCASI tenta d'assassiner ALPHONSE XIII ; en Italie, le cuisinier PASSAMANTE leva son poignard sur le roi HUMBERT Ier. Les anarchistes français et suisses furent d'abord quelque peu réticents devant cette forme d'action. En Juin 1878, Paul BROUSSE parlait de la circonspection et de la prudence "dans le choix de l'acte à accomplir pour faire de la propagande pratique" (1). Mais il se rallia progressivement aux thèses terroristes. En 1878, il écrivait, au sujet des anarchistes italiens : "Il pourrait bien se faire que...pour se trouver enfin seuls, face-à-face avec un porte-couronne ils marchassent à lui aux travers de la tourbe des courtisans, secouée, dispersée, rompue, au bruit et à la lueur des bombes" (2)

Ce glissement vers le terrorisme fut encore accentué par un facteur décisif : l'influence du nihilisme russe. En effet, les révolutionnaires russes voyaient dans l'attentat un geste de révolte spectaculaire, frappant l'imagination des masses, et par là faisant naître un climat d'insécurité et de violence propice à leurs desseins. "La parole, proclame le terroriste NERCHAIEV, n'a de prix pour le révolutionnaire que si le fait la suit de près. Il nous faut faire irruption dans la vie du peuple par une série d'attentats désespérés, insensés, afin de lui donner foi en sa puissance, de l'éveiller, de l'unir et de le conduire au triomphe" (3) Cette conception se répandit dans les milieux anarchistes d'Europe Occidentale, grâce à des révolutionnaires russes émigrés, comme KROPOTKINE, dont l'influence idéologique fut considérable chez les anarchistes suisses et français. Avec lui, la "propagande par le

(1) Avant-Garde, 17 juin 1878) cités par J. MAITRON.

(2) Avant-Garde, 2 déc. 1878) op. cité p. 68-70

(3) Henri ARVON : "L'anarchisme" (p. 105)

fait" qui n'était au départ, selon le mot de Jean MAITRON, qu'une "leçon de choses de socialisme" s'identifia fort promptement avec le terrorisme à l'état pur. En 1880, KROPOTKINE définissait ainsi l'action révolutionnaire :

"Ce qu'il nous faut, c'est la révolte, et la révolte permanente par la parole, par l'écrit, par le poignard, le fusil, la dynamite.... Tout est bon pour nous qui n'est pas de la légalité"

(Le Révolté, n° 22, 25 décembre 1880) (1)

En cette même année 1880, eut lieu à la CHAUX-de-FONDS le Congrès de la Fédération Jurassienne où l'on décida du programme politique à suivre (le programme théorique avait été mis au point l'année précédente, et c'est le communisme anarchiste de KROPOTKINE qui l'avait emporté). Ce Congrès fut précédé d'une réunion à laquelle assistaient trente-deux "notabilités" du mouvement, dont ELISÉE RECLUS et KROPOTKINE. Plusieurs points furent décidés à cette réunion, en particulier la destruction par la force des institutions, l'action sur le plan illégal, et l'utilisation de la science comme moyen de défense et d'attaque.

En 1881, le Congrès anarchiste de LONDRES, précisait ces idées dans une résolution qui devait avoir un immense retentissement sur le mouvement anarchiste (2) :

"Considérant,

"que l'Association Internationale des Travailleurs a reconnu
"nécessaire de joindre à la propagande verbale et écrite la
"propagande par le fait :

"Considérant en outre que l'époque d'une révolution générale
"n'est pas éloignée

"Le Congrès émet le vœu que les organisations adhérentes à
"l'A.T.T. veuillent bien tenir compte des propositions sui-
"vantes.....

... "propager par des actes l'idée révolutionnaire....

(1) Jean MAITRON, op. cité p. 68-70

(2) Jean MAITRON, op. cité p. 103-104

"En sortant du terrain légal pour porter notre action sur le terrain de l'illégalité qui est la seule voie menant à la révolution; il est nécessaire d'avoir recours à des moyens qui soient en conformité avec ce but"...

... "Les sciences techniques et chimiques ayant déjà rendu des services à la cause révolutionnaire et étant appelées à en rendre encore de plus grands à l'avenir, le Congrès recommande aux organisations et individus faisant partie de l'A.I.T. de donner un grand poids à l'étude et aux applications de ces sciences, comme moyen de défense et d'attaque"

Ainsi, la propagande par le fait était définitivement identifiée à l'action terroriste; celle-ci se manifeste principalement par des attentats (la dernière partie de la résolution préconisait nettement l'usage des explosifs).

Il est curieux de constater la filiation de l'anarcho-terrorisme et du nihilisme russe : l'année du Congrès de LONDRES est aussi celle de la mort d'ALEXANDRE II, tué par une bombe (Mars 1881).

✕

Incontestablement, l'attentat était une méthode d'action assez bien adaptée à la stratégie révolutionnaire de l'anarchisme. En effet, pour les anarchistes de l'époque 1880-1895, qui ont toujours eu un certain dédain pour les masses ouvrières, la lutte révolutionnaire ne se présente pas comme une bataille au grand jour, mobilisant la classe prolétarienne : pour eux, c'est une guerre menée par une minorité de militants, qui se manifestent surtout par des actes individuels. Cette théorie se comprend fort bien, lorsqu'on connaît la mentalité des anarchistes, qui ont horreur de toute organisation structurée, parce qu'elle leur paraît restaurer cette autorité qu'ils s'attachent justement à détruire. Cette mentalité s'estompe un peu lorsque naît l'anarcho-syndicalisme, mais pour la période qui nous intéresse, elle domine fortement le mouvement.

Ainsi, l'attentat est le moyen d'action favori des anarchistes des années 1880 - 1895. Ce n'est pas que par ce moyen ils pensent en quelque manière résoudre la question sociale : mais ils estiment que des actes de cette nature montrent aux classes dominées quels sont leurs véritables ennemis, et comment les abattre. La propagande par la parole et par l'écrit ne constitue qu'un appoint à la propagande par le fait : son rôle est surtout de fournir à cette dernière ses moyens d'action (les hommes, l'argent, les relations) et surtout à mettre en lumière les actes accomplis en leur donnant la publicité la plus large possible.

La propagande en faveur des attentats fut extrêmement virulente dans les journaux anarchistes français. En 1882, "l'Action Révolutionnaire" proclame : "Armons-nous de tous les moyens que nous donne la science : faisons disparaître cette société aux institutions criminelles, basées sur l'égoïsme le plus effrené : pillons, brûlons, détruisons". (L'Action Révolutionnaire, n° 18, 28 oct. 1882) (1)

Cette propagande préconise surtout l'action sur le plan économique. Malgré l'attrait certain du terrorisme russe, les anarchistes français conseillent de s'attaquer plutôt à la bourgeoisie elle-même qu'à ses représentants politiques. Le premier numéro du "Droit Social" (16 - 23 mai 1885) recommande :

"L'été on doit faire flamber et sauter les églises, empoisonner des légumes, des fruits et en faire cadeau aux curés, agir avec les mêmes procédés envers les propriétaires. Que les servantes assaisonnent la cuisine du bourgeois avec du poison, que le paysan tue le garde-champêtre quand il passera à côté de son fusil." (1).." Une petite brochure appelée "l'Indicateur anarchiste" donne un précis de fabrication des bombes : là figurent différentes recettes, le coût des ingrédients, divers croquis etc.. La fabrication des engins est paraît-il, peu compliquée : "Un enfant de douze ans ferait tout aussi bien que toi..." dit l'auteur anonyme au lecteur (2). On recommande aussi l'emploi du gaz, qui

(1) J. MAITRON, *op. cit.* p. 189 - 191

(2) R. GAUCHER : "Les terroristes" (p. II 2)

"au point de vue révolutionnaire peut rendre de grands services.. on peut faire sauteur un quartier entier" (1)

Toutefois, malgré cette propagande "incendiaire", on ne peut dire que les volontaires se pressent en foule pour accomplir des "actes héroïques". De 1881 à 1891, les attentats sont relativement rares. Les plus importants sont la bombe du café du Théâtre Bellecour, à Lyon (2) et l'attentat de GALLO qui le 5 mars 1886, jette un flacon d'acide prussique en pleine Bourse, et tire trois coups de revolver sans atteindre personne. En fait, on peut dire que vu l'ampleur de la propagande en faveur des attentats, ses effets furent réellement négligeables.

Et pourtant, de 1892 à 1894, la France traversa une véritable ère terroriste dont l'assassinat de CARNOT apparaît comme le point culminant. A quels motifs peut-on attribuer la vague d'attentats qui sacoua notre pays durant ces deux années ? La question est fort importante, car la réponse nous éclaire en grande partie sur les causes de l'assassinat de CARNOT. L'examen des faits peut nous amener à une vue plus claire du problème.

X

Le 1er mai 1891 se produisit à CLICHY un incident qui passa presque inaperçu du grand public, mais dont les conséquences furent probablement considérables.

(1) R. GAUCHER : "Les terroristes" (p. 112)

(2) Cet attentat eut lieu le 23 octobre 1882, à 2 h. du matin. L'explosion fit un mort (un jeune employé nommé Louis MIODRE) trois blessés graves, et quelques blessés légers. L'auteur en fut sans doute un anarchiste lyonnais, nommé CYVOCT qui, réfugié en SUISSE, fût arrêté, extradé, reconnu coupable et condamné à mort le 11 décembre 1883. Sa peine fut commuée en travaux forcés à perpétuité, et il fut amnistié en 1898.

A la suite d'une manifestation, quelques anarchistes brandissant un drapeau rouge, se trouvèrent opposés à une dizaine de policiers. Des coups de feu furent échangés à la suite desquels deux anarchistes, DARDARE et DECAMPS furent faits prisonniers, ainsi que leur camarade LEVEILLE, qu'une balle avait blessé à la cuisse. Transportés au poste de police, ils y furent, suivant une vieille tradition "passés à tabac" par les agents, qui leur martelèrent le crâne à coup de crosse de revolver. Le procès qui suivait mit en lumière ces violences que le commissaire n'avait pu empêcher, car il était allé disait-il, se laver les mains à ce moment précis. Malgré tout, le procureur BULOT requit sévèrement contre les trois hommes : LEVEILLE fut acquitté, DARDARE fut condamné à trois ans de prison, DECAMPS à cinq ans. Quant au commissaire responsable des brutalités commises, aucune sanction ne lui fut appliquée.

La réponse ne se fit pas attendre longtemps. Le 11 mars 1892, une bombe explosait au 136 Boulevard St-Germain : c'était là le domicile du Président BENOIT, qui avait dirigé les débats lors du procès de CLEMICHY. Puis le 27 mars une autre explosion détruisit à moitié l'immeuble de la rue de Clichy où logeait le substitut BULOT. Les dégâts matériels furent considérables, mais il n'y eut aucune victime. Entre-temps, le 15 mars, une autre bombe avait éclaté à la caserne LOBAU. L'auteur des deux attentats contre les magistrats susnommés était RAVACHOL, qui fût arrêté le 29 mars sur la dénonciation d'un garçon de café LHEROT. Le restaurant VERY, qui employait LHEROT, sauta le 23 avril : l'explosion tua le patron et un consommateur. "Vérification" dirent les anarchistes, en un jeu de mots sinistre. Indemne, LHEROT se refugia comme gardien à la prison de la Santé, où il devait rester dix ans/ Mais auparavant le 24 avril, il avait témoigné au procès RAVACHOL.

A la suite de ce procès, RAVACHOL fut condamné aux travaux forcés à perpétuité (Etrange magnanimité ! l'attentat du Restaurant VERY avait, il faut le dire, quelque peu effrayé les jurés). Mais le 21 juin, RAVACHOL fut de nouveau jugé à MONTBRISON pour des crimes

de droit commun (entre autres, le viol d'une sépulture, et l'assassinat d'un vieillard de CHAMBERS, actes commis dans un but purement crapuleux). Cette fois, il fut condamné à mort ; la sentence fut exécutée le 11 juillet 1892. Mais sa fermeté et ses professions de foi impressionnèrent beaucoup les anarchistes. Ils en firent un véritable héros, un martyr de leur cause, le comparant même à Jésus-Christ !

"Je sais que je serai vengé" avait dit RAVACHOL. Effectivement les vengeurs ne tardèrent pas. Le 8 novembre 1892, une bombe faisait cinq morts au commissariat de la rue des Bons-Enfants. Puis ce fut l'attentat du jeune anarchiste LEAUTHIER contre le ministre de SERBIE à PARIS, qu'il frappa d'un coup de tranche, après l'avoir choisi au hasard, à cause de ses vêtements cossus. Le 9 décembre 1893 eut lieu l'attentat le plus spectaculaire commis jusqu'à-là. Vers quatre heures du soir, en plein Palais-Bourbon une forte détonation se fit entendre, accompagnée d'une lueur vive et d'une grêle de projectiles qui blessèrent légèrement quelques personnes. Après un instant d'affolement, le Président de la Chambre rétablit le calme par les mots célèbres "Messieurs, la séance continue !". Le lendemain, le juge d'instruction recevait une lettre de l'auteur de l'attentat. Il s'agissait d'un nommé VAILLANT, soigné à l'Hôtel-Dieu. Travailleur misérable, dégoûté de la vie, révolté contre la société, il avait décidé de commettre un acte de "propagande par le fait", contre la tête politique de cette société, à savoir le Parlement. Son acte apparaissait comme un sacrifice symbolique à la cause anarchiste; en se dénonçant, VAILLANT s'était condamné à mort, et il le savait. Il affirma n'avoir pas voulu faire de victimes véritables "Si j'avais voulu tuer, j'aurais mis des balles. J'ai mis des clous, donc je voulais blesser" (1) Lorsque tomba la sentence de mort, VAILLANT répondit par "Vive l'anarchie". Le 5 février suivant, il payait de sa tête le précieux sang parlementaire qu'il avait fait couler... L'exécution de cet homme qui n'avait tué personne devait peser d'un poids très lourd sur la vie de CARNOT.

(1) VARENNES : "De RAVACHOL à CASERIO" p. 115

Bien entendu, la mort de VAILLANT fut accueillie avec colère dans les milieux anarchistes. La réaction se traduisit par une nouvelle série d'attentats. Le 12 février 1894, un jeune homme jeta une bombe au milieu du café TERMINUS ; l'explosion fit un mort et dix-neuf blessés. Puis il chercha à s'enfuir, mais finit par être capturé, après une poursuite mouvementée. Une fois arrêté, il avoua être l'auteur de l'attentat de la rue des Bons-Enfants.

Emile HENRY - s'était là son nom - est un cas isolé parmi les propagandistes par le fait : c'est en effet le seul qui soit issu de la bourgeoisie. Elève brillant, admissible à Polytechnique, il abandonna ses études par aversion pour la "société bourgeoise". Animé par un nihilisme farouche, il déclara avoir voulu faire le plus de morts possibles, et définit son attentat comme un acte de représailles collectives (1)

"La bourgeoisie n'a fait qu'un bloc des anarchistes. Un seul homme, VAILLANT, avait lancé une bombe : les neuf dixièmes des compagnons ne le connaissaient même pas. Cela n'y fit rien. On persécuta en masse. Tout ce qui avait quelque relation anarchiste fut traqué. Eh bien ! puisque vous rendez ainsi un parti responsable des actes d'un seul homme, et que vous frappez en bloc, nous aussi nous frappons en bloc"

Comme ses prédécesseurs, HENRY fut condamné à mort et exécuté (21 mai). Mais entre son arrestation et sa mort, les attentats continuaient. Une explosion fit un mort au faubourg St-Jacques, et une autre eut lieu, le même jour rue St-Martin (20 février). Ces deux attentats furent sans doute l'oeuvre de l'anarchiste PAUWELS, qui sauta à l'église de la Madeleine avec sa bombe (15 mars). Enfin, le 4 avril, la devanture du restaurant FOVOT fut détruite par une bombe. Le poète anarchisant Laurent TAILHADE perdit un oeil dans cet attentat. Le Tout-Paris fit des gorges chaudes de sa mésaventure ; il faut dire que le lendemain de l'attentat du Palais-Bourbon, cet esthète distingué avait déclaré dans un bel élan de lyrisme "Qu'importe la victime, si le geste est beau ! Qu'importe la mort de vagues humanités, si par elle l'individu s'affirme (2)

(1) J. MAITRON "RAVACHOL et les anarchistes" (p. 109-110)

(2) J. MAITRON, *op. cit.* (p. 14)

Et le dernier attentat de cette série (son point culminant aussi) fut le meurtre du Président de la République (24 juin 1894)

Mais quelles explications donner à cette "ère des attentats" qui troubla les années 1892 - 1894 ? Son fondement est sans nul doute la théorie de la "propagande par le fait", vulgarisée par les journaux anarchistes. Mais cette théorie ne fut certainement pas un facteur déterminant. En effet, nous l'avons vu, elle eut sur le coup, assez peu d'effets ; d'autre part, à partir de 1888, la propagande en faveur des attentats s'atténua jusqu'à disparaître. En 1891, KROPOTKINE écrivait :

"Si le développement de l'esprit révolutionnaire gagne immensément par des actes héroïques individuels, il n'en est pas moins vrai... que ce n'est pas par ces actes héroïques que se font les révolutions... La révolution... avant tout est un mouvement populaire" (1)

Et pendant l'ère des attentats, aucun journal anarchiste ne fit sans réserve l'apologie du terrorisme, ce qui est une manière de le désapprouver.

Donc, il faut chercher ailleurs que dans la propagande anarcho-terroriste, les raisons de l'ère des attentats. Jean MAITRON pense - sans doute avec raison - que les causes en furent presque purement accidentelles. Le point de départ fut l'affaire de CLICHY. RAVACHOL déposa ses bombes pour venger ses camarades, victimes d'une répression encore très localisée et très intermittente. Son exécution suscita d'autres vengeurs, d'où une répression sans cesse intensifiée, à laquelle répondit une terreur de plus en plus active, et ainsi de suite...

X

L'attentat du 24 juin se situe donc à l'aboutissement de ce cycle où terrorisme et répression se renforcent sans cesse. Mais à son sujet, une question se pose d'emblée : pourquoi CARNOT ? Quels critères déterminèrent le choix du Président comme victime ?

(1) La Révolte (18-24 mars 1891) cité par J. MAITRON. Histoire du Mouvement anarchiste en France, p. 239-240.

On peut penser que ce choix fut conditionné tout d'abord par des motifs inhérents aux conceptions anarchistes. Même s'il disposait de pouvoirs réels fort limités, le Président de la République représentait le symbole vivant d'une Autorité exercée par la "classe dominante" sur le plan politique, et aussi judiciaire. A travers CARNOT, c'était cette autorité que transperçait le poignard de CASERIO, une Autorité qui s'était livrée, durant les années 93 ~~et~~ 94, à une répression de plus en plus féroce, surtout après l'attentat du Palais-Bourbon. Ce caractère de révolte vengeresse est assez bien illustré par la déclaration de CASERIO aux Assises (cf. Annexes) et également par un passage des interrogatoires de CASERIO (I)

"R" - Mon action n'est qu'une protestation contre la société bourgeoise. Ma patrie est partout, et partout où se trouve du travail ; mais partout où je trouverai des pauvres et des riches, je me révolterai contre les riches"

"D" - M. CARNOT n'était pas un riche. Il dépensait dans l'intérêt de la France et pour le soulagement des misères, tout le traitement qui lui était alloué à raison de sa fonction"

"R" - Je ne sais pas si M. CARNOT était riche ou non. Ce que je sais, c'est qu'il représentait toute la société bourgeoise, toute la justice bourgeoise. Et s'il faisait la charité aux pauvres, il la faisait avec de l'argent qu'on lui donnait au moyen de taxes payées par les gens qui travaillent".

"D" Avez-vous pensé en frappant cet homme, au milieu des acclamations de la foule, qu'il avait une épouse et des enfants dont il était tendrement aimé ?

"R" - Je n'ai pas pensé à la femme et aux enfants de M. CARNOT puisque lui non plus n'a pas pensé aux femmes et aux enfants des milliers d'anarchistes qui ont été arrêtés, et il n'a pas non plus pensé à la fille de VAILLANT"

Cet interrogatoire corrobore donc notre hypothèse, à savoir que CARNOT a été frappé en tant qu'incarnation de "l'Etat bourgeois". Mais il nous oblige à nuancer cette opinion par une autre question : CARNOT n'avait-il pas été frappé également en tant que responsable personnellement d'une certaine politique ?

La dernière réplique de CASERIO dans l'interrogatoire ci-dessus, tendrait à le faire supposer. Pourtant, il est difficile de dire que CARNOT ait été le responsable actif d'une politique de répression envers les anarchistes. Mais s'il ne l'a pas ordonnée, ne l'a-t-il pas laissé s'accomplir ? Le cas VAILLANT - auquel CASERIO fait allusion dans cet interrogatoire - est particulièrement significatif à ce sujet.

On sait que VAILLANT n'avait pas tué, et avait voulu ne pas tuer. De plus, un certain nombre de raisons inclinaient à l'indulgence à son égard : enfant naturel, abandonné par son père, chassé par sa mère, il avait subi d'innombrables misères. Aussi, après sa condamnation à mort, assista-t-on à un revirement partiel de l'opinion. Une pétition circula à la Chambre pour demander sa grâce, et elle fut signée par une soixantaine de députés, dont quelques-uns très modérés. Le texte se présentait ainsi : "Les soussignés, membres de la Chambre des Députés, visés par l'attentat du 9 décembre 1893 ont l'honneur d'adresser à M. le Président de la République un suprême appel en faveur du condamné" (1). Le 18 janvier la femme de VAILLANT demanda la grâce de son mari dans une lettre émouvante, adressée à Madame CARNOT. Les journaux - de toutes les tendances - allaient dans le même sens : même le très modéré "FIGARO" réclamait la grâce. Le journaliste socialiste J. BRETON fut condamné à deux ans de prison et mille francs d'amende à la suite de l'article suivant :

"Notre infâme société met dans la main d'un homme la vie d'un autre homme. Elle permet à CARNOT d'être assassin ou homme. "Quel rôle préfère-t-il ? Nous ne savons, mais s'il se prononce... froidement pour la mort, il n'y aura plus en France, un seul

(1) Cité par J. MAITRON "Histoire du mouvement anarchiste en France" (P. 215) (Ajoutons que le député le plus atteint, l'abbé LEMIRE, avait dès le lendemain de l'explosion adressé à l'avocat de VAILLANT, Me LABORI, une lettre demandant que VAILLANT ne fût pas condamné à mort).

homme pour le plaindre s'il lui arrive un jour de voir sa carcasse de bois disloquée par une bombe" (1)

CARNOT hésitait. Le Gouvernement et une partie du Parlement faisaient pression sur lui en sens inverse de l'opinion générale. Il resta finalement muet. Voulut-il ne pas sembler céder à des pressions ? estima-t-il que la clémence serait une faiblesse ? Ou plus prosaïquement préféra-t-il garder son siège ? Toujours est-il qu'il n'accorda pas la grâce. L'extrême-gauche le rendit responsable de la mort de VAILLANT, qui n'avait pas commis d'autre crime que celui de "lèse-Parlement". Durant les mois qui suivirent, une trentaine de lettres de menaces furent adressées à l'Elysée. Il est d'ailleurs difficile de distinguer celles qui émanent d'anarchistes véritables des élucubrations de fous ou de fumistes.

Voici la copie d'une missive en forme de faire-part de deuil, adressée à CARNOT, le 7 février 1894 (2)

"Sadique CARNOT (sic), vous êtes excommunié. Votre sort est réglé. Lorsque vous irez en province, vous n'en reviendrez plus. La vengeance vous attend, car vous avez fait guillotiner le pauvre VAILLANT ! Votre tour vavenir, sacripant et voleur !

Un libertaire "

Emile HENRY fut également exécuté. Pourtant, la sauvagerie de son attentat détourna de lui la sympathie qui avait entouré VAILLANT après sa condamnation.

Mais l'affaire VAILLANT avait soulevé contre CARNOT des haines féroces, particulièrement dans les milieux anarchistes. Le meurtre de CARNOT fut donc probablement dicté par un désir de vengeance dirigé non seulement contre l'Etat qu'il représentait, mais aussi contre la personne même de CARNOT, considéré comme responsable de la mort de VAILLANT. Cela est fort important,

(1) Le Parti Socialiste, n° 124, cité par J. MAITRON, op. cité

(2) Lettres de menaces - D.J. I

car cette nuance "personnelle" donne au meurtre de CARNOT une certaine originalité par rapport aux attentats précédents. Les bombes de VAILLANT et HENRY ne visaient personne individuellement pas plus que celles de PAUWELS, ou même le coup de tranchet de LEAUTHIER. Les victimes étaient désignées à la fois par le hasard et par leur place dans la société. C'étaient "l'Etat bourgeois" la " Société bourgeoise" qui étaient visés à travers quelques "vagues humanités", selon le mot de L. TAILHADE. Ce style d'attentat participe du terrorisme à l'état pur. Mais le coup de poignard de CASERIO semblait bel et bien destiné, non seulement au "Président de la République"bourgeoise", mais aussi à l'homme responsable de la mort de VAILLANT, et peut être (dans l'esprit du meurtrier) de la répression qui sévissait contre les anarchistes. Si l'on se place dans cette perspective, l'assassinat de CARNOT n'apparaît pas seulement comme un attentat terroriste: contrairement aux attentats précédents, c'est aussi un crime politique, autrement dit une sorte de régicide, dont la victime est considérée comme personnellement coupable (ce qui souvent n'est pas le cas pour les attentats terroristes).

frumen

Chapitre III - Réactions de l'opinion et conséquences de l'attentat.

Il est intéressant d'étudier les effets de l'attentat du 24 juin, et tout d'abord les réactions de l'opinion.

Aussitôt après l'attentat, les télégrammes de condoléances de souverains étrangers affluèrent (1) à l'Elysée. "L'Italie, blessée non moins que la France par un tel crime, s'associe tout entière à votre deuil" écrivit le roi d'Italie. "L'Impératrice et moi nous vous exprimons nos regrets les plus profonds et nous vous assurons de notre sympathie" télégraphia l'Empereur Alexandre. "Je ne saurais trouver les paroles pour vous dire combien mon cœur de veuve saigne pour vous" dit la reine Victoria à Madame CARNOT. "et quel effroi, quelle horreur j'éprouve pour ce crime hideux qui vient de vous priver d'un époux bien-aimé ainsi que la France tout entière de son président si digne et si respecté".. L'Empereur Guillaume expédia ce message "...que Dieu vous donne les forces pour supporter ce coup terrible. Digne de son grand nom, M. CARNOT est mort comme un soldat sur le champ de bataille".

En France, l'attentat souleva une indignation quasi-générale, comme on peut le voir à travers la presse du moment. Le "Petit Journal" déclare "Ce monstrueux attentat, aussi stupide qu'il est lâche, provoquera dans tout le pays une douloureuse sensation.." (2). Pour François MAGNARD du "FIGARO" M. CARNOT précisément en raison de son effacement volontaire semblait à l'abri d'un attentat qui soulèvera une horreur unanime" (2). Et "la Paix" proclame "Tous les honnêtes gens flétriront avec nous cet acte odieux. Il n'y a qu'un cri d'indignation parmi la population" (2). Ce qui domine les réactions, c'est également une incompréhension totale vis-à-vis des mobiles du meurtrier. "Ce crime ne peut être que l'acte d'un fou", conclut "l'Intransigeant". "Rien, en tout cas, ne l'explique, M. CARNOT personnellement n'avait pu soulever pendant son septennat - qui arrivait à son terme - aucune haine assez violente pour qu'on pût désirer sa mort" (2)

(1) E. SIMOND "Histoire de la 3ème République" (p. 289)

(2) 25 juin 1894

La "Libre Parole (I) fait écho : "En ce temps où tout est incompréhensible, ceci passe les bornes de l'in vraisemblable. Si la conscience flétrit énergiquement un tel acte, la raison est incapable d'en démêler les motifs". Du moins, se félicite-t-on dans les journaux conservateurs, que l'assassin ne soit pas français.

"Dans ce jour de deuil, une consolation nous reste, c'est que l'assassin n'est pas Français" lit-on dans le "XXème siècle" (I). Et "la Lanterne" appuie nettement sur le fait ; "C'est un Italien qui a frappé le Président de la République" (I)

Déjà, des journalistes clairvoyants, au lendemain de l'attentat, prévoient des effets néfastes. M. CORNELY du "Gaulois" : "Nous allons assister à une orientation nouvelle et forcée de la République qui probablement, sûrement même, passera de l'état torpide où elle était maintenue à un état aigü car elle renferme des éléments révolutionnaires qui voudront exploiter une catastrophe et qu'elle n'est peut-être pas en état de dompter sans de très graves difficultés" (I) Le "Rappel" craint une répression trop brutale :

"Nous exprimons le ferme espoir, nous affirmons la conviction que les représentants du peuple sauront dans la circonstance que nous traversons, préserver de toute atteinte les libertés que le peuple a su conquérir dans ces vingt dernières années à force de sagesse et d'énergie. Le pays ne saurait être puni pour le crime d'un isolé, pour le crime d'un malfaiteur étranger" (I)

Par contre, certains journaux réclament à cor et à cri des mesures énergiques. C'est surtout le cas pour les journaux lyonnais.

Le très modéré "Lyon Républicain" (2) se lamente, mais prêche la répression à outrance : "Hélas ! il faut bien se rendre à la réalité : oui il existe des misérables qui ne peuvent pardonner à la société de se refuser à subventionner leur incapacité et leur paresse et qui prétendent en avoir raison par la terreur. C'est pourquoi ils multiplient de plus en plus leurs oeuvres abominables de destruction, de sang et de massacre ; si on ne se décide pas à en finir résolument, non seulement avec les scélérats soldés qui manient la bombe ou le poignard, mais aussi avec les

(1) 25 juin 1894

(2) 26 juin 1894

plus excécrables encore qui les provoquent directement au crime par leurs écrits, leurs manoeuvres ou leurs discours. Rien ne sera fait tant qu'on n'atteindra pas avant tout la propagande du crime. Si après l'attentat odieux qui vient de plonger le pays dans le deuil, notre monde parlementaire ne comprenait pas l'absolue nécessité d'entrer franchement dans cette voie, ce serait à désespérer de notre avenir".

Le PROGRES (républicain radical) est du même avis (1) : Une immense clameur monte du peuple de France pour crier à ceux qui ont la responsabilité de la chose publique : "...vous devez sévir implacablement contre les anarchistes auteurs directs des crimes sociaux et contre les misérables, plus vils encore, dont les paroles et les écrits arment les bras".

Quant aux journaux de gauche, ils rejettent toute insinuation tendant à confondre anarchistes et socialistes :

"Nous avons toujours combattu au "Peuple" la politique représentée par M. CARNOT et nous n'avons jamais ménagé la vérité aux gouvernants. Nous sommes donc bien à l'aise pour dire ici ce que nous pensons. Nous réprouvons absolument l'acte commis hier sur la personne du Président de la République. En cette circonstance, nous nous associons à la presse lyonnaise pour protester. Les assassinats quels qu'ils soient, ne prouvent rien, n'ont jamais rien prouvé" (2)

Si l'on excéte "le Peuple", on peut remarquer que les articles des journaux lyonnais sont nettement plus virulents que ceux de la presse nationale. Cela est probablement dû au fait que, étant donné le lieu de l'attentat, l'opinion à Lyon était plus traumatisée que partout ailleurs. Ce climat fut encore aggravé par les troubles graves qui se produisirent à Lyon après la mort de CARNOT.

(1) 26 juin 1894

(2) "Peuple", 25 juin 1894

A l'origine de ces troubles, on trouve une réaction populaire anti-italienne, due au fait que l'assassin de CARNOT appartenait à cette nationalité. Or, à cette époque les relations franco-italiennes n'étaient pas des plus cordiales, ce qui explique les sentiments cocardiers et anti-italiens de bon nombre de Français. L'affaire commença par un incident, somme toute mineur. Le soir du 24 juin, après l'attentat, un groupe de gens assez excités s'était installé à la terrasse du café CASATI (12 rue du Bât-d'Argent) et commentait l'attentat avec force imprécations contre les Italiens. Le garçon de café fut pris à partie par les consommateurs et injurié. On ne sait s'il fut frappé, ou s'il eut un geste trop vif à cause d'une parole peu aimable de l'un des consommateurs. Toujours est-il qu'il lança un bock à la tête des clients, et se retira précipitamment à l'intérieur du café qui ferma ses portes. Le public se mit à injurier copieusement les propriétaires. A ce moment, arriva, drapeau tricolore en tête, un groupe de plusieurs centaines d'individus qui avait pris naissance place de la Bourse, autour d'un noyau de jeunes gens exaltés, et s'était rapidement grossi en chemin. Les nouveaux arrivants, prêtant main-forte aux consommateurs, se lancèrent à l'assaut du café, qu'ils saccagèrent. (1). Un peu plus tard, une foule compacte s'amassait devant le consulat d'Italie, et cherchait à en enfoncer les portes en criant : "A bas l'Italie" La police étant intervenue, les manifestants refoulés se portèrent devant le restaurant CASATI de la place Bellecour, dont ils brisèrent les devantures et brûlèrent les chaises au son de "la Marseillaise" (2). Gardiens de la paix et gendarmes les dispersèrent. Mais toute la nuit des groupes d'individus parcoururent les rues de Lyon en chantant "la Marseillaise".

(1) Rapports de police (25 juin) A D R 4 M B B

(2) Rapport de police (25 juin) ADR "Troubles de juin"

Des épiceries et autres magasins tenus par des Italiens furent saccagés, en particulier dans la partie du 3ème arrondissement comprise entre le Rhône et l'avenue de Saxe, et dans le quartier de la Guillottière (1). D'après les rapports de police, le nombre des magasins dévastés ne dépassa pas la dizaine, cette nuit-là.

Mais le lendemain (25 juin) fut marqué par des désordres très remarquables. Vers midi et demie, la foule avait saccagé, aux Brotteaux, plusieurs épiceries ou comptoirs tenus par des Italiens (1). Les troubles continuèrent tout l'après-midi. Le magasin d'oiseaux CASARTELLI (quai de l'Hôpital) fut dévasté dans la soirée. Vers 18 h. un commando d'une centaine de garçons de café fit irruption au Bar CASATI de l'Exposition de Lyon. Les portes furent enfoncées, la tente brûlée, les bouteilles brisées, l'argenterie et quelques pièces de mobilier jetées au lac... (1). Dans la journée du 25, 13 établissements furent incendiés dont trois immeubles et dix magasins dont le mobilier fut jeté à la rue et brûlé. Neuf magasins eurent leur devanture et leur mobilier saccagés ; ces chiffres sont établis par un inventaire de police (2). Visiblement, la police était débordée. La nuit du 25 au 26 juin fut particulièrement terrible, comme en fait foi un document de police du Commissariat Spécial, établissant d'heure en heure, le compte-rendu des incidents et des demandes de renfort (nous le reproduisons en annexe). Le ministère de l'Intérieur, inquiet, télégraphia à tous les préfets de France et d'Algérie de prendre des mesures spéciales pour éviter les troubles et protéger les Italiens (3). Mais aucun trouble ne se produisit ailleurs qu'à Lyon.

(1) Rapport du 25 juin A D R "Troubles de juin"

(2) Etat des établissements saccagés dans la journée du 25 juin
A D R "Troubles de juin"

(3) Télégramme - A D R "Troubles de juin"

Le 26 juin, les événements commencèrent à se calmer. La matinée ne vit que deux magasins pillés, par de très faibles bandes d'individus (1). L'après-midi il y eut quelques tentatives de pillage mais la police les empêcha et opéra plusieurs arrestations.

Enfin, à partir de 17 h. les forces de l'ordre commencèrent des opérations d'ensemble sur le quartier de la Guillottière, qui aboutirent à 320 arrestations. Puis une opération identique fut menée aux Brotteaux. Le 27 juin, le calme était revenu dans tous les arrondissements de Lyon. Les quarante-huit heures de troubles donnèrent lieu à de nombreuses arrestations. La police et la troupe s'emparèrent environ de 1200 personnes qui pillaient ou manifestaient. On procéda ensuite à une série de triages (2):

- 887 personnes furent maintenues en état d'arrestation.
- 423 furent relâchées au bout de quelques jours, après examen des dossiers.
- Sur les 464 restants, le Parquet en remit encore 87 en liberté
- 358 personnes furent poursuivies devant la juridiction correctionnelle, pour vol, bris de clôture et complicité, de coups, d'outrages et de rébellions,
- 281 furent condamnées à des peines variables (allant de 1 mois à 2 ans d'emprisonnement)
- 77 furent acquittées.
- 25 condamnées avec sursis.

De plus, dans la semaine du 25 juin au 2 juillet, on compte 120 arrestations avec inculpation, à la suite de dénonciations ou de rafles.

A la suite de ces événements, le Procureur de la République du Parquet de Lyon concluait :

"En résumé, la répression me paraît avoir été suffisante : Elle a été rapide, puisque dans deux semaines on a instruit près de 900 affaires et jugé plus de 500. C'est là un résultat qui me semble efficace et qui est de nature à montrer à la population lyonnaise que la justice veille et qu'une prompt répression ne se fera jamais attendre" (2)

(1) Rapport du Commissariat Spécial A D R "Troubles de Juin"
26 juin.

(2) Compte-rendu de M. le Procureur de la République au Procureur Général de Lyon (16 juillet 1894) A.D.R. "Troubles de juin"

En fait si la répression fut plus que "suffisante" comme en ~~témoignent~~ témoignent les chiffres ci-dessus, on ne peut pas dire qu'elle fut prompte. Du dimanche 24 juin au soir jusqu'à l'après-midi du 26 juin, la police et la troupe furent complètement débordées. Et lorsque le Préfet du Rhône, RIVAUD, déclencha la répression, celle-ci fut aussi maladroite qu'elle avait été tardive, ainsi que le soulignent les journaux d'opposition comme "le Peuple" ou "la Comédie Politique" (1). On vit des conseillers généraux et municipaux arrêtés, parmi des centaines de gens qui n'avaient manifestement rien à voir avec les émeutiers. Un journaliste du "Peuple" fut appréhendé et malmené : parce qu'il se trouvait sur les lieux du pillage avec un couteau plié dans sa poche ; il fut condamné à six mois de prison et deux ans d'interdiction de séjour, après avoir été taxé par le juge "d'antimilitarisme et d'antipatriotisme" (2)/ Cette affaire émut vivement toute la presse lyonnaise.

Mais finalement, comment interpréter les troubles des 24-25-26 juin ? Il semble que seuls les troubles du 24 soient réellement dus à la réaction scénophobe provoquée par l'attentat. En effet, les émeutiers de la soirée du 24 sont très différents de ceux du lendemain et du surlendemain. Un rapport de police précise, en ce qui concerne le sac du café CASATI :

"Le public qui se trouvait là était mélangé, mais on n'y remarquait pas de ces gens sans aveu comme ceux qui ont mis à sac les épiceries italiennes (3)"

De plus, ces gens arborent des emblèmes nettement cocardiens : drapeau tricolore, Marseillaise etc...Enfin, ils tentent d'entrer au Consulat d'Italie, ce qui montre bien la portée politique de leurs manifestations. Ils saccagent, mais ne volent pas et ne brûlent pas. Toutes différentes sont les manifestations de deux jours suivants : si certaines sont nettement inspirées par le...

(1) Cf. annexes "Pillards, incendiaires et complices"

(2) "Peuple" du II juillet 1894

(3) Rapport du 25 juin 1894 A D R 4 M 8 B

nationalisme (comme le raid au Bar CASATI de l'Exposition) la plupart sont le fait de pillards professionnels qui saccagent les magasins, les pillent et les incendient. Toutefois, il est incontestable que le point de départ des troubles fut bel et bien la réaction anti-italienne qui naquit lorsqu'on connut la nationalité de l'assassin de CARNOT. Cette réaction se manifesta aussi sous d'autres formes. Aussi curieux que cela puisse paraître, les ouvriers français de la région lyonnaise, déclenchèrent des mouvements de grève pour obtenir l'expulsion de leurs camarades italiens. Dans une maison de confection de l'avenue de Saxe, les 120 ouvriers refusèrent de reprendre le travail si les deux ouvriers italiens de la maison n'étaient pas renvoyés. Le 4 juillet 1894, les ouvriers de St-Gobain, à St-Fons, menacèrent de faire grève si la direction n'expulsait pas les Italiens (1). Les ouvriers paveurs, les plâtriers-peintres de Lyon obligèrent leurs camarades italiens à quitter le travail (2). Cette animosité secondaire semble bien être une conséquence de l'attentat : un rapport de police raconte, que les jours suivant le meurtre, dans le quartier de la Guillotière et le 3ème arrondissement, des petits groupes d'ouvriers se formaient qui faisaient preuve "d'une grande émotion" et montraient parfois "une grande exaltation et beaucoup d'hostilité contre les Italiens (3). Toutefois on peut penser que les ouvriers français avaient de fortes raisons d'en vouloir aux italiens, qui leur faisaient concurrence sur le marché de l'emploi, et se contentaient de salaires inférieurs aux leurs. Cette situation s'aggrava du fait que l'attentat et ses suites, avaient provoqué des départs en masse d'Italiens. Privés de main d'oeuvre, les patrons avaient engagé des Français à leur place ; mais lorsque, rassurés, les Italiens rentrèrent, les ouvriers en surnombre furent licenciés, d'où la réaction vigoureuse des travailleurs français.

(1) Rapport du 4 juillet 1894 - A D R 4 M 8 B

(2) Articles de journaux - A D R 4 M 8 B

(3) Rapport de police (25 juin 1894) A D R "Troubles de juin"

La réaction scénophobe qui se produisit à Lyon provoqua dans certaines villes de France un exode massif d'Italiens regagnant leur pays, du moins pour un temps. Du 27 au 30 juin, 750 Italiens résidant à Lyon furent rapatriés sur leur demande (1). De Paris, 176 Italiens gagnèrent Modane du 25 juin au 6 juillet, dont 92 personnes pour la seule journée du 4. Du 11 au 16 juillet, il y eut encore 160 émigrations (2). A Grenoble, 997 Italiens quittèrent la ville pour regagner leur pays, en l'espace de trois jours (26 au 28 juin) (3). A Turin, le Consulat de France signala l'arrivée - dans la seule journée du 27 juin - de 2500 Italiens rentrés de France (4). Leurs récits - fort exagérés - provoquèrent même un début d'émeute anti-française, que la police réussit à calmer, et qui passa pratiquement inaperçu à l'étranger (heureusement pour les relations franco-italiennes !)

Même si l'on fait la part des facteurs économiques et des considérations nationalistes l'ampleur même de la réaction anti-italienne démontre quel choc profond la mort de CARNOT occasionna dans la mentalité collective, surtout à Lyon. La journée des funérailles (1er juillet 1894) fut d'ailleurs dans toute la France, marquée par une affliction profonde et apparemment sincère. Les monuments publics, les sièges des journaux furent tendus de noir ; beaucoup de cafés fermèrent leurs portes : nombre de particuliers arborèrent desrapeaux en berne. Le deuil national fut même exploité à des fins de mauvais goût. Des chansons d'un lyrisme pompeux furent écrites à la gloire de CARNOT (5) et des baraques foraines exhibèrent sous forme picturale la scène de l'attentat (6).

(1) Rapport du Commissariat Spécial A D R "Troubles de juin"

(2) Emigration des Italiens F 7 I25II n° 143 -193

(3) Emigration des Italiens F 7 I25II n° 171

(4) Emigration des Italiens. Consul de France à Milan au Ministère des Affaires Etrangères (28 juin 1894) F 7 I25II N° 155

(5) Chanson d'Emile CHERET. A D R "Troubles de juin"

(6) Note du 1er août 1894 - A D R "Troubles de juin"

Ces derniers faits peuvent paraître futiles, mais ils montrent que l'opinion publique fut très impressionnée par l'attentat, puisque certains essayèrent d'en tirer profit.

Ce qui reste curieux, dans tous les événements lyonnais qui suivirent la mort de CARNOT, c'est que la réelle indignation populaire qui s'ensuivit ne se tourna pas tellement contre les anarchistes. Mais cela s'explique finalement assez bien : de la double qualité de CASERIO - "anarchiste italien" - c'est plutôt la qualité d'Italien que les Français retinrent d'abord, sensibilisés qu'ils étaient par une conjoncture internationale favorable aux réflexes anti-italiens.

Cette remarque nous amène à nous pencher sur les réactions de l'opinion dans un milieu très particulier. Il s'agit bien entendu du milieu anarchiste et plus spécialement du milieu anarchiste lyonnais, le plus représentatif en raison du lieu même où CARNOT fut tué...

Dans l'ensemble, les anarchistes de Lyon donnèrent évidemment à l'attentat une approbation de principe, puisque le crime de CASERIO était une atteinte au principe d'autorité. Mais sur le plan pratique, il semble que dans l'ensemble, ils furent portés à désapprouver l'acte commis par CASERIO, comme en témoigne cet extrait d'un rapport de police :

"...La plupart des compagnons disent que si l'assassin du Président eut été connu d'eux, et qu'il leur eut fait part de son projet, ils l'en auraient détourné, parce que le résultat a d'abord été le renvoi des ouvriers italiens obligés de quitter la France, puis la haine de la population contre les anarchistes. Les compagnons estiment en outre que l'assassin eût-il devant la Cour d'Assises une attitude énergique, comme il ne s'exprime pas facilement en français, il ne fera pas une propagande égale à la haine qu'il a fait naître contre le parti. Ils ajoutent que ce crime va attirer des condamnations plus sévères contre les anarchistes parisiens qui vont passer en jugement car tous sont

des propagandistes, et les jurés; comme les magistrats ne manqueraient pas de faire ressortir l'influence de leurs théories sur l'auteur de l'attentat" (1):

De fait, les anarchistes lyonnais craignaient - à tort d'ailleurs - que la fureur de la population ne se tournât contre eux. Aussi se tenèrent-ils, jusqu'à la fin juin (2) et se gardèrent-ils bien de participer aux manifestations des 24-25-26 juin, qu'ils désapprouvaient d'ailleurs en raison de leur origine patriotique et nationaliste. De plus, ils évitèrent souvent de coucher chez eux par crainte de perquisitions et arrestations qui n'allaient pas manquer de se produire (2). Les événements politiques, les mesures policières et judiciaires qui suivirent l'attentat allaient leur donner raison.

X

Après l'attentat de VAILLANT (9 décembre 1893) les députés avaient été saisis d'un tel effroi qu'ils votèrent presque sans discussion les projets de lois qu'on leur présentait. Le 11, le projet de loi sur la presse fut adopté à la Chambre dans la même séance, à une énorme majorité.

Deux autres lois, l'une relative à la détention des explosifs, la seconde aux associations de malfaiteurs étaient votées le 15 à la Chambre, le 18 au Sénat.

"Toute association, toute entente dans le but de préparer des crimes contre les personnes ou les propriétaires" sont frappées par cette dernière loi. Pratiquement, le seul fait d'agir en vertu d'une idée commune suffisait à créer le crime "d'entente" ce qui ouvrait la porte à bien des abus; c'est ainsi que dès que plusieurs hommes se trouvaient agir en vertu d'une idée commune, par exemple pour préparer une grève, où peuvent être commises des violences, ils tombaient sous le coup de cette loi.

(1) Rapport du 29 juin 1894 - A D R 4 M 9

(2) Rapport du 28 juin 1894 - A D R 4 M 8 B

La loi de 1893 sur la presse aggrava les pénalités contre la provocation au vol, au pillage, à l'incendie, et contre les provocations adressées aux militaires pour les encourager à la désertion ou à la désobéissance ; les peines de prison passèrent de un à six mois, à un à cinq ans, les amendes de 16 à 100 francs s'élevèrent de 100 à 3000. De plus, elles étendaient les dispositions relatives à la provocation, au vol, au meurtre, et à leur apologie.

On peut dire que ces lois furent consécutives à l'affolement qui suivit l'attentat de VAILLANT. Mais après leur vote, les socialistes se rendirent compte - avec bon nombre de radicaux - qu'utilisées par un gouvernement fort, elles pourraient être utilisées non seulement contre les anarchistes, mais aussi contre eux. Aussi, leur fureur se déchaîna contre les "lois scélérates". Parallèlement, la nécessité de "défendre la société" amena bon nombre de républicains modérés et même radicaux à se rapprocher des ralliés. SPULLER, ministre de l'Instruction Publique dans le cabinet Casimir PERIER déclara qu'il fallait tenir compte d'un certain "esprit nouveau" (1) ce qui entraîna un véritable déchaînement de la gauche. Le gouvernement étant tombé sur une question de Travaux Publics, DUPUY constitua un ministère de même nuance que le précédent (2), mais plus jeune, avec des hommes qui, comme BARTHOU, POINCARE et DELCASSE, ne partageaient point les ressentiments de leurs aînés envers la droite.

Dans ce contexte, le meurtre de CARNOT vint encore accentuer la modération de la Chambre. Le nouveau Président fut élu le 27 juin 1894 par 451 voix contre sur 851 votants. Ce fut Casimir PERIER, issu des milieux orléanistes et représentant authentique des grands intérêts financiers.

(1) Cf. J. CHASTENET, op. cité en bibliographie p. 52-62

(2) c'est à dire assez modéré.

L'attentat avait effrayé la majorité modérée. Un projet de loi fut présenté qui complétait l'arsenal des lois de 1893. Il fut voté le 28 juillet, par 269 voix contre 163, après de violents débats. La loi prévoit des cas de provocation et d'apologie qui échappaient à la loi précédente. Surtout, elle fit passer du jury aux tribunaux correctionnels le droit de juger ces faits lorsqu'ils avaient un but de propagande anarchiste : dans ce dernier cas seulement, elle ajouta aux peines principales celle de la relégation individuelle en cas de récidive ; enfin, elle prit des mesures spéciales pour éviter la propagande indirecte qui eût pu résulter de la publication des débats.

Ainsi une simple appréciation énoncée au cours d'une conversation particulière pouvait être poursuivie, sur la déclaration d'un seul témoin, si elle était corroborée par un "ensemble de charges" ! L'accusé pouvait être jugé, non par des jurés, mais uniquement par des magistrats, et sans que la publication des débats pût se faire. Ainsi pouvait-on être condamné à la prison pour avoir exprimé ses opinions.

Bien entendu, en application de ces lois, la police multiplia les perquisitions et les arrestations préventives, portant ainsi de rudes coups au mouvement anarchiste. A Lyon, le début de l'année 1894 fut marqué par deux vagues de répression :

- en Janvier 94, il y eût 27 arrestations (le 1er Janvier). Tous les anarchistes arrêtés furent remis en liberté.

- vers la fin Février (après l'attentat de HENRY) une quinzaine d'anarchistes furent arrêtés, et remis en liberté début mars (1) Les perquisitions ne donnant aucune preuve formelle de complicité, la police ne pouvait garder les "compagnons" en prison. Mais il n'empêche que ces arrestations continuelles rompirent presque complètement l'activité du mouvement, à Lyon comme ailleurs.

Evidemment, l'attentat de juin, suivi de la dernière "loi scélérate", provoqua une nouvelle vague de répression dans toute la France. A Lyon, le 6 juillet, une quinzaine de militants furent arrêtés pour deux semaines. De plus, la police dressa des listes de gens à surveiller durant le procès CASERIO (1)

(1) M. MASSARD "Histoire du (mot) anarchiste lyonnais" 3ème partie chap. IV

Les anarchistes lyonnais s'étaient cachés immédiatement après l'attentat ; ils renouvelèrent ces précautions à l'approche du procès, et certains préférèrent quitter Lyon pour quelque temps. D'ailleurs un certain nombre de militants n'en pouvaient plus d'être constamment en prison, témoin de rapport : (2)

"Les mesures prises depuis quelque temps contre les anarchistes ont refroidi le zèle de plusieurs, qui manifestent, quand ils en ont l'occasion, l'intention formelle de ne plus se mêler de rien. C'est ainsi que SANLAVILLE qui a été longtemps comme le trait d'union du parti, disait récemment à un compagnon qui lui demandait des nouvelles des autres, qu'ils les voyait le moins possible et que moins ils viendraient chez lui, mieux cela vaudrait car il était las d'être arrêté si souvent et ses affaires en souffraient : que tout en restant "sympathique à l'idée" il était bien résolu à rester tranquille jusqu'à nouvel ordre".

Quand on sait la place qu'occupait SANLAVILLE dans le mouvement anarchiste (c'était l'ancien rédacteur en chef de "l'Insurgé") ce rapport est significatif de tout un état d'esprit qui ne devait pas régner seulement à Lyon.

Ainsi, l'assassinat de CARNOT fut une cause de désorganisation pour le mouvement anarchiste, et contribua, par ses suites, à refroidir bien des enthousiasmes.

Mais le véritable épilogue de l'ère des attentats fut le Procès de Trente.

Le 6 août, devant la Cour d'Assises de la Seine, comparurent trente accusés, sous l'inculpation d'association de malfaiteurs

Par un savant amalgame le Ministère Public avait mêlé sur le même banc des théoriciens anarchistes, et des "illégalistes" (bandits plus ou moins inspirés par les idées anarchistes). On essayait ainsi d'opérer une fusion entre un procès de tendance et un procès de droit commun (grâce aux lois récentes) et de condamner les théoriciens au même titre que les voleurs. Et pourtant, il faut admettre que les accusés politiques ne connaissaient même pas les accusés de droit commun.

D'un côté, plusieurs doctrinaires, comme Jean GRAVE et Sébastien FAURE, renforcés par quelques anarchistes peu convaincus. De l'autre, un trio d'accusés de droit commun (deux mambrioleurs ORTIZ et BERTANI, et un recéleur, CHERICOTTI) flanqués pour la circonstance de leurs femmes (légitimes ou non) et de deux ou trois comparses. Chaque groupe était augmenté de quelques personnes par des "complices" victimes de leur parenté ou de leurs relations cordiales avec d'autres inculpés (tel MATHA qui avait connu Emile HENRY).

Malgré le violent réquisitoire de l'avocat général BULOT (qui avait vu, rappelons-le, sa maison détruite par une bombe de RAVACHOL) le jury rendit un verdict très raisonnable (les

avocats, en l'absence de preuves ayant eu la partie belle !) Saul ORTIZ, le chef de bande - qui d'ailleurs était réellement anarchiste et avait été très lié avec HENRY - et CHERICOTTI, le recéleur, furent condamnés aux travaux forcés (ORTIZ à 15 ans, CHERICOTTI à 8 ans). Le troisième accusé de droit commun, BERTANI, obtint six mois de prison pour port d'armes prohibé. Tous les autres furent acquittés.

Ainsi, le processus de répression semblait stoppé, et le plus fameux procès de l'histoire de l'anarchisme se terminant par un verdict d'apaisement.

On peut apercevoir, à ce niveau, une sorte de décalage, entre la politique gouvernementale et l'opinion, l'une tendant à renforcer la répression par les "lois scélérates" et les mesures policières, l'autre exprimant un penchant vers l'apaisement.

qui se manifesta par le verdict des jurés au Procès des Trente. Assez forte sur le plan juridique et administratif, la répression tourna donc court sur le plan judiciaire. Cela s'explique facilement : après les réactions d'indignation et de stupeur qui suivirent immédiatement l'attentat, après deux ans de tension terroriste, l'opinion française n'éprouvait plus qu'un immense besoin de tranquillité. La condamnation de CASERIO à la peine capitale (le 3 août soit juste avant le Procès des Trente) lui parut sans doute suffisante.

Ces deux tendances contradictoires - politique de répression exercée par les pouvoirs publics, volonté d'apaisement exprimée par l'opinion publique - entraînèrent paradoxalement le même résultat. D'une part, les perquisitions, les arrestations préventives, la destruction des permanences anarchistes désorganisèrent et démoralisèrent les "compagnons" ; d'autre part, la clémence relative qui se manifesta sur le plan judiciaire contribua sans doute à calmer leurs ardeurs vengeresses. D'où une certaine "mise en sommeil" du mouvement libertaire français.

Deuxième Partie :

CASERIO

Chapitre I : LA VIE DE CASERIO ET SES RAPPORTS AVEC LE MOUVEMENT ANARCHISTE.

Avant de nous pencher sur les aspects judiciaires de l'affaire CASERIO, peut-être serait-il bon d'examiner quels furent les antécédents de ce dernier et quelle importance il tint dans le mouvement anarchiste.

Santo Ironima CASERIO était né le 8 septembre 1873 dans le petit village de MOTTA VISCONTI près de MILAN ; c'était le dernier-né d'une famille de cinq enfants (il avait trois frères et une soeur). Il alla à l'école jusqu'à l'âge de dix ans, mais il abandonna ensuite car il était, paraît-il, peu doué (1). Vers treize ans, il fut envoyé à MILAN par ses parents, afin d'y apprendre le métier de garçon boulanger. Vers 1891, il se lia avec un "compagnon" fort actif, Antonio CASPANI, qui avait participé en 1889 à un groupe anarchiste intitulé "le Soleil de l'Avenir". CASPANI était un propagandiste très persuasif (il était l'auteur de plusieurs brochures anarchistes), CASERIO qui n'avait que dix-huit ans, fut très vite conquis par les idées libertaires (2) Il se mit à fréquenter une suberge de la Via Arena, où se retrouvaient un certain nombre d'anarchistes : MANDELLI, MILANACCIO, et surtout Ange MAZZINI. Ce dernier était le bras droit de Denis MALAGOLI, chef de l'association anarchiste de Milan, et il avait probablement pris sa place à la tête de cette association, MALAGOLI ayant dû s'enfuir en France à la suite de sa condamnation par contumace en 1889 (3). Il faut croire que le jeune boulanger se montra un disciple zélé, car CASPANI en arriva vite à lui faire entière confiance. Au début de

- (1) Interrogatoire de CASERIO (6 juillet 1894) A J II 250
- (2) Sur les raisons de cette conversion cf. déclaration de CASERIO au procès (Annexes)
- (3) Doc. jud. italiens. Interrogatoire de CASERIO à Milan (17 mai 1892) D.J. I 23

l'année 1892, étant obligé de quitter Milan pour Paris, il laissa à CASERIO son appartement avec mission de continuer sa tâche au sein du mouvement anarchiste. CASERIO, à partir de cette date, se consacra donc tout entier à la propagande. Hélas, il n'avait pas l'expérience de CASPANI.... Le 26 avril 1892, alors qu'il distribuait à des soldats des brochures antimilitaristes les incitant à désertter et à se révolter, il fut interpellé et arrêté par la police sur le pont de Porto-Vittoria. Une perquisition dans son appartement révéla son activité; On y trouva des listes d'adresses de la main de CASPANI et d'autres anarchistes milanais (AZZARETTI, MARSALA); ces adresses se rapportaient évidemment à la correspondance avec d'autres groupes anarchistes, notamment ceux de Lugano et de Genève (I) auxquels CASERIO expédiait des brochures. Mais on découvrit aussi des documents de la main de CASERIO : un calepin où était consigné le montant des sommes provenant de la vente des brochures, une lettre à AZZARETTI concernant la parution du journal "VERITA" et l'expédition de 200 exemplaires d'une brochure de CASPANI ("Amour et Haine"), des notes de frais et des listes de noms, un cahier contenant des récits antimilitaristes composés par CASERIO lui-même. Tout cela était amplement suffisant pour faire condamner CASERIO. De fait, le 28 novembre 1892 il se vit frapper par le tribunal pénal de 8 mois et 10 jours de prison. Laissé en liberté provisoire entre l'énoncé de la condamnation et le procès d'appel, il décida d'échapper à la prison, de s'enfuir à l'étranger.

Mais, où s'enfuir ? De par ses activités à Milan, CASERIO connaissait un certain nombre d'adresses de "compagnons" résidant en Suisse, et il était à peu près sûr de trouver de l'aide dans ce pays. Le 26 janvier 1893, il sollicite de la mairie de Motta-Visconti, un passeport qui lui permettra de s'échapper d'Italie.

(I) CASERIO en Italie et jusqu'à son arrivée en France. Dépêche de notre ambassadeur à Berne au Ministre des Affaires Etrangères (26 juin 1894) D.J. I 46

Le maire connaît la condamnation qui pèse sur lui. Il refuse. Qu'à cela ne tienne ! CASERIO se procure un faux passeport, sans doute grâce aux "compagnons" milanais, car il n'était pas capable de fabriquer lui-même ce passeport. (1) et passe la frontière, échappant ainsi à une condamnation par contumace à 10 mois de réclusion, prononcée contre lui en juin 1893 par le tribunal de Milan. L'avocat anarchiste GORI, qui l'avait défendu durant son procès, ne semble pas avoir joué un rôle très considérable dans les fréquentations anarchistes de CASERIO. Après avoir franchi la frontière, CASERIO se réfugie à LUGANO. Le 6 mars 1893, il trouve un emploi chez un patron boulanger BERNADOLI. Il est probable qu'il entretint des relations suivies avec les anarchistes de LUGANO, car il ne tarde pas à se lancer de nouveau dans une action à caractère politique. Le 24 juin 1893, il est renvoyé par son patron, pour avoir participé à une grève de boulangers dont il était sans doute l'instigateur (2) . De plus, ses papiers ne sont pas en règle, et la police suisse menace de lui causer des ennuis. CASERIO quitte Lugano. Au début de juillet 1893, le voici à Lausanne, où, selon les recherches ultérieures de la police, il se serait lié d'amitié avec un anarchiste italien nommé MAGGI (3). Il passe quelques jours à Genève avant de franchir de nouveau une frontière : celle de la FRANCE.

X

(1) CASERIO en Italie et jusqu'à son arrivée en France. Consul de France à Milan au ministre des Affaires Etrangères D.J I - 53

(2) CASERIO en Italie et jusqu'à son arrivée en France? Ambassade de France à Berne au Ministère des Affaires Etrangères (4 juillet 1894) D J I 52

(3) CASERIO en Italie et jusqu'à son arrivée en France. Rapport de la police suisse s.d. D.J. I - 49

Pour qui connaît les relations fort étroites existant entre les anarchistes lyonnais et les "compagnons suisses", ou résidant en Suisse, il n'est guère surprenant de voir CASERIO arriver à Lyon à la fin du mois de juillet 1893

A cette époque, Lyon est le plus grand centre anarchiste français après Paris. Vers 1890, le mouvement y compte, d'après les travaux de M. MASSARD (1) 130 ou 140 adhérents (par adhérents, on entend les gens qui assistent aux réunions privées et font de la propagande) dont une cinquantaine de militants actifs (sur 600 à 800 pour toute la France). En 1893, le seul groupe véritablement actif est le "Groupe de la Guillotière et des Brotteaux" rebaptisé par Sébastien FAURE "Les Ennemis de toute candidature" (février 1892). Ce groupe est le véritable Comité Directeur de l'anarchisme lyonnais. Il tient ses réunions au café MARCELLIN, 105 avenue de Saxe ; c'est là qu'on trouve les militants les plus actifs : - des anciens, comme SANLAVILLE, rédacteur-administrateur du journal "l'Insurgé", et des jeunes comme CHAUTANT, BORIASSE, HUGONNARD. Lyon est l'un des plus grands carrefours de diffusion des idées anarchistes ; c'est un centre de redistribution des journaux de Paris, de la région de l'Est, de la Suisse et de l'Italie, et également des placards et affiches de propagande (lesquels souvent sont imprimés à Genève, convoyés plus ou moins clandestinement jusqu'à Lyon, et redistribués en France, ce qui évite certains ennuis aux imprimeurs !) (2). Enfin, Lyon a son propre journal anarchiste : c'est "l'Insurgé" de SANLAVILLE (comité de rédaction : 26 rue Tramassac) qui tire à 2000 exemplaires (dont 500 numéros sont vendus à Lyon, et 1500 à l'extérieur). C'est donc en cette ville que CASERIO vient chercher du travail. La police lyonnaise a par la suite réussi à retrouver tous les endroits où il avait logé et travaillé (3)

(1) "Histoire du mouvement anarchiste à Lyon" 2ème partie
ch. IV

(2) Correspondance étrangère. Rapport de police (3 fév. 1888)
A D R 4 MS

(3) CASERIO à Lyon. A D R 4 M 8 (77)

Arrivé vers le 20 juillet, il loge chez SABLIER (4, rue de Turenne) puis du 25 juillet au 26 août sous le nom de COMETTI dans un garni de la rue de la Vierge. C'est probablement vers cette date que CASERIO fait la connaissance d'un compatriote anarchiste, Tiburce STRAGGIOTTI, dit CRISPI, expulsé d'Italie comme lui. De la fin août à la fin septembre, CASERIO loge au garni RECAMIER, rue Pierre Corneille, avec STRAGGIOTTI et un autre "compagnon" PREVOST dit BAVIS (1). Durant son séjour à Lyon, il travaille d'abord chez un plâtrier-peintre de VILLEURBANNE, TOSI, puis chez un autre plâtrier-peintre, MUSSATI (30 rue Villeroy) et enfin chez VELISSON (94 rue Béchevelin) cela jusqu'au 9 septembre.

Mais il ne semble pas qu'il ait beaucoup fréquenté les milieux anarchistes, étant donné qu'à cette époque il ignorait à peu près tout de la langue française (1) Hormis STRAGGIOTTI et BAVIS, il a peut-être connu Marius DEBARD, un ami de STRAGGIOTTI. Peut-être aussi a-t-il connu SANLAVILLE (nous verrons qu'il s'adressera à lui pour prendre contact avec STRAGGIOTTI). Mais il n'a sans doute pas eu d'activité anarchiste, car il ne figure pas dans les dossiers de police de 1893. Ce n'est qu'à la suite de l'attentat, et après des recherches faites à posteriori que la police lyonnaise retrouve les traces du passage de CASERIO à Lyon.

Parti de Lyon le 20 septembre 1893, CASERIO séjourne quelques semaines à Vienne, où il travaille en qualité de garçon boulanger. Il y connaît quelques anarchistes notoires; les frères CASTELLI (encore des compatriotes !) le coiffeur CHEVALIER, le nommé FAURE, dit "Caporal", noté par la police comme "anarchiste militant et très dangereux" (2)

(1) Relations avec les anarchistes lyonnais. Rapport de police (1er juillet 1894) D J I 62

(2) Relations avec les anarchistes de Vienne ; rapport du sous-préfet de Vienne au préfet de Lyon (25 juin 1894) D J II - 183

Toutefois, là encore, il ne se fait pas remarquer comme anarchiste (ce qui démontre certaines faiblesses de la police du temps, qui à Vienne également, n'a entendu parler de CASERIO qu'après l'attentat).

En octobre 1893, CASERIO quitte Vienne et descend de long de la vallée du Rhône. Il connaît, par des "compagnons" de Lyon ou de Vienne, l'adresse de certains anarchistes, entre autres celle d'un anarchiste sétois nommé SAUREL (1). C'est donc à Sète - à Cette - comme on l'écrivait alors - que CASERIO se rend (parce que paraît-il, on fait le pain dans cette région de la même façon qu'en Italie : c'est du moins le prétexte qu'il donne !). Arrivé à Cette, il trouve assez facilement du travail chez un boulanger, VIALA, qui le loge chez lui. Il semble que ses relations avec les époux VIALA aient été fort cordiales, comme en témoigne un rapport de la Cour d'Appel de Montpellier :

"Cette famille est honorable et, bien que connaissant les idées très avancées de son employé, elle avait pour lui un certain attachement. C'est avec un accent presque affectueux qu'ils parlaient de lui, louant ses qualités laborieuses" (2)

Mais CASERIO se lie très vite avec SAUREL, ce dernier s'occupe de sa correspondance lorsque celle-ci est en français, car CASERIO a encore des difficultés avec la langue ; de plus il lui fournit des journaux anarchistes comme "Le Père Peinard" ou "La Révolte". Grâce à SAUREL, il se met à fréquenter le groupe anarchiste de Cette, qui se réunit habituellement dans un café appelé "Le Café du Gard". SAUREL, qui est le principal personnage du groupe de Cette, lui fait connaître des militants comme ARCON, MOURGUES, LACROIX. Ses aventures en Italie et en Suisse lui valent une certaine notoriété chez les "compagnons" sétois.

(1) Sète : enquête sur la valise de CASERIO. D J II - 109

(2) Montpellier-Sète : rapport de la Cour d'Appel de Montpellier (26 juin 1894) D J II 94

En janvier 1894, CASERIO rentre à l'hôpital de Cette pour une maladie vénérienne. Il fait aux autres malades une propagande anarchiste très active. Il leur parle de RAVACHOL et VAILLANT qu'il considère comme des martyrs de la cause (1). Des compagnons arrivent le soir : SAUREL, bien entendu, accompagné d'un Cettois appelé PARODI. Mais vient aussi de Lyon, STRAGGIOTTI, accompagné d'un anarchiste lyonnais, DEBARD (le fait est reconnu par CASERIO) (2). Vers la fin du mois de février, CASERIO, guéri, sort de l'hôpital. A partir de ce moment, il ne se passe en apparence, dans sa vie rien de très notable... du moins jusqu'en juin.

X

Le samedi 23 juin 1894, il semble que brusquement, un mécanisme remonté depuis longtemps se mette à fonctionner chez CASERIO. Le matin, sous un prétexte futile, il se dispute avec son patron avec qui il était pourtant en fort bons termes, et décide de quitter Cette. A onze heures et demie il pénètre chez un armurier de Cette, Guillaume VAUX, et lui achète un poignard, celui-là même qu'il va utiliser pour l'attentat. Puis il se rend seul au café du Gard, vers 13 h 30, et demande au patron l'horaire et le prix du chemin de fer d'Avignon à Lyon. Ensuite, il rend visite à SAUREL. Celui-ci affirme par la suite, que CASERIO ne lui a jamais fait part de ses projets : le samedi 23 juin il lui aurait simplement dit qu'il s'était brouillé avec son patron et partait chercher du travail à Montpellier. "Je puis vous affirmer, déclare SAUREL, qu'à ce moment CASERIO ne m'a pas du tout parlé de son voyage à Lyon" (3). Affirmation pour le moins contestable, faut-il le dire ?

(1) Soldat LEBLANC - Déposition des malades à l'hôpital de Cette (Montpellier 7 au 10 juillet) D J II 138-145

(2) Confrontation LEBLANC-CASERIO (10 juillet 1894) D J II 136

(3) Procédures Parquets Sète-Montpellier - Interrogatoire de SAUREL (5 juillet 1894) D J II 172

A 15 h. CASERIO prend le train pour Montpellier. Une fois à Montpellier, il rend visite à un anarchiste, LABORIE, pour des raisons peu claires. Il repart vers 21 h. de chez LABORIE. Ce n'est pourtant que vers onze heures/du soir qu'il prend le train pour Avignon et Vienne. Il est impossible de savoir ce qu'il a fait dans l'intervalle.

Toujours est-il qu'après avoir changé plusieurs fois de train (1) afin de dérouter d'hypothétiques poursuivants, il parvient à Vienne le dimanche matin.

Vers dix heures et demi, il rend visite à l'un des frères CASTELLI. Celui-ci raconte à la police :

"Il est rentré chez moi environ cinq minutes. En me quittant, il m'a dit qu'il se rendait à Lyon pour y chercher du travail. D'après ce que j'ai compris il a dû partir à Lyon par le train de 3 h 14...Il est ressorti 10 minutes environ après son entrée chez moi, et je ne l'ai plus revu" (2)

CASERIO rencontre également deux anarchistes "sympathisants" qu'il connaît : les nommés CHEVALIER et ORCELIN. Bien entendu ils affirment également que CASERIO ne leur a rien dit de ses projets.

Bien que CASERIO ait affirmé à CASTELLI qu'il parait à Lyon par chemin de fer, c'est finalement à pied qu'il s'achemine vers Lyon. Vers 15 H., il s'arrête dans la commune de Simandres (Isère) pour demander un verre d'eau, il pénètre dans la ferme d'un certain Antoine ROUSSILLON qui lui donne à boire. (En ce qui concerne les détails de cette rencontre, la déposition du témoin concorde avec le récit de CASERIO à l'instruction.) Vers 16 h 30, il traverse le village de Saint-Symphorien-d'Ozon, où il est remarqué par plusieurs personnes. (3).

- (1) A Tarascon il monte dans un express qui le débarque à 2 h. à Avignon, il repart à 4 h. pour Vienne (Voyage de CASERIO de Montpellier à Vienne : D J II 181-185)
- (2) Passage de CASERIO à Vienne. Interrogatoire de CASTELLI (25 juin 1894) D J II 185
- (3) Départ de Vienne et trajet à pied jusqu'à Lyon. Rapport du 6 juillet 1894 D J II 198

Mais ensuite, pour l'intervalle de temps qui va jusqu'au moment de l'attentat, la police ne trouve plus aucun témoin qui ait remarqué CASERIO, ce qui est fort important (nous aurons l'occasion d'y revenir). Toujours est-il que vers huit heures et quart du soir, CASERIO se trouve place de la Bourse, et que, perdu dans la foule, il attend la sortie de CARNOT.

Il est placé sur le trottoir de droite par rapport à la direction que le cortège va suivre, c'est-à-dire à l'endroit exact où il faut se trouver pour frapper le Président. Dans la poche de son veston, il serre son poignard, enveloppé dans un morceau du "Lyon-Républicain". Il porte également sur lui une coupure du même journal relatant le programme de la journée, et quelques papiers personnels qu'on retrouvera sur lui lors de la fouille (un extrait d'acte de naissance, deux certificats de bonne conduite établis par ses employeurs de Lugano et Milan, et plusieurs reçus de souscription pour une édition de l'oeuvre de HUGO).

Vers 21 h 05, le cortège se met en marche. Quelques secondes plus tard, lorsque passe la voiture présidentielle, CASERIO saisit son poignard, le tire du fourreau qui tombe sur la chaussée, et s'élançe. C'est le meurtre.

Chapitre II : LA PERSONNALITE DE CASERIO

Après cette biographie de CASERIO jusqu'à l'attentat, peut-être convient-il de se pencher sur sa personnalité.

CASERIO est un homme d'une taille relativement élevée (1m72) au buste très développé sur des jambes courtes. Les muscles sont volumineux. La tête est petite, mais bien conformée, le front normal, quoique assez large. Les yeux sont très pâles, avec une couleur verdâtre. Le regard est normalement doux "mais dans les discussions politiques, il devient tout à coup effrayant" (1) Les cheveux sont châtain, la moustache fine, la peau bistrée.

L'état mental n'est pas mauvais. CASERIO a reçu une instruction primaire, c'est-à-dire qu'il lit couramment et sait un peu écrire. Surtout, CASERIO bénéficie d'une mémoire absolument excellente : il suffit de lire le récit qu'il fait à l'instruction pour se rendre compte de la précision de ses souvenirs. Il retient les plus petits détails avec une acuité remarquable, mais sa mémoire est surtout visuelle, c'est à dire qu'il enregistre tout ce qu'il a sous les yeux avec la netteté d'un appareil photographique. Les faits les plus insignifiants restent gravés dans son esprit. CASERIO est d'ailleurs fort loin d'être dénué d'intelligence. Il a l'esprit vif, comprend très vite ce qu'on lui expose, et il lui arrive d'avoir des réparties cinglantes ; lorsque le président BREUILLAC lui dit que l'instruction a établi ses rapports avec des anarchistes, il répond : "La police l'a dit, moi je ne sais pas policier". Alors le président : "La police fait son métier". Et CASERIO de rétorquer : "Moi le mien" (2). Mais l'intelligence de CASERIO, bien que non-inexistante, est peu profonde. Il semble peu capable de réflexion critique, de comparaison, de jugement (ce qui se comprend d'ailleurs assez bien, étant donné son niveau d'instruction). Si on lui parle de ses principes, il

(1) Docteur LACASSAGNE "L'assassinat du Président CARNOT" p. 19 et 28.

(2) H. VARENNES "De RAVACHOL à CASERIO" p. 258

les défend âprement et ne fait aucune concession, incapable de leur reconnaître un seul point faible.

Tous les témoins qui ont connu CASERIO sont unanimes à dire que ses connaissances politiques sont à peu près nulles. Il s'est surtout imprégné de théories mal assimilées : quelques passages de KROPOTKINE et d'autres théoriciens anarchistes, qu'il a retenus presque par coeur, forment chez lui comme un leitmotiv. Sa formation politique est donc peu étendue. En dehors des opuscules anarchistes, il n'a pratiquement lu que Victor HUGO, dont il aime les descriptions de la misère, qu'il trouve très réalistes ; mais il reproche à Victor HUGO de n'avoir pas indiqué de remède à la misère ! (1). Toutefois, comme beaucoup d'anarchistes, il se veut scientifique (il lit en prison des ouvrages d'astronomie) et, matérialiste athée, il critique FLAMMARION qui laisse dans ses théories une part à l'intervention divine).

Le caractère de CASERIO paraît extrêmement énergique. Il possède une volonté très forte (la manière dont il a accompli son acte le prouve). Il est doté également d'un certain courage, tout au moins durant les périodes d'exaltation où ce courage va jusqu'à l'inconscience. Ecroué à la maison d'arrêt de Lyon le 25 juin 1894, il siffle et chante, parfaitement heureux, déclarant "avoir fait le sacrifice de sa vie" (2). Mais, passées ces périodes, il tombe dans une sorte de prostration. Après l'arrêt qui le condamne à mort ; il est pâle, tremblant. Nous verrons qu'au moment de son exécution, il est absolument terrorisé. Cette instabilité dans le caractère se retrouve encore dans d'autres traits ; il passe brusquement de la gaîté au tragique, du rire au sérieux. Même dans la vie quotidienne, c'est un instable : il a un tempérament de flâneur, de vagabond qui déteste rester à la même place. Il adore voyager à pied.

(1) De LACASSAGNE : "Assassinat du Président CARNOT" p. 19-28

(2) RAUX : "Actes, attitudes et correspondances de CASERIO dans sa prison" p. 2

Son idéal serait de "cheminer d'une ville à l'autre avec un livre de pain et trois sous de tabac assurés chaque jour" (1). D'un tempérament au premier abord assez calme, il s'enflamme brusquement dès qu'on lui parle de politique.

Affectivement, CASERIO est un être indéfinissable. Le docteur LACASSAGNE en a tracé un portrait extrêmement noir sur ce plan, où il déclare : "Il avait encore moins de cœur que d'intelligence" (2). Et certes, au premier abord, on pourrait le croire. En prison, sa correspondance avec sa famille est quelque peu intéressée; il écrit à son frère afin de lui demander de l'argent pour acheter du tabac (3). Il se reproche d'avoir pleuré au procès quand l'avocat parlait de sa mère. Il déclare : "J'aime encore ma mère et ma famille, mais je n'ai pu me soumettre à ses préjugés. Au-dessus de la famille basée sur l'intérêt il y a la grande famille humaine" (4). En effet, CASERIO, paradoxalement, est extrêmement sensible aux malheurs des autres. C'est d'ailleurs ce penchant qui l'a poussé à entrer dans le mouvement anarchiste. Mais toute son affectivité, comme d'ailleurs toute son intelligence, se sont fixées sur la cause à laquelle il sacrifie toute son existence, et jusqu'à sa vie; c'est d'ailleurs ce qui explique son absence de remords et son insensibilité apparente. Il est sincèrement persuadé de l'utilité et du bien-fondé de son acte. Comment alors le regretterait-il? "En tuant le chef du gouvernement, il croit avoir rendu un service aux "misérables"; il méprise les ouvriers qui n'entrent pas dans le mouvement anarchiste et ne comprennent pas leur véritable destinée" (5).

(1) RAUX, op. cité, p. 10

(2) Op. cité p. 28-31

(3) Op. cité p. 13

(4) VARENNES : "De RAVACHOL à CASERIO" (p. 255)

(5) RAUX, op. cité (P. 4 et 5)

Et ceci nous amène à ce qui constitue, en fait, l'essentiel de la personnalité de CASERIO, et qui nous en donne la "clé" : tout l'être de CASERIO (intelligence, énergie, affectivité) est littéralement polarisé sur un seul point d'attraction : l'anarchisme.

X

Dans un article paru en Italie et publié en France, dans le "FIGARO" (9 juillet 1894) G. FERRERO met cette tendance en évidence par l'analyse de la correspondance de CASERIO avec un compagnon anarchiste. Voici un échantillon de cette correspondance :

"Lyon, 29 juillet 1893 - Cher compagnon, j'ai reçu 10 francs et je te remercie beaucoup de ta bonté. J'ai trouvé ici des compagnons...Un de ces compagnons qui parlait un peu l'italien, m'a interrogé ; mais comme tu le comprendras sans difficulté, ils croyaient que j'étais un espion. Cependant, je suis resté, et à la fin un compagnon français qui avait été à Milan au cercle de Ste-Sophie, l'année dernière, et à qui j'avais donné à manger pour quelques jours, m'a reconnu et m'a amené chez lui dormir..."

Toutes les lettres de cette correspondance sont dans ce style. CASERIO n'y parle que d'anarchisme ou d'anarchistes. La chose qui frappe le plus est l'absence de femmes dans ces lettres. CASERIO n'y fait jamais allusion (ce qui est tout de même curieux chez un ouvrier de vingt ans!). D'ailleurs, tout ce qui ne se rapporte pas à l'anarchie subit le même sort. CASERIO ne voit rien, n'écrit rien que sur les pays qu'il visite. La seule chose qui le frappe, une fois, est la différence dans la fabrication du pain : "A l'heure qu'il est, je travaille dans une boulangerie à Sète, comme garçon : la cause en est à ce que le pain n'est pas fait ici comme en Italie. Que tu rirais, si tu nous voyais à travailler ! Pour faire une masse de pâte de 100 livres, on commence avec un kilog de pâte, et on travaille cinq heures, y ajoutant farine et eau jusqu'à ce que la masse arrive à son poids " (Cette, 18 octobre 1893)

En dehors de ce détail, aucune description, aucune allusion même au pays traversés. De plus, le ton des lettres est amical,

CASERIO envoie le bonjour aux compagnons, leur expédie de l'argent à l'occasion. Mais chez CASERIO, c'est toujours aux anarchistes; non aux hommes, que l'amitié s'adresse....En voici un exemple :

"Cher compagnon, j'étais chagriné à cause de ta maladie ; mais je suis à présent très content d'apprendre que tu es guéri. Le compagnon P. est à Lugeno ; je lui ai envoyé 5 francs car je n'ai pu lui envoyer plus ; je crois qu'il viendra ici s'il ne trouve pas du travail là-bas . Je suis très content d'apprendre que notre idéal marche bien. Je te prie de placer de ma part le compagnon C...Quant à ce que tu m'as écrit que tu veux faire comme moi et émigrer en France je te conseille de rester à Milan car tu y seras plus utile pour la propagande qu'ici, où nous ne pouvons pas parler. Lorsqu'on n'a aucune question avec la police ou avec l'armée, il est mieux de rester à faire de la propagande parmi les compagnons de notre pays, car moi je suis fâché de ne plus pouvoir parler dans les meetings et faire le peu que je pouvais pour notre idéal...." (Cette, 5 juin 1894)

CASERIO continue sa lettre par un développement des idées anarchistes. Mais la fin est curieuse : alors que le reste de la lettre est écrit normalement, le dernier passage est rédigé en lettres immenses et irrégulières, ce qui prouve une surexcitation incroyable :

"Vive la République et la guillotine pour nos compagnons ! Vive l'Espagne et ses fusils qui fusilleront six compagnons ! Mais un jour nous les vengerons ! Mort aux bourgeois, vive l'Anarchie !"

X

A ce niveau, un problème se pose : la responsabilité de CASERIO était-elle entière ? A quel point un homme complètement tourné vers une idée fixe, peut-il être considéré comme normal ? Le problème est d'autant plus évident que le père de Santo CASERIO avait été victime de crises d'épilepsie, dues, paraît-il à une forte frayeur éprouvée durant l'occupation autrichienne (I)

(I) VARENNE "De RAVACHOL à CASERIO" (p. 254)

C'est pourquoi l'avocat de CASERIO, Me DUBREUIL, plaide l'irresponsabilité, contre la volonté de son client qui se prétendait pleinement responsable. CASERIO insiste d'ailleurs, au procès : "Je suis responsable, tout à fait" (I). Il est difficile de résoudre la question, CASERIO n'ayant jamais été soumis à un examen psychiatrique. Toutefois on peut exposer les deux thèses qui s'affrontent :

- La première est celle de LOMBROSO. Dans son ouvrage "les Anarchistes" le célèbre criminologiste estime que le caractère et la conduite de CASERIO sont fortement influencés par l'hérédité épileptique. Cette hérédité déterminerait une irritation anormale du cerveau, d'où une tendance malade innée, à exacerber l'idéal. CASERIO, selon LOMBROSO, aurait pu tout aussi bien virer au fanatisme religieux, s'il n'avait perdu la foi en Dieu, qu'il avait très vive dans son enfance (à Motta-Visconti, il jouait les Saint-Jean-Baptiste dans les processions). Ce fanatisme s'est transposé du plan religieux au plan politique. CASERIO est le type même du "monodéiste" (c'est à dire de l'homme possédé par une idée fixe). Toujours d'après LOMBROSO, le monodéisme se caractérise par quelques traits, très nets chez CASERIO : perte complète des facultés critiques, indifférence totale pour tout ce qui ne se rattache pas à l'idée dominante, énergie singulière pour tout ce qui s'y rapporte. Cette énergie, chez CASERIO, serait redoublée par l'épilepsie. L'instabilité caractérielle de CASERIO serait encore une conséquence de cette épilepsie. LOMBROSO qui distingue des "criminels-nés" et des "criminels par passion" range CASERIO dans la deuxième catégorie : CASERIO aurait en effet les caractères du criminel par passion :

1°) Une honnêteté foncière, qui l'empêche de commettre une mauvaise action, si ce n'est pour ce qu'il croit être la bonne cause.

2°) L'hyperesthésie : c'est à dire une sensibilité très vive pour les douleurs d'autrui.

(I) VARENNE : "De RAVACHOL à CASERIO" (p. 254)

3°) L'hypermnésie aiguë qui se manifeste par une lucidité surprenante et une mémoire sans défaut.

En conclusion, il ressort de la théorie de LOMBROSO que CASERIO est un "déséquilibré régicide" : c'est à dire qu'il n'est pas entièrement responsable de ses actes, en raison de son hérédité épileptique.

- La thèse inverse est soutenue par FERRERO et par le docteur LACASSAGNE. Le premier pense que CASERIO n'était pas fou : son intelligence bornée, mais entière, son énergie pervertie, mais réelle, le laissent entièrement responsable.

Le docteur LACASSAGNE reconnaît avec LOMBROSO que CASERIO possède quelques caractères des déséquilibrés régicides : tare héréditaire, lacunes morales profondes, exaltation et enthousiasme mystique pour des opinions politiques ou religieuses. Mais il nie l'importance accordée par LOMBROSO au facteur épileptique : CASERIO ne présente aucun symptôme d'épilepsie, ni physique, ni mental, dit-il : et il conclut ainsi (I) :

"CASERIO n'est pas un fou ; peut-être dira-t-on qu'il avait quelques caractères des dégénérés. C'était un fanatique assassin. Pour CASERIO cet assassinat est un moyen de terrorisation, la revanche d'un parti, l'assouvissement de la haine, et en même temps la consécration d'une réputation d'énergie et de vaillance vantée par les compagnons et - très probablement - la fin d'une vie existence devenue insupportable.

CASERIO était responsable. Il était juste et nécessaire qu'il fût frappé de la peine que nos lois actuelles réservent aux auteurs des plus grands crimes"

Affirmations pour le moins aventurées... Nous constaterons simplement, pour notre part, l'impossibilité de statuer définitivement sur le problème de la responsabilité de CASERIO. Pour que cela fût possible, il eut fallu que CASERIO fût soumis, à tout le moins, à un examen psychiatrique, ce qui n'a pas été fait, dans un souci de hâter l'affaire, nous que nous retrouverons tout au long de la procédure.

(I) Dr LACASSAGNE op. cité p. 36

Chapitre III : DE L'ARRESTATION à l'EXECUTION

Après son arrestation, CASERIO fut conduit d'abord au Commissariat de la Part-Dieu. C'est là que le juge d'instruction BENOIST procéda au premier interrogatoire. CASERIO ne fit aucune difficulté pour donner son identité et ses antécédents. Il s'expliqua abondamment sur les circonstances de son voyage. Toutefois sur les points essentiels, il refusa de répondre :

"D - Avez-vous tout seul conçu le projet ou bien avez-vous été poussé ?

R - Je répondrai devant le jury" (I)

Lorsque le juge s'enquit de ses relations avec les anarchistes de Cette, CASERIO répliqua : "Je ne connais personne à Cette !"

(I) Il affirma aussi ne connaître aucun anarchiste lyonnais et n'avoir aucune correspondance avec quelqu'un d'autre que sa mère et ses frères. Ce qui était évidemment faux.

Par la suite, l'instruction se déroula au Palais de Justice. Il y eut sept interrogatoires successifs (du 25 juin au 15 juillet) L'instruction fut donc menée en une vingtaine de jours, ce qui est anormalement bref pour une affaire de cette importance.

Et en fait, ces interrogatoires n'apportèrent pas grand'chose à la justice. Le deuxième interrogatoire porta sur les antécédents de CASERIO (2). Il s'expliqua sur les circonstances dans lesquelles il avait quitté l'Italie, reconnut avoir travaillé à Lyon en 1893.

"R - A Lyon, je n'ai fréquenté personne. Je n'ai pas fréquenté non plus des anarchistes.

D - Cependant en quittant Lyon vous vous êtes arrêté à Vienne quelques jours, et vous y avez fréquenté plusieurs anarchistes français et italiens.

R - Non, à Vienne j'ai bien travaillé cinq journées chez un boulanger et j'ai fréquenté un groupe italien qui est venu me voir, mais je n'ai pas su que ce soient des anarchistes (I)

(I) Interrogatoires de CASERIO - 24 juin 1894 D.J. II 245

(2) Interrogatoires de SACERIO - 25 juin 1894 D.J. II 246

...Je répète que je ne connais aucun anarchiste français, que lorsque j'ai quitté l'Italie; je n'étais plus en relation qu'avec ma mère et mes frères"

Manquant encore d'informations, le juge d'instruction n'insista pas sur ce sujet. Les deux interrogatoires suivants furent uniquement consacrés à l'emploi du temps de CASERIO le 23 et le 24 juin ; ayant déjà eu l'occasion d'examiner la question, nous passerons là-dessus sans nous y arrêter (1)

Entre le quatrième et le cinquième interrogatoire, CASERIO fut confronté avec Guillaume VAUX, l'armurier qui avait vendu l'arme du meurtre. (2). Curieusement, les deux dépositions étaient divergentes.

Tout d'abord si CASERIO reconnut VAUX, VAUX ne reconnut pas CASERIO. Il se souvenait seulement que l'homme qui avait acheté le poignard était vêtu d'une veste à peu près semblable à celle de CASERIO. Mais c'est surtout sur l'heure de la vente que les témoignages étaient en désaccord. VAUX prétendait avoir vendu le poignard le vendredi 22 juin entre 18 h. et 19 h. Mais CASERIO ne pouvait avoir acheté le poignard à cette heure-ci, car il ne portait pas alors la veste rayée remarquée par l'armurier (3).

(1) Cf. Annexes. Interrogatoire du 28 juin 1894 - D.J II - 247

(2) Achat du poignard. Confrontation avec VAUX (2 juillet 1894)
D.J. II 151

(3) Témoignage à Montpellier de Madame VIALA (3 juillet 1894)
D.J. II - 155

"La veille vendredi, CASERIO...n'est sorti que vers 6 h $\frac{1}{2}$ ou 7 h. pour aller au four. Il était en manches de chemise, et la veste rayée, celle avec laquelle il est parti le lendemain, la seule d'ailleurs qu'il possédait, était suspendue au four, et ce n'est que là qu'il a pu la mettre sur lui. Mon mari se rappelle que la veste était au four, et CASERIO ne l'ayant pas quitté, ce n'est que le soir, assez tard, quand il est parti du four avec mon mari, qu'il a pu mettre sur lui la veste rayée"

D'ailleurs CASERIO soutenait avoir acheté le poignard le lendemain matin à 11 h 30. CASERIO ayant fourni une description précise de l'aménagement du magasin, VAUX finit par admettre qu'il avait pu se tromper sur l'heure, et déclara être convaincu que CASERIO avait acheté son poignard chez lui, cela au cours d'une autre confrontation (1)

Le cinquième interrogatoire porta sur les circonstances de l'attentat, CASERIO expliquant au juge de quelle manière il avait porté le coup (2)

Au cours du sixième interrogatoire, M. BENOIST se décida enfin à revenir à ce qui aurait dû constituer l'essentiel de l'instruction, à savoir les complicités possibles (3). Mais lorsqu'il parla à CASERIO de ses rapports avec les anarchistes italiens, ce dernier s'exclama : "Je ne reconnais rien de tout cela ; si je le reconnaissais, je serais un mouchard. Je suis un boulanger, et non pas un agent de police". Le juge citant des noms, CASERIO, à chaque fois, s'obstina dans son silence. "Je réponds comme à la question précédente".

D - "Nous nous plaisons à croire, pour l'honneur de la France, que ceux que nous venons de nommer sont vos véritables inspirateurs et que si vous avez commis l'assassinat de M. CARNOT, c'est qu'ils vous ont fait dire ou écrire que l'heure était venue, de montrer ce dont vous étiez capable.

R - Ce n'est pas vrai. Moi seul ai résolu de faire ce que j'ai fait. Personne, ni italien, ni français, ne m'a commandé".

Le juge insistant sur les relations de CASERIO avec les anarchistes lyonnais, CASERIO se contenta de dire : "Je n'ai rien à répondre sur tout cela" ou se déroba lorsque le juge fit allusion aux anarchistes viennois : "Je vous ai déjà dit que je pouvais connaître ces individus, mais que je ne connaissais pas leur nom"

(1) Achat du poignard chez M. VAUX Guillaume. Confrontation (5 juillet 1894) D J III 159

(2) Interrogatoire de CASERIO (4 juillet 1894) D J II 249

(3) Interrogatoire de CASERIO (6 juillet) D J II 250

Le juge insistant sur le groupe de Cette, CASERIO répliqua : "Je n'ai jamais dit à personne que je tuerais le président de la République, je n'ai jamais parlé d'un groupe de Cette ou d'ailleurs j'ai fait de la propagande à l'hospice mais seulement pour les idées, et jamais pour les explosions ou pour d'autres actes".

Or, à ce sujet, un élément nouveau venait d'intervenir dans l'instruction :

Un soldat insoumis nommé LEBLANC, détenu à la prison de Cette, avait fait devant le juge d'instruction de Montpellier, une déclaration assez troublante. LEBLANC avait été soigné à l'hôpital de Cette en même temps que CASERIO et avait discuté plusieurs fois politique avec lui. Il connaissait aussi SAUREL. Voici ce qu'il rapporte : (1)

"Un jour que je me promenais dans la cour de l'hôpital, en compagnie de CASERIO et de SAUREL, c'était dans les derniers jours de février dernier, CASERIO parlait des attentats anarchistes, il disait que les bombes étaient peu pratiques, car elles sont difficiles à avoir, et manquent souvent le but qu'on leur propose. Le groupe de Cette - ajouta-t-il, fera parler de lui. Comme je lui demandai ce qu'il pouvait faire après VAILLANT qui s'était attaqué à la Chambre des Députés, CASERIO ajouta : " Nous nous en prendrons, nous, à la tête de l'Etat et frapperons le Président de la République"

LEBLANC faisant observer à CASERIO que CARNOT était bien gardé :

"Il me répondit que l'on trouverait bien le moment favorable, que ce moment se produirait fatalement, lors de la visite du Président à l'Exposition de Lyon? CASERIO me dit ensuite que le groupe ferait au sort afin de faire désigner celui qui serait chargé de commettre l'attentat. Trois ou quatre compagnons devaient se joindre à celui désigné par le sort, afin de favoriser l'exécution de l'attentat ou de favoriser la fuite du meurtrier. SAUREL assistait à la conversation, y prenant même part, ayant exactement la même opinion que CASERIO".

La confrontation de LEBLANC avec SAUREL ayant été orageuse, mais sans résultat - SAUREL niant énergiquement (2) - LEBLANC fut transféré à Lyon pour y être confronté avec CASERIO. Le 8 juillet, le juge procédait à un septième interrogatoire, qui porta

(1) Soldat LEBLANC - déclaration du nommé LEBLANC (29 Juin 1894)
D J II 131

(2) Soldat LEBLANC - Confrontation de LEBLANC avec SAUREL -
D J II 133

une nouvelle fois sur l'emploi du temps de CASERIO dans la journée du 23. Le juge faisant allusion à la déposition de LEBLANC, CASERIO nia violemment. Le 8 et le 10 juillet, CASERIO fut confronté avec LEBLANC, qui maintint sa déposition, alors que CASERIO en donna une toute autre version (1)

"Le n°2 (malade)... a dit que nous n'oserions pas nous attaquer au Président de la République. Le n°3, c'est à dire LEBLANC, a dit "J'ai vu le Président de la République à Lyon avec une escorte de gardes républicains à cheval, et on ne peut pas s'en approcher. Alors j'ai dit que je n'avais jamais vu le Président de la République en France, mais que j'avais vu le roi Humbert en Italie, qu'il était bien entouré de cuirassiers, que pour le tuer, il faudrait d'une fenêtre, tirer sur lui, ou lancer une bombe dans sa voiture".

En fait, le juge BENOIST, semble-t-il, ne prit pas au sérieux la déclaration de LEBLANC, supposant qu'il l'avait faite dans un but intéressé, soit pour obtenir une grâce, soit pour gagner des galons.

Le juge boucle son instruction le 15 juillet, par un dernier interrogatoire.

En fait celui-ci se résuma, pour la plus grande partie, à une récapitulation du passé de CASERIO, à l'énoncé de chaque élément découvert par les enquêteurs, CASERIO acquiesçait. Il nia une dernière fois avoir entretenu des correspondances avec des anarchistes et affirma avoir agi seul, sans complice et sans "inspirateurs". Le seul point positif de ce dernier interrogatoire, fut une déclaration de CASERIO sur les mobiles de son acte, que nous avons déjà citée (2). Le moins que l'on puisse dire sur la procédure d'instruction, est qu'elle fût menée avec une certaine maladresse, et une hâte assez remarquable d'expédier CASERIO devant la Cour d'Assises.

(1) Soldat LEBLANC - 10 juillet 1894 D J II 136

(2) Cf Ière partie, chap. II

Le 2 août 1894 commençait le procès CASERIO. L'ouverture de la première audience fut marquée par un discours du Président de la Cour, Mr BREUILLAC, qui constituait un véritable réquisitoire avant la lettre (1) :

"On prétend que c'est le caractère qui manque le plus à nos générations. Vous démentirez ce jugement, et nous arriverons à la fin de cette session portant la tête haute comme des gens qui ont fait leur devoir, et pouvant répéter avec plus de justice et de vérité qu'elle n'en avait de la bouche de son auteur, cette phrase célèbre : "les bons sont rassurés et les méchants tremblent" Car, pendant qu'un nouveau Président de la République, succédant à son prédécesseur, mort au Champ d'Honneur, tient haut et ferme le drapeau de l'ordre, garantie de nos libertés, pendant que les Chambres, sur la proposition du Gouvernement, restituent à la compétence du droit commun des délits dont vous n'étiez saisis que par un vrai privilège, ici, par le concours de douze citoyens probes et libres, sortis des entrailles de la nation, nous aurons puni le forfait d'hier et tenté dans la mesure de nos forces, d'écarter le péril de demain"

Ce texte est parfaitement révélateur de l'ambiance qui régnait au début du procès. Un contemporain, H. VARENNES, pense que dès le départ, l'accusé était condamné.

"Ce n'était pas un procès qui allait se dérouler, on allait prélu-der à une exécution....Ce n'était pas l'heure de la psychologie, c'était le jour de l'expiation. Si légitimes qu'ils fussent, les sentiments qui animaient les jurés lyonnais étaient trop vifs pour leur permettre la sereine justice : l'opinion leur réclamait la tête de CASERIO, ils la lui donneraient sans discuter" (2).

Et dans un article de "la Comédie Politique" un journaliste A. PONNET critique féroce-ment la manière dont le procès s'engage (3)

"L'avocat DUBREUIL saura-t-il être autre chose qu'une sorte d'aumônier des dernières prières ? N'apparaît-il pas clairement d'ailleurs que la défense de CASERIO a semblé dès l'abord à l'avocat DUBREUIL au-dessus des forces humaines et que sous le coup de ce scepticisme il a négligé beaucoup de précautions que doit prendre le défenseur d'un accusé dans lequel, tout criminel qu'il soit, son avocat ne doit voir jusqu'au bout qu'un innocent digne de tous ses efforts" (4)

(1) VARENNES : "De RAVACHOL à CASERIO" p. 247-248

(2) VARENNES : "De RAVACHOL à CASERIO" p. 249

(3) "La Comédie Politique" (5 août 1894)

(4) La défense de CASERIO fut assurée d'office par le bâtonnier DUBREUIL, les autres avocats l'ayant refusée.

"Voyons, l'avocat DUREBUIL a-t-il fait pourvoir CASERIO contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, ne fût-ce que pour prolonger de quelques jours une existence, peu intéressante il est vrai, mais qui lui était confiée ? L'avocat DUBREUIL a-t-il essayé de plaider l'incompétence et de mener CASERIO devant la Haute-Cour de Justice du Sénat, juridiction politique devant laquelle la disposition constitutionnelle de 1848, visant l'abolition de la peine de mort en matière politique, eut été mieux comprise que devant une Cour d'Assises ?

Et dans la composition du jury de jugement, l'avocat DUBREUIL a-t-il bien exercé toutes les récusations qui s'imposaient ?...

Ces quelques textes suffisent à prouver à quel point la justice était pressée d'expédier CASERIO à l'échafaud. Peut-être le Gouvernement craignait-il de nouveaux troubles ? Car, durant le procès, le Palais de Justice fut littéralement cerné par des cordons d'agents et de petits groupes de soldats. On en rencontrait jusque dans la Salle des Pas Perdus...

Le procès s'ouvre vers 9 h. du matin. L'accusé ayant été amené, on donne lecture de l'acte d'accusation. Puis le Président BREUILLAC procède à l'interrogatoire. Après quelques préliminaires sur la famille de l'accusé, le Président demande (1) :

D - "Au sujet de votre santé, une question : vous n'avez jamais eu de troubles cérébraux, vous avez la plénitude de vos facultés, vous n'avez jamais été fou. La loi veut que l'accusé ait été complètement responsable au moment de son crime.

R - Oui, monsieur, je suis absolument responsable (2)

D - Dans votre famille, on a parlé d'un de vos oncles qui était mort fou.

R - Les CASERIO ne sont pas des fous.

D - Votre père a eu des crises d'épilepsie, mais c'était à la suite d'une peur lors de l'occupation autrichienne. Il n'était pas fou"

(1) Cf. "L'assassinat du Président CARNOT" (p.83-84) et "De RAVACHOL à CASERIO" (p. 254)

(2) Les réponses de CASERIO, en italien, sont traduites par un interprète dans le compte-rendu de VARENNES, et par l'auteur lui-même dans celui de LACASSAGNE. D'où certaines variations dans les réponses, selon les deux ouvrages.

Le Président s'anquiert ensuite de l'instruction de l'accusé ;
CASERIO répond :

"Je regrette de n'avoir pas eu plus d'instruction. J'aurais été plus fort. "

D - Et qu'auriez-vous fait de cette force ?

R - Je m'en serais servi pour l'idéal" (1)

Le Président cite les compagnons anarchistes connus par CASERIO à Milan.

CASERIO refuse de reconnaître qu'il a été en relations avec eux. Me BREUILLAC montre comment CASERIO a quitté l'Italie, l'interroge sur ses relations avec les compagnons lyonnais.

"Je n'ai connu personne " dit CASERIO (2)

Le Président en arrive alors à la préparation de l'attentat. Il décrit les faits et gestes de CASERIO la veille du meurtre ; puis on montre à l'accusé le poignard du meurtre qu'il reconnaît formellement. Sur la demande du Président, CASERIO refait le récit de son voyage de Caste à Lyon, puis celui de l'attentat, qui corrobore parfaitement le récit déjà fait à l'instruction. Le Président raconte ensuite les derniers moments de CARNOT ; puis il s'adresse à CASERIO :

"Le résultat de votre coup de couteau, CASERIO, a été la mort de M. CARNOT. Vous le savez ?

R - (faible) Oui, je le sais.

D - Et c'est parce que vous êtes anarchiste que vous avez tué M. CARNOT. Vous haïssez tous les chefs d'Etat ?

R - Oui, monsieur.

D - Vous avez prémédité votre crime. Vous le reconnaissez.

R - Je le dirai dans ma déclaration (3)

(1) Dr LACASSAGNE, op. cité (p.85)

(2) H. VARENNES "De RAVACHOL A CASERIO " (p. 258)

(3) LACASSAGNE op. cité (p.89)

Le Président passé à la question des complices

"D - N'êtes-vous pas l'agent d'un complot anarchiste ?

R - Non, je suis seul, je suis venu seul accomplir mon acte.

D - Cependant il y a eu une entente entre tous les anarchistes pour venger la mort de RAVACHOL, d'HENRY et de VAILLANT.

M. CARNOT avait estimé qu'il n'avait rien à changer à la condamnation prononcée par douze jurés, délibérant en liberté, il avait reçu depuis la mort d'HENRY, des séries de lettres de menaces, on en avait adressé à sa femme, à ses enfants : ces menaces n'ont-elles pas été écrites par des chefs à qui vous avez obéi ?

R - Nous n'avons pas de chefs. J'ai exécuté mon acte librement

D - Enfin, il est un incident qu'il faut bien que nous faisons connaître : le lendemain de la mort de M. CARNOT, la photographie de RAVACHOL était envoyée à l'Elysée à cette adresse "Madame Veuve CARNOT" et ces mots "Il est bien vengé"
(1) Si vous n'êtes pas le complice agissant de ceux qui ont écrit ces lettres de menaces, et adressé cette photographie, les désavouez-vous ?

R - Je ne renie rien, ni personne. Mais j'étais seul" (2)
Le

Le Président lui reprochant d'avoir tué un époux et un père de famille. CASERIO développe le même raisonnement que dans son dernier interrogatoire, à l'instruction : "Des pères de famille ? il y en a d'autres qui sont tués par la misère et le travail. VAILLANT n'était-il pas aussi un père de famille, n'avait-il pas une femme, un enfant ? HENRY avait une mère, un frère " (2)

L'après-midi est consacré à l'audition des témoins. On entend d'abord les témoins de l'attentat : le général VOISIN, le

(1) Cette photo figure d'ailleurs au dossier judiciaire, dans la rubrique "Lettres de menaces"

(2) VARENNES, op. cité p. 260-261

...général BORIUS, puis deux officiers de l'escorte, le capitaine NOETTINGER et le lieutenant DELPECH, expliquent qu'ils avaient reçu l'ordre de laisser la foule arriver jusqu'à la voiture. Cet ordre a été donné par le Préfet RIVAUD qui s'en explique à la barre :

"Je n'ai pas à me défendre, mais enfin je peux le dire : M. le président...voulait que tout le monde arrivât jusqu'à lui ; c'était fort dangereux, car je suis persuadé qu'un homme résolu peut tuer sa victime quelles que soient les mesures prises. Y eût-il eu une triple rangée de gardiens, CASERIO aurait pu trouver un interstice pour se glisser jusqu'à la voiture" (1)

On entend ensuite d'autres témoins de l'attentat, et, après une suspension d'audience, les docteurs qui ont assisté CARNOT dans ses derniers instants (Drs PONCET, OLLIER, COUTAGNE). Ensuite viennent les témoins de Cette (VAUX, VIALA) et plusieurs commissaires de Lyon, Vienne, Cette.

D'après les propos de M. CROCOCHA, Commissaire central de Cette, on se rend compte que CASERIO (noté comme anarchiste dangereux) était fort mal surveillé.

"J'avais quatre agents, dont un était nul, ce qui fait que je n'en ai que trois réellement (Rires) CASERIO tenait des propos anarchistes, mais il était sobre, parlait peu. C'est tout ce que je puis dire : j'avais bien recommandé de surveiller les étrangers, mais ils sont neuf cents à Cette, dont quinze anarchistes, alors vous comprenez...." (sourires (2))

Le dernier témoignage - celui du soldat LEBLANC - est renvoyé au lendemain matin.

Les déclarations que fait LEBLANC le lendemain sont assez atténuées par rapport à sa déposition devant le juge d'instruction. En voici la nouvelle version :

Au cours d'une conversation sur les attentats anarchistes, LEBLANC aurait déclaré à CASERIO, que ce qui lui déplaisait c'était la maladresse des propagandistes par le fait qui rataient souvent leur but. CASERIO aurait répondu : "On ne les manquera pas toujours".

(1) VARENNES op. cité p. 263

(2) VARENNES op. cité p. 265

Quelqu'un aurait fait alors remarquer qu'on n'avait jamais tué un Président ou un Roi. LEBLANC aurait dit : "J'ai vu CARNOT à Paris il est bien escorté" et CASERIO : "Il faudrait tirer d'une croisée un coup de fusil ou lancer une bombe" LEBLANC faisant alors remarquer que CASERIO serait bien téméraire de tirer sur le Chef de l'Etat, CASERIO aurait répondu que le sort en déciderait (1) Ainsi, le témoignage de LEBLANC au procès est à mi-chemin entre sa déposition primitive, et les déclarations de CASERIO à l'instruction. Il est devenu volontairement vague : l'expression "le sort en décidera" peut aussi bien se comprendre dans le sens "cela sera décidé par tirage au sort" que dans le sens "je réussirai, si le hasard le veut"

En tout cas, le Président BREUILLAC tient l'incident relaté par LEBLANC comme peu important. La parole est donc donnée à Me FOCHIER, procureur général, qui prononce un réquisitoire sobre et éloquent où il demande évidemment la tête de l'accusé. Puis la parole est à Me DUBREUIL.

Après une entrée en matière où Me DUBREUIL rend hommage à la mémoire de CARNOT, puis affirme sa détermination de faire son devoir en défendant CASERIO, le bâtonnier de Lyon plaide les circonstances atténuantes, qui découlent selon lui, de trois idées :

- Tout d'abord, bien entendu, le germe héréditaire. La responsabilité de CASERIO n'est pas entière, en raison de l'épilepsie de son père "Interrogez le public MMrs les Jurés, il vous répondra sans hésitation : la conduite de CASERIO est celle d'un halluciné, d'un hypnotisé, obéissant à je ne sais quelle force invincible et mystérieuse, mais non à l'impulsion de sa libre volonté (2).

Pour appuyer cette thèse, Me DUBREUIL cite quelques faits : la maladie dégénérante dont CASERIO fut frappé à Cette, ses

(1) VARENNES op. cité p. 266-267

(2) Plaidoirie de Me DUBREUIL - LYON 1894 (p. 17)

brusques changements d'humeur, et surtout les circonstances mêmes du crime.

- L'influence du milieu anarchiste a été fatale à CASERIO. Me DUBREUIL s'en prend alors à l'avocat GORI, qui est selon lui l'initiateur de CASERIO. CASERIO proteste violemment. Il proteste encore lorsque l'avocat prétend qu'il a aussi été la victime de lectures mal comprises.

- Enfin, l'avocat tente de démontrer qu'il est impossible de concilier les véritables sentiments de CASERIO avec ceux qu'exigeait le crime. Il lit quelques lettres de CASERIO à sa mère, qui sont fort affectueuses. A ce moment, CASERIO ne peut plus se contenir et laisse abondamment couler ses larmes. Me DUBREUIL termine en suppliant les jurés de ne pas se montrer impitoyables.

Puis, on fait lire aux jurés, par un traducteur, la déclaration de CASERIO (1)

Conformément à la nouvelle loi sur la presse, le Président en interdit la reproduction. A midi, les débats sont clos.

Après vingt minutes de délibération, les jurés reviennent.

A la double question (homicide volontaire, préméditation) leur réponse est "oui" - Me DUBREUIL intervient, et tente de faire renvoyer l'affaire pour vice de forme (intervention du Président au début des débats). La Cour refuse. CASERIO est introduit, fatigué et résigné : lorsque l'arrêt de condamnation à mort est prononcé, il fléchit le genou. Lorsque les gendarmes l'emmènent, c'est d'un ton mal assuré qu'il s'écrie : "Courage, camarades, vive l'Anarchie !" (2)

(1) Cf. Annexes

(2) "De RAVACHOL à CASERIO" (p. 271)

CASERIO fut gardé en prison jusqu'au 16 août. Mais alors que jusqu'au procès il avait sauvé la face, il commença ensuite visiblement à regretter son acte. Pourtant, il refusa de signer recours en grâce et pourvoi en cassation, refusa aussi de recevoir l'abbé GRASSI, venu de Motta-Visconti pour le voir. Le 9 août, il signe une feuille où il soustrait son cadavre aux examens de la Faculté de médecine. Il veut, en effet, éviter de rééditer l'affaire HENRY (les médecins avaient déclaré après l'autopsie, que la peur l'avait déjà tué lorsque le couteau tomba). Le 15 août, il écrit une dernière lettre à sa soeur :

"Ceci, c'est mon dernier écrit, chère soeur, que je puisse t'envoyer, et quand tu liras mes dernières paroles écrites, ma tête sera tombée sur la guillotine ! Ne crois pas ceux qui te diront que je suis un assassin, mais pense que c'est pour un grand idéal que je vais à la mort.

"Aujourd'hui tu es jeune, mais il viendra un jour où tu seras forcée de lutter contre la misère, et alors tu sauras pourquoi ton frère est mort !" (I)

Le soir du même jour, il confie à ses gardiens : "Si j'avais vu une ou deux fois M. CARNOT avant son voyage à Lyon, j'aurais pu l'atteindre avec une bombe, mais le courage m'aurait manqué pour le poignarder..."(I)

Le lendemain - jour de l'exécution - CASERIO est réveillé vers quatre heures et demie, par les gardiens qui entrent dans sa cellule. Il pâlit affreusement en comprenant ce qui l'attend. Un léger tremblement l'agite et ne cesse plus. Il n'a rien à dire, refuse tout secours religieux... Prostré, docile, il se laisse emmener sans mot dire. Près de l'échafaud, les aides le soutiennent pour qu'il aille jusqu'à la bascule. Là, il murmure quelques mots indistincts en italien. Le couperet tombe. La foule - chose rare - applaudit frénétiquement !

(I) RAUX : "Actes, attitudes et correspondances de CASERIO dans sa prison." (p. 39 - 40)

Par la suite, la plupart des témoins prétendirent que les derniers mots du condamné avaient été : "Evviva l'anarchia !" (I. M. VARENNES soutient qu'en fait il dit : "A voeni nèn" (je ne veux pas) (2)

Le dernier cri de CASERIO fut donc de révolte. Contre la société ? Contre la mort ? En un sens, l'intention était la même dans les deux cas.

✕

CASERIO mourut sept semaines environ après Sadi CARNOT? La procédure qui le mena de l'arrestation à l'exécution, fut, on l'a vu, fort rapide : l'instruction fut proprement bâclée, et le procès expédié en deux jours. On peut légitimement s'interroger sur les raisons de cette précipitation. Un journal d'opposition de l'époque (3) qui avait fait la même remarque, accusa certains membres de la haute finance d'avoir, sinon préparé, du moins favorisé l'assassinat de CARNOT. En effet, l'affaire de PANAMA était loin d'être terminée, et l'honnêteté irréprochable de CARNOT pouvait sembler gênante.

Nous ne retiendrons pas une hypothèse plus romanesque que vraisemblable. Il est vrai que les services de sécurité se montrèrent singulièrement inefficaces. Noté comme anarchiste dangereux par la police cettoise, CASERIO parvint pourtant sans difficulté de Cette à Lyon. C'est avec plus de facilité encore qu'il se glissa à travers l'escorte pour atteindre CARNOT. Ces insuffisances des services de protection sont d'autant plus remarquables que depuis janvier, chacun savait pertinemment que CARNOT était menacé d'attentat.!

(1) RAUX, ~~op.~~ cité p. 41

(2) VARENNES op. cité p. 272

(3) La Comédie Politique (8 juillet 1894)

De là à conclure que ces insuffisances furent voilées à dessein, grâce à la hâte avec laquelle on enterra l'affaire, il existe un pas difficile à franchir.

En fait, cette précipitation n'a rien d'étonnant si on la replace dans les conditions du moment. Avec la contagion de l'exemple, on pouvait craindre de nouveaux attentats, de nouveaux troubles. Dans l'esprit de la justice, on devait frapper vite et fort, sacrifier au besoin la recherche de la vérité à la rapidité et à l'exemplarité. D'où peut-être, certaines lacunes de la procédure....

Troisième Partie :

ACTE INDIVIDUEL OU COMLOT ORGANISE ?

Chapitre I : La théorie de l'acte individuel, et ses insuffisances.

Le procès avait fini par conclure à un acte individuel. L'opinion publique de l'époque adopta cette théorie sans beaucoup de difficultés. Il est vrai que celle-ci s'appuie sur un certain nombre d'arguments.

Ce qui milite en faveur de cette thèse, ce sont tout d'abord des raisons générales, qui tiennent apparemment à la nature même du mouvement anarchiste.

En effet, la mentalité même des anarchistes semble être opposée à toute forme d'organisation hiérarchisée, avec des structures permanentes et des cadres. D'après Jean MAITRON, le groupe anarchiste est un organisme très particulier, qui ne ressemble en rien aux sections ou aux cellules des autres partis. Il n'a souvent pas de bureau, ni de cotisation fixe ; de plus, aucun compagnon n'a de comptes à rendre sur ce qu'il fait, d'où il vient, et où il va. En général, les groupes anarchistes - en France du moins - semblent être davantage des lieux de discussion que de préparation à l'action. Le groupe est souvent un simple rendez-vous où des amis se réunissent chaque semaine pour discuter doctrine ; à l'exception de quelques fidèles, on y voit beaucoup de nouvelles figures, ce qui facilite grandement la tâche des indicateurs de police.

L'avantage de cette "organisation" est la difficulté éprouvée par les autorités pour contrôler l'activité des membres du groupe. L'inconvénient est le manque de coordination, d'efficacité (toujours selon Jean MAITRON) (I)

Au niveau de l'organisation régionale, nationale, ou internationale, l'allergie des anarchistes à toute structure "autoritaire" est manifeste. L'histoire des tentatives de fédération dans la région lyonnaise est particulièrement instructive à ce sujet.

(I) J. MAITRON "Histoire du mouvement anarchiste en France"
(p. III - II2)

Il existait, vers 1882, plusieurs fédérations anarchistes en France : la Fédération Révolutionnaire du Midi, l'Alliance des groupes Révolutionnaires de Paris, et surtout la Fédération de l'Est. Cette dernière était la plus importante, et groupait une série de sections particulièrement actives. Centrée sur Lyon, elle comprenait 5000 adhérents, dont 3000 pour la seule ville de Lyon (1). Son journal "Le Révolté" possédait un dynamisme remarquable : tirant à 7000 exemplaires, et possédant ses commissions de rédaction, de contrôle, de finances surtout (ce qui devait cruellement manquer à "l'Insurgé" de Sanlaville) Mais le procès des anarchistes de Lyon (1882) provoqua la dissolution de la Fédération de l'Est.

Le mouvement anarchiste lyonnais ayant été pris d'un regain d'activité vers 1890, on procéda plusieurs fois à des essais de regroupement, afin de reconstituer une fédération régionale (2). En juillet 1890, une réunion eut lieu dans ce sens à Vienne, avec des délégués des groupes de Lyon, Vienne, Annonay et Genève. Une motion préconisant l'union, spécialement sur le plan financier, fut élaborée, mais ne recueillit aucune adhésion par la suite. En août 1890 se tint à Genève un "Congrès des Groupes Anarchistes Français et Suisses de la Région" à laquelle participaient quelques anarchistes lyonnais réputés comme DERVIEUX et HUGONNARD. Le Congrès décida de former une "Fédération Internationale des Revendications Proletariennes", qui par la suite n'exista guère, semble-t-il, que sur le papier. En septembre 1890, un anarchiste lyonnais fort actif, JAHN, organisa à Lyon un Congrès Régional pour tous les groupes de l'Est, en vue de la formation d'une "Fédération des ouvriers réunis". Ce congrès devait d'ailleurs grouper en plus des anarchistes, les socialistes révolutionnaires et les syndicats indépendants. Le Congrès du 1er novembre ne donna pas grand'chose : à la

(1) J. MAITRON op. cité p. 107-110

(2) M. MASSARD "Histoire du mouvement anarchiste lyonnais"
3ème partie, ch. II p. 178-188

suite d'un accrochage entre quelques anarchistes et la police, les organisateurs BERNARD et JAHN durent s'enfuir en Suisse. Enfin, en janvier 1892, sur l'initiative de Sébastien FAURE se tint un Congrès régional de l'Est : comme les autres, il décida la constitution d'une Fédération qui ne vit jamais le jour. Il faut dire que de nombreux anarchistes étaient rebelles par principe à cette forme d'organisation.

Ces exemples montrent la difficulté du mouvement anarchiste à se structurer. Il est évident qu'à ce point de vue, la thèse de l'acte individuel semble plus vraisemblable que celle du complot, qui suppose une certaine organisation dans les milieux anarchistes.

De plus, la plupart des attentats anarchistes apparaissent à priori comme des actes individuels ; tous les historiens de l'anarchie semblent les considérer sous cet angle. Actes de désespérés, gestes de révolte isolée, c'est ainsi que l'on considère généralement les attentats de VAILLANT et HENRY. Ce n'est pas inexact, mais nous verrons que cette conception peut sans doute être nuancée. Toujours est-il que si l'on considère sous cet éclairage le meurtre de CARNOT, l'on est immédiatement porté à le considérer comme un acte individuel, parce qu'on l'apparente à la série des attentats précédents.

En plus de ces considérations générales, certains éléments particuliers de l'affaire CARNOT-CASERIO semblent, à première vue, assez probants : CASERIO lui-même, durant l'instruction et le procès affirme toujours avoir agi seul, sans complices et sans inspirateurs : "Je suis seul, je suis venu seul accomplir mon acte...je ne renie rien ni personne. Mais j'étais seul". Ces affirmations ne vaudraient pas grand-chose si elles n'étaient corroborées par un fait indéniable. De nombreuses perquisitions furent opérées dans toute la France après l'attentat. Or, à ce sujet les rapports des préfets concordent tous : on ne découvrit aucune correspondance relative à un complot, où même à l'affaire CARNOT-CASERIO (1)

(1) Cf "Télégrammes des Préfets" F 7 I25II n° 389 à 449

On comprend donc que, par manque de preuves, les magistrats instruisant l'affaire aient dû admettre l'acte individuel.

X

Toutefois, les éléments que nous venons d'indiquer, s'ils constituent des faits assez sérieux, ne permettent pas de conclure.

Passons sur les affirmations de CASERIO. Il est évident *sic*, si l'on admet un instant la thèse d'un complot, qu'un homme aussi passionné pour la cause anarchiste, ne pouvait dénoncer ses complices ; par solidarité, il se devait d'affirmer avoir agi seul. De plus, il existait chez CASERIO un certain orgueil qui le poussait à revendiquer la responsabilité pleine et entière de son acte, responsabilité qui aurait évidemment été atténuée s'il avait seulement été l'instrument d'un complot. Pour ses compagnons, comme pour lui-même, CASERIO devait nier toute complicité. Ses déclarations n'ont donc, à ce sujet, aucune valeur réelle.

Si l'on y réfléchit bien, le fait que les perquisitions policières n'aient permis la découverte d'aucune correspondance intéressant l'affaire, ne constitue en aucune manière la preuve de l'absence de complicités. Sur ce point, il est intéressant de se reporter à l'interrogatoire de SAUREL, animateur du groupe anarchiste de Cette. Le juge d'instruction de Montpellier lui demandant pourquoi on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant, SAUREL riposte : "Je vous réponds que vers le mois de janvier, je me suis débarrassé de tous les papiers que je pouvais avoir parce que c'est toujours à cause de ces papiers que nous sommes embêtés" (I)

(I) Sète - Relations avec SAUREL - Interrogatoire de SAUREL
(25 juin 1894) D J II^e IIO

Il est certain que les anarchistes, depuis l'attentat de VAILLANT, s'attendaient à des perquisitions fréquentes, qui se renouvelaient après chaque attentat. Or, comme il se passait toujours un laps de temps (court il est vrai) entre l'annonce d'un attentat et les perquisitions, cela laissait aux anarchistes, le temps de détruire tous les papiers compromettants, entre autres les correspondances. De plus, si l'on admet que certains anarchistes étaient au courant, à l'avance, de l'attentat contre CARNOT, il était normal qu'ils détruisissent tous ces papiers non pas après, mais avant l'attentat. La police ne pouvait donc rien découvrir d'intéressant, et c'est effectivement ce qui se produisit.

Il reste encore à détruire les arguments d'ordre général qui s'opposent à la thèse du complot et premièrement celui qui s'appuie sur le caractère apparemment individuel des attentats anarchistes.

Il importe d'abord de vérifier, à l'épreuve des faits, si ce caractère d'individualisme est vraiment si absolu. Pour cela, nous nous pencherons sur les trois affaires les plus marquantes (si l'on excepte le meurtre de CARNOT). Ce sont les attentats de RAVACHOL, la bombe de VAILLANT au Palais-Bourbon, et les attentats de HENRY.

- L'affaire RAVACHOL est la plus claire. Pour préparer et poser ses bombes, RAVACHOL bénéficia de complicités de la part de plusieurs anarchistes (CHAUMARTIN, Simon CHARLES, JAS-BEALA et Mariette SOUBERE) qui furent d'ailleurs jugés et condamnés avec lui. A ce propos, on ne peut donc pas parler d'acte strictement individuel.

- Le cas de VAILLANT est le plus obscur. Il semble avoir agi seul, mais on ne sut jamais très bien de quelle façon il s'était procuré les matériaux qui lui servirent à fabriquer sa bombe.

- L'affaire HENRY laisse supposer des complicités. Au procès, l'expert en explosifs M. GIRARD vint parler de la bombe de la rue des Bons-Enfants, et acheva sa déposition par ces mots prononcés avec certitude : "J'ai la conviction qu'HENRY n'a pu ni préparer, ni transporter seul sa marmite. Comment du reste aurait-il pu fabriquer les 20 cartouches de dynamite qu'il a placées dans la marmite ?" (I)

Il ne faut donc pas exagérer le caractère individuel des attentats anarchistes. Et, même en admettant qu'ils aient été réalisés par des hommes absolument isolés, il faudrait encore que l'attentat ~~de~~ CONTRE CARNOT se situe exactement dans la même lignée que les autres. Or, nous avons vu que ce n'est pas tout-à-fait exact, en ce sens que l'attentat contre CARNOT n'est pas seulement un acte de terrorisme pur (comme les précédents) mais aussi un meurtre politique. Donc, le caractère d'individualisme qu'on lie - un peu exagérément d'ailleurs - à l'attentat purement terroriste, ne s'attache pas forcément au meurtre de CARNOT.

Il reste à réfuter l'argument le plus sérieux que l'on puisse opposer à la thèse du complot : à savoir les déficiences du mouvement anarchiste dans le domaine de l'organisation. Les anarchistes, nous l'avons dit, sont hostiles à toute organisation comportant une hiérarchie ou des structures permanentes qui leur paraît toujours entourée d'un relent d'autoritarisme. Mais ils ne sont pas opposés à toute forme d'organisation. Leur conception de l'organisation est simplement différente de celle des partis "autoritaires". Elle est fondée sur plusieurs principes :

- Tout d'abord, le refus de l'organisation permanente. Cette exigence est formulée nettement dans l'article suivant : "Nous ne croyons pas...aux associations, fédérations etc... à long..

(I) VARENNES, op. cité p. 229

terme. Pour nous un groupement ne doit s'établir que sur un point bien déterminé d'une action immédiate, l'action accomplie le groupement se reforme sur de nouvelles bases, soit entre les mêmes éléments soit avec de nouveaux".....

- Le deuxième principe est lié au premier : c'est l'absence de chefs. Il s'agit d'éviter à tout prix la création et la consolidation de cadres et de structures hiérarchiques qui seraient opposées à l'esprit libertaire. Les grands militants du mouvement (Jean GRAVE, Sébastien FAURE, Elisée RECLUS en France, MALATESTA en Italie) sont des animateurs plutôt que des chefs véritables.

- Enfin l'association anarchiste doit se faire spontanément, par la libre volonté des individus et non sous la pression d'une contrainte supérieure quelconque.

L'auto-organisation anarchiste (qui peut apparaître souvent comme une absence d'organisation, et peut effectivement ^{le}devenir si elle dégénère) s'inspire de ces quelques principes qui peuvent se résumer d'ailleurs en un seul mot : "Liberté" Dans les localités, l'association se forme au niveau des groupes anarchistes qui se caractérisent (nous l'avons vu) par leur souplesse de structures. Ces groupes sont très variables, très changeants. A Lyon, il en existe un certain nombre durant la période 90-94 : On dénombre "les Libertaires du Premier Arrondissement" qui ne vit que quelques mois, en 1890 et groupe une dizaine de membres - "le Groupe de la Croix Rousse" (1889-1892) à effectifs inconnus - le "Groupe de la Guillotière et des Brotteaux" qui vit de 1890 à 1894, sous différents noms - le "Groupe des Postulants" (1890) relevé par la "Jeunesse Libertaire" (1893) groupant 50 membres (presque tous des jeunes gens) - la "Jeunesse Cosmopolite" (1890) remplacée par la "Jeunesse anti-patriote" (1891-1892) sans compter d'autres groupes éphémères (I)

(I) M. MASSARD "Histoire du mouvement anarchiste à Lyon" 3ème partie, chapitre I.

Ces quelques exemples suffisent à montrer la plasticité de "l'organisation" anarchiste au niveau local.

A un niveau plus élevé se place toute la série des villes où le mouvement anarchiste est, soit fortement développé, soit du moins, bien implanté. Ces "centres anarchistes" et ces "lieux d'implantation" ont une importance inégale, mais ils sont placés apparemment sur le même plan. Il n'y a pas de "centre dirigeant" ni pour la France, ni pour l'ensemble de l'Europe occidentale (comme certains policiers l'ont cru en leur temps). La décentralisation est absolue, et en France du moins, il n'existe aucune fédération (1). Ce qui est caractéristique c'est la localisation des centres anarchistes les plus développés: Paris, Lyon et Marseille, en France; Genève et Lausanne en Suisse; Turin et Milan en Italie sont des carrefours de communications

Et, en fait, il semble bien qu'au niveau régional, national et international, l'"organisation" se réduise à un réseau de communications. Ce n'est pas ici le lieu de se livrer à une étude qui réclamerait un travail d'ensemble beaucoup plus ample: notons toutefois que l'affaire CASERIO fait apparaître un certain nombre de "lignes de communication". La première joint l'axe Turin-Milan aux centres anarchistes suisses: Lausanne et Genève, via Lugano. Cela est démontré par l'itinéraire suivi par CASERIO en 1893, qui correspond d'ailleurs exactement aux relations qu'il entretenait en 1892 avec les anarchistes suisses, alors qu'il avait repris l'appartement de CASPANI (2). L'axe Genève-Lyon est le plus connu. Il permettait aux compagnons lyonnais recherchés par la police de se réfugier facilement à l'étranger; ce fut le cas entre autres, de Claude BORDAT, de PHILIPOT, de Prévost dit BAVIS

(1) Aucun travail d'ensemble n'ayant été effectué sur le mouvement anarchiste en Suisse et en Italie, il est difficile de donner des précisions pour ces deux pays.

(2) Cf 2ème partie, chapitre I

(chez qui CASERIO, venu de SUISSE, vint loger pendant l'été 1893 et qui se réfugia à Genève en décembre suivant (1). Cet axe permettait également un échange actif de journaux et de revues imprimés d'un côté de la frontière et distribués de l'autre. Un autre axe se situe le long de la vallée du Rhône, depuis Lyon et Vienne jusqu'à Marseille, Cette, Montpellier. Cela est attesté par le trajet de CASERIO, et par des adresses découvertes dans les locaux de "l'Insurgé" (dont celle d'un anarchiste étois nommé ARCON (2). Des groupes anarchistes, composés en partie d'émigrés italiens existaient à Marseille et dans les lieux voisins et établissaient des liaisons avec leur pays d'origine (3). Enfin, un certain nombre d'anarchistes français et italiens s'étaient réfugiés à Londres ; c'est le cas pour le fameux MALATESTA, pour le compagnon lyonnais LOMBARD, pour l'anarchiste parisien COLOMBO. Ceux-ci conservaient des relations avec la France, et l'Italie, tout au moins par voie épistolaire (4). (D'après la police, MALATESTA avait même des rapports étroits avec les anarchistes franco-italiens du Midi). Les communications devaient se faire la plupart du temps par des correspondances. En effet, la plupart des groupes accueillait des anarchistes venus d'autres localités ou d'autres pays, qui conservaient le contact avec leurs amis. Il est donc probable que ces correspondances étaient surtout individuelles.

(1) Anarchistes 1894. Rapport de police (10 janvier 1894)

A D R 4 M 9 A

(2) Anarchistes 1894. Rapport de police (10 janvier 1894)

A D R 4 M 9 A

(3) "Peuple" du 8 juillet 1894 - Marseille 7 juillet. A Marseille, des perquisitions ont été faites chez une quarantaine d'anarchistes, à la suite desquelles onze d'entre eux ont été arrêtés. Sur ce nombre figurent neuf italiens qui seront immédiatement extradés. La police a trouvé de nombreux documents établissant une affiliation avec les groupes anarchistes de Turin, Gênes et Milan.

(4) Pièces diverses. Rapport du Préfet de police au Président du Conseil (20 juillet 1894) F 7 I25II n° 330

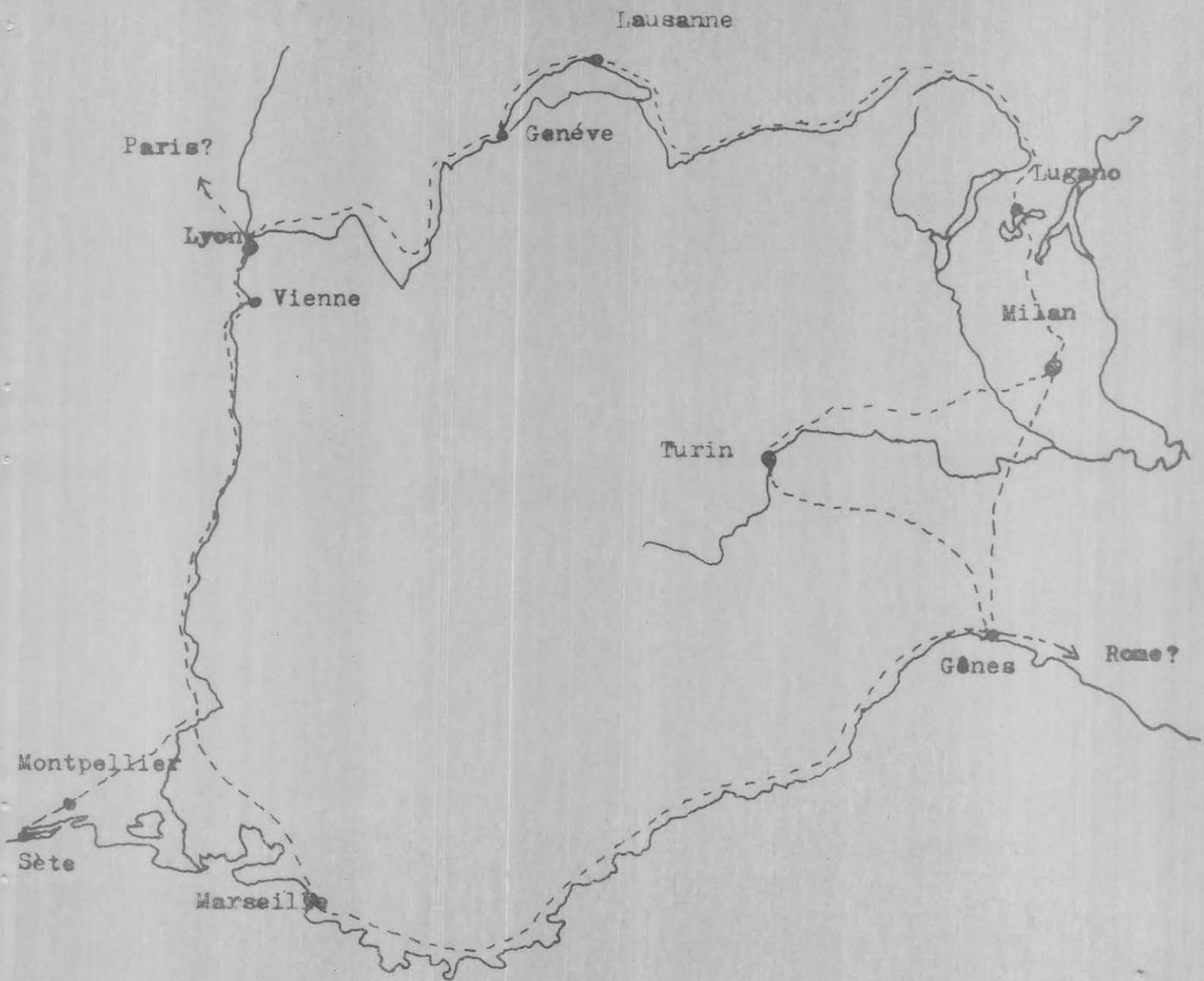
Mais il est certain que les "centres" anarchistes possédaient un système de correspondances et d'échanges collectifs par l'intermédiaire d'une sorte de bureau de coordination. C'est le rôle que jouaient CASERIO à Milan, SANLAVILLE à Lyon, et sans doute ARCON et SAUREL à Cette. Les échanges ne devaient pas se limiter à des correspondances, ils devaient également se faire par l'intermédiaire des "voyageurs" qui par goût, par nécessité, ou pour la cause, parcouraient tout le réseau anarchiste européen, et souvent à pied, comme le montre l'exemple de CASERIO.

Cela explique d'ailleurs la netteté des "voies de communication" anarchistes et l'importance des centres-carrefours, qui n'auraient pas de raison d'être si les relations ne s'effectuaient que par la voie postale. La correspondance de CASERIO (1) et (2) montre comment les compagnons de passage sont accueillis, tout le long du chemin par de petits groupes d'anarchistes qui leur offrent l'hospitalité et, le cas échéant, leur cherchent du travail, le temps d'une étape de quelques jours ou quelques semaines. Et G. FERRER^o de remarquer à la lecture de cette correspondance : "Les anarchistes paraissent former dans tous les pays une espèce de grande confrérie d'aide mutuelle, un monde effrayant où les coutumes de l'hospitalité rappellent celles de la Grèce d'Homère et où les moyens de transport ne sont pas moins primitifs car on voyage presque toujours à pied..." Effectivement, CASERIO déclare : "Quant au voyage de Lyon, je l'ai fait très bien parce que chaque 40 ou 50 kms, je trouvais des groupes de compagnons, tous français, mais ils sont très bons et solidaires pour accueillir un compagnon.." (2) Ainsi, il semble que le long de l'axe rhodanien au moins, et sans doute sur d'autres voies citées plus haut, il existait un "réseau" particulièrement actif. Les "compagnons en voyage" qui le parcouraient devaient souvent transporter des journaux documents et brochures à destination d'autres groupes. On se déplaçait beaucoup dans les milieux anarchistes, et souvent par nécessité (cf. CASERIO)

(1) Publiée par le "Figaro" (9 juillet 1894) et présentée par G. FERRER^o

(2) Correspondance de CASERIO (documents italiens) Cette, 18 octobre n° 15 D.J. III

"L'auto-organisation" des anarchistes semble donc avoir été une réalité, sur le plan des communications, tout au moins. Dans cette perspective, rien n'interdit d'envisager l'hypothèse du regroupement d'un certain nombre d'hommes venus de divers groupes anarchistes, et s'unissant en vue d'un objectif : l'assassinat de CARNOT. Ce complot pouvait même se réaliser à l'insu du reste du mouvement, ce qui cadrerait parfaitement avec la mentalité libertaire, et expliquerait qu'il n'y ait eu pratiquement aucune indiscretion grave. Il reste à en faire la preuve



LE "RESEAU DE COMMUNICATIONS" DES ANARCHISTES EN EUROPE OCCIDENTALE

(France du Sud-Est, Suisse, Italie du Nord)

Echelle: 1/2500000

In Complot

CHAPITRE II : LA THESE DE L'ATTENTAT.

Il semble que bien avant la réalisation de l'attentat, certaines personnes en aient eu pressentiment ou connaissance. Cela est attesté par des faits.

- Le 24 juin 1894, le maire du Mont d'Astarac, petite localité près d'Auch, découvrait au matin, affichés sur l'un des piliers de l'église, un placard composé à l'aide de lettres vignettes et intitulé "Mort à CARNOT et à son parti". Toutes les recherches faites en vue de découvrir l'auteur demeurèrent infructueuses (1)

- Dans le courant de juin 1894, un individu développait des théories anarchistes dans la commune de Chasserades (Lozère) Quelqu'un l'ayant interpellé en lui disant que les anarchistes ne faisaient pas grand'chose, il répondit : "Vous le verrez bien le 24 ou le 25 de ce mois; j'en fais partie, mais je n'ai pas signé pour exécuter le coup qui se prépare". Après l'attentat on ne retrouva pas l'individu en question (2)

- Le 17 juin, à l'hôpital de Châlons-sur-Marne, un anarchiste nommé PIE tint à plusieurs malades les propos suivants, en parlant de CARNOT : "cette canaille, cette crapule qui nous coûte douze millions par an, et qui nous fait crever de faim, nous autres ouvriers. Mais ça va bien finir avec l'Exposition de Lyon? On fera dérailler son train, et si on ne réussit pas, il sera assassiné à Lyon. C'est son dernier voyage." PIE fut arrêté, mais l'affaire n'eut pas de suites (3)

- A la fin du mois de mai, un trimardeur anarchisant, nommé VERMEL qui logeait chez un habitant d'Albi, lui montra des photos de VAILLANT et dit : "Avant deux mois cette tête sera vengée". "Le Président de la République sera assassiné". On ne retrouva pas VERMEL (4)

(1) Doc. et correspondances diverses. Préfecture du Rhône (13 juillet 1894) D J III

(2) Doc. et correspondances. Préf. Lozère à Intérieur (télégramme) D.J. III

(3) PIE. Préfet de Châlons à Intérieur (25 juin) F 7 I25II n° 539

(4) VERMEL. Préfet ~~à~~ Intérieur Sûreté Paris. Albi 30 Juin F 7 I25II n° 538

Ces quelques faits ne signifient pas obligatoirement que les gens susnommés étaient complices de l'attentat, mais ils montrent que l'idée de l'attentat à Lyon avait traversé bien des esprits.

X

Certains faits, plus précis, indiquent que dans les milieux anarchistes, il se tramait quelque chose contre CARNOT, au début de l'année 1894.

Commençons par le plus obscur. Au début du mois de juillet 94, un nommé BOGGIO, anarchiste notoire, détenu à la maison d'arrêt de Chinon depuis le 2 Mai, isolé et mis en cellule dès son arrivée, demanda au gardien-chef s'il n'y avait pas eue un "coup de fait à Lyon". Or, BOGGIO² coupé du monde extérieur, ne pouvait avoir connaissance de l'assassinat de CARNOT. Intrigué le gardien-chef l'interrogea et obtint la réponse suivante : "Je savais qu'un coup devait être fait par les anarchistes pendant l'Exposition de Lyon, dans le courant de juin. J'ai assisté à Paris, rue Rambuteau, à une conversation où cette résolution a été prise par deux Italiens et un Français, l'un âgé de 22 ans et l'autre de 38 ans environ. Ce sont deux (?) hommes résolus qui veulent venger VAILLANT"...(1) La police tint cette déposition pour négligeable.

Un autre fait, qui celui-là est certain : Le 5 février 1894, quelques anarchistes lyonnais se réunirent autour de SANLAVILLE dans les locaux de "l'Insurgé". La conversation roula sur l'exécution de VAILLANT ; les "compagnons" présents étaient unanimes à s'en prendre à Monsieur le Président de la République et à dire que c'est contre lui que devait être dirigée la vengeance des anarchistes. SANLAVILLE émettait l'idée que soit en voyage soit en chasse, il y en aurait peut-être qui pourraient viser CARNOT..." (2) On discute ensuite de la méthode

(1) Rapports sur BOGGIO - Ministère de l'Intérieur (10 juillet 1894) D J III

(2) Rapport de police (7 février 1894) A D R 4 M 9 A

d'action. SANLAVILLE était partisan d'abattre CARNOT d'un coup de fusil tiré d'une fenêtre. Mais sur l'acte même, tous étaient d'accord. Et l'auteur du rapport de remarquer "Il semble qu'il y ait là un mot d'ordre parmi les anarchistes". Ce rapport ne fut même pas transmis au Parquet, après l'attentat.

Enfin, il y a la déposition de LEBLANC. Elle est suspecte, car LEBLANC pour être gracié, semble avoir brodé sur les faits. (Nous avons vu que son témoignage au procès est quelque peu en retrait, par rapport à sa déposition initiale). Il semble certain que CASERIO, LEBLANC et sans doute SAUREL aient discuté des différentes méthodes à utiliser dans le meurtre d'un chef d'Etat, CARNOT en l'occurrence. Le tout est de savoir si CASERIO a réellement affirmé qu'il tuerait CARNOT, avec l'aide de certains compagnons. De même, l'histoire du tirage au sort pour désigner l'exécuteur est très douteuse. Affirmatif dans sa déposition à l'instruction, LEBLANC, pour des causes inconnues, se montre volontairement vague au procès, usant de formules alambiquées (1). Ce qui emporta l'opinion des juges, c'est l'incrédulité des malades de l'hôpital de Cette (2) devant les déclarations de LEBLANC. Un seul déclare l'avoir vu discuter dans la cour (comme LEBLANC l'affirme) avec CASERIO et SAUREL (2).

Quant à SAUREL, il affirme ne pas connaître LEBLANC (3). Il y a pourtant un élément curieux qui tendrait à confirmer les déclarations de LEBLANC. Ce dernier prétend, dans sa déposition, que CASERIO avait reçu la visite d'un nommé GRANIER (4) à l'hôpital de CETTE (chose que CASERIO nie). Or, peu après l'attentat un habitant de Cette vint trouver la police et raconta les faits suivants :

(1) Cf 2ème partie, ch. III

(2) Soldat LEBLANC, D.J. II 138-145

(3) Soldat LEBLANC - Confrontation LEBLANC-SAUREL D J II 133

(4) Soldat LEBLANC - Déclaration au juge d'instruction de Montpellier (29 juin 1894) D J II 131

le dimanche 24 juin au soir, son voisin, nommé précisément GRANIER, lui aurait appris l'assassinat de CARNOT, à un moment où personne à Cette ne pouvait le savoir. Le juge d'instruction de Montpellier, décida d'interroger GRANIER. Mais lorsqu'il se présenta à son domicile, GRANIER venait de se suicider (27 juin). La police conclut que cet homme "esprit faible" avait "pris cette détermination sous l'empire de la crainte que lui inspirait sa comparution comme témoin" (1) Quant au témoin, il revint sur sa déposition, affirmant qu'il s'était trompé, et qu'en fait GRANIER ne lui avait parlé de l'attentat que le lundi matin. S'il s'agit là d'une coïncidence, elle est bien curieuse...

X

Si l'on admet que les anarchistes de Lyon et de Cette - certains tout au moins - aient participé à un complot ayant pour but la mort de CARNOT, il doit en rester des traces dans les relations entre certains anarchistes de Lyon et CASERIO alors qu'il se trouvait à Cette. Ces relations sont réelles. On sait que CASERIO avait séjourné à Lyon du 20 juillet au 20 septembre 1893, et qu'il y avait connu un compatriote, anarchiste comme lui, STRAGGIOTTI, dit CRISPI, dont il avait partagé le logement, avec un autre anarchiste PREVOST dit BAVIS (lequel passa en Suisse le 25 décembre suivant). Après avoir quitté Lyon, il aboutit finalement à Cette. C'est là qu'il tente de reprendre contact avec STRAGGIOTTI par l'intermédiaire de SAUREL qui fait passer en son nom une annonce dans "l'Insurgé" de SANLAVILLE (21 octobre 1893) : "Le compagnon CASERIO demande des nouvelles du camarade STRAGGIOTTI Tiburssio. Pour la correspondance, qu'il s'adresse au compagnon SAUREL" (2)

(1) Suicide du nommé GRANIER. Télégramme du 27 juin 1894. D.J II - IOI

(2) "l'Insurgé" n° II, 21 octobre 1893

CASERIO donna plus tard comme explication à cette annonce qu'il voulait récupérer sa valise, restée à Lyon. Le prétexte paraît fallacieux : n'était-il pas plus simple pour obtenir cette valise, d'écrire directement à la gare de Lyon, comme finit par le faire Madame VIALA, la logeuse de CASERIO ? (1) Tout porte à croire que cette annonce fut en fait, suivie d'un résultat : l'établissement d'une correspondance entre CASERIO et STRAGGIOTTI. Cette correspondance n'a pas été retrouvée, et pour cause, mais il est hors de doute que les deux hommes restèrent en contact. En effet, le 19 décembre, STRAGGIOTTI quitte Lyon, accompagné d'un autre anarchiste, DEBARD. Leur destination finale est Cette. On peut difficilement savoir à quelles activités STRAGGIOTTI et DEBARD s'y livrent, mais il est certain que celles-ci ont un rapport avec l'anarchisme ! Toujours est-il que lorsque CASERIO fait un séjour à l'hôpital de Cette, STRAGGIOTTI vient le voir plusieurs fois, courant janvier. Jugé indésirable à Cette par la police, STRAGGIOTTI quitte la ville avec DEBARD vers la fin du mois de janvier. Il revient à Lyon, ce qui est dangereux, car un arrêté d'expulsion a été pris contre lui le 23 décembre, arrêté qui lui est notifié le 27 janvier (2). Pourtant, il demeure à Lyon quelques jours. Il renvoie même à Cette un anarchiste lyonnais BRACMARD. (Celui-ci affirme, par la suite, au juge d'instruction, qu'il était descendu à Cette pour voir SAUREL, et que STRAGGIOTTI lui ayant parlé de CASERIO, il serait allé le voir avec SAUREL et ARCON). Quant à STRAGGIOTTI, il est arrêté le 7 février pour être resté à Lyon, condamné à quinze jours de prison, puis expulsé (2). Or, la réunion chez SANLAVILLE, au sujet des projets d'assassinat de CARNOT, se tient le 5 février c'est à dire peu après le retour de Cette de STRAGGIOTTI et DEBARD, et à peu près au moment du voyage de BRACMARD, qui se place au début du mois de février. Quant à la conversation

(1) Sète : enquête sur la valise de CASERIO D J II 109

(2) Relations de CASERIO avec les anarchistes de Lyon? Rapport du 1er juillet D J I 62

rapportée par LEBLANC, elle se place en janvier 1894, c'est à dire soit avant, soit après le retour à Lyon de STRAGGIOTTI et DEBARD - il est impossible d'établir une date plus précise - mais ce qui est singulier c'est que CASERIO envisage le meurtre de CARNOT exactement de la même manière que SANLAVILLE : à savoir un coup de fusil tiré d'une fenêtre (1). On ne peut pas penser à une affabulation de LEBLANC, car CASERIO est parfaitement d'accord avec lui sur cette partie de la conversation. Rappelons, en même temps, que SANLAVILLE possédait l'adresse d'ARCON, et que c'est par l'intermédiaire de son journal que CASERIO et STRAGGIOTTI avaient repris contact. Le voyage de BRACMARD à Cette n'a guère de motif explicable : ne peut-on admettre qu'il rapportait à CASERIO un message de la part de certains anarchistes lyonnais ?

Un autre fait paraît curieux. Au début de mai 1894, CASERIO reçoit à Cette une carte postale en italien. Il dit à M. VIALA que ses parents l'y prient d'aller à Lamalou-les-Bains, où son frère, domestique, est de passage avec son patron. Il part le 3 et revient le 4 dans l'après-midi (2) Or, le propriétaire de l'hôtel de l'établissement thermal dit avoir reçu un individu répondant au signalement de CASERIO, et demandant à voir son cousin, un nommé CARLOS, domestique d'un certain PARIBELLI, arrivé de Milan le 29 avril 1894 et reparti le 31 mai. Il aurait été fort intéressant de retrouver les nommés PARIBELLI et CARLOS, mais malheureusement la police ne s'en occupa guère. N'empêche qu'il est bien curieux, ce parent de CASERIO, qui est d'abord un frère, puis un cousin !

On peut rapprocher cet épisode du fait que résidaient en France un certain nombre d'anarchistes italiens émigrés. On sait qu'en 1892, CASERIO avait été initié à l'anarchie par plusieurs..

(1) Rapport de police (7 février 1894) A D R 4 M S A. Soldat LEBLANC D J II 136 et déclarations de LEBLANC au procès 2ème partie, ch. III

(2) Sète. Enquête sur voyage LAMALOU D J II 115-117

milanais fort dangereux : MAZZINI, MANDELLI, CAPUCCI. Il avait également entretenu des relations avec des Italiens résidant en France : DIONIZZIO, MALAGOLI à Paris, Décimo GARINEI à Marseille, MANDELLI et CAPUCCI étaient inconnus de la police française MALAGOLI s'était trouvé à Paris en 1892, mais l'on ignorait où il se trouvait en 1894 (1). MAZZINI était probablement à Paris (2), GARINEI était inconnu de la police marseillaise (3) Selon certaines sources, CASERIO aurait en 1892, été en relations avec MALATESTA, l'un des plus fameux anarchistes italiens, résidant à LONDRES (3).

Toutes ces pistes sont remarquablement brouillées, et il est vain de s'y arrêter. Toujours est-il qu'il existait dans le Midi de la France, plusieurs groupes anarchistes composés d'émigrés italiens, demeurés en rapport avec leurs anciens compagnons. Les deux hommes rencontrés à Lamalou étaient fort probablement des anarchistes, ce qui n'est peut-être pas sans donner une certaine vraisemblance à la déposition de BOGGIO (à laquelle il faut toutefois se garder d'attacher trop d'importance. Notons au passage que l'on ignore complètement où se trouvait STRAGGIOTTI en mai 1894, et que la police ne chercha même pas à retrouver sa trace après l'attentat. SAUREL et quelques anarchistes de Montpellier et de Cette furent poursuivis pour association de malfaiteurs ; STRAGGIOTTI qui se trouvait au coeur de l'affaire ne fut pas inquiété. La police, une fois encore, ne chercha pas très loin. De ce fait, nous n'avons pu réunir que des présomptions, en faveur de la thèse du complot.

X

(1) et (3) Pièces diverses. Rapport du 28 juin 1894 F 7 12511 n° 334

(2) L'assassin. Communications des Affaires Etrangères - Ministère Justice Paris à Président Conseil 27 juin 1894 F 7 12511 n° 284

Si l'on admet que les relations, entretenues par CASERIO avec les anarchistes lyonnais durant l'année 1894, avaient pour cause la préparation d'un complot, on est amené à se poser la question suivante : CASERIO a-t-il bénéficié d'une aide dans l'accomplissement de son acte ? Autrement dit, a-t-il eu des complices à Lyon ? Cela paraît logique, si l'on admet la thèse du complot. Voyons si cette hypothèse est à l'épreuve des faits.

Si l'on essaie de résoudre le problème par l'absurde, en admettant que CASERIO ait agi seul, on se heurte à plusieurs difficultés. En effet, CASERIO avait séjourné à Lyon, mais n'ayant travaillé que dans certains quartiers, il ne connaissait pas la ville comme il le dit lui-même : "J'avais passé à Lyon, dix-sept à dix-huit jours, en août 1893, probablement ; mais ignorant la langue je m'étais guère écarté de l'endroit où je travaillais et de celui où je couchais..."(1). Donc CASERIO pouvait difficilement retrouver son chemin dans Lyon (il n'avait aucun intérêt à mentir sur ce point, car il fallait que son récit, où il prétend avoir agi seul, fût vraisemblable). Comment admettre que, par hasard, il ait pu retrouver son chemin et soit parvenu jusqu'au Palais du Commerce ? (2). Comment admettre surtout qu'il y ait soit parvenu juste au moment où CARNOT allait en sortir ? Il est vrai qu'il portait, dans sa veste, l'horaire de la visite de CARNOT, encore fallait-il que celui de son voyage, prétendument non préparé, coïncidât précisément avec le précédent. De plus, CASERIO ne connaissait ni la disposition du cortège, ni la place occupée par CARNOT dans la voiture. Ce qui ne l'empêcha pas de se placer sur le trottoir de droite par rapport au cortège, juste à l'endroit qu'il fallait choisir. Cette succession de hasards bienheureux (pour CASERIO) n'est pas très vraisemblable, alors que tout s'explique si l'on admet des complicités à Lyon. D'ailleurs, si les anarchistes lyonnais ont participé..

(1) Interrogatoire de CASERIO (28 juin 1894) Cf Annexes D J II 247. CASERIO ment en prétendant n'avoir passé que 17 ou 18 jours à Lyon, sans doute pour couvrir STRAGGIOTTI, qui l'a logé durant la deuxième période de son séjour, séjour sur lequel il reste toujours fort discret.

(2) D'autant plus que d'après CASERIO lui-même, il serait parvenu place de la Bourse tout à fait fortuitement, en cherchant à s'orienter.

au complot (en admettant qu'il ait eu lieu) ce ne pouvait être que dans le but d'aider à l'accomplissement de l'attentat.

Avec toute la prudence qui est nécessaire en pareil cas, nous pouvons formuler une hypothèse : il suffisait de deux ou trois hommes - et même d'un seul - pour servir de "relais" à CASERIO, lors de son arrivée à Lyon. Ce "relais" aurait eu la fonction de prendre CASERIO en charge dans un lieu fixé à l'avance et connu de ce dernier, de le mener jusqu'à la place de la Bourse, et de le placer au bon endroit. Ensuite, il suffisait de le laisser accomplir son acte. Cette hypothèse rencontre une objection majeure : elle s'oppose au récit fait par CASERIO à l'instruction et vérifié par plusieurs témoignages. Mais cette opposition n'est qu'apparente. En effet, nous avons constaté (I) que le récit de CASERIO concernant son voyage à pied de Vienne à Lyon se vérifie parfaitement jusqu'à la limite du département de l'Isère. Mais ensuite, il n'y a plus aucun témoignage pour prouver que CASERIO était seul. Ni à la Guillottière, ni à Saint-Fons et Villeurbanne, ni sur la Place du Pont ou le Cours Gambetta, le récit de CASERIO n'est appuyé par quelque témoignage que ce soit, il ne repose donc sur rien d'autre que sur la parole de CASERIO lui-même, qui tient à faire croire qu'il a agi seul. Donc, il n'y a pas incompatibilité entre l'hypothèse des complices et les faits. Cette hypothèse, de plus, motive assez bien les relations entre CASERIO et les anarchistes lyonnais.

Mais il semble que là également, la police n'ait guère poussé son enquête très loin. Il était pourtant possible de découvrir

(I) Cf. Deuxième partie ch. I

Exp. post le 10/2/04

RAPPORT

les "contacts" de CASERIO à Lyon, en concentrant l'enquête sur les anarchistes qui connaissaient CASERIO pour l'avoir vu à Lyon ou à Cette : car il fallait évidemment que CASERIO fût connu des complices chargés de le guider. On ne l'a pas fait, pour les mêmes raisons sans doute qui ont poussé à hâter la procédure, et dont nous avons parlé plus haut.

180

PREFECTURE DE RHON

COMMISSARIAT

Mouvement

Directeur Général

Bureau

Monsieur le Ministre

Comme suite à mes précédents rapports sur la désorganisation actuelle en partie anarchiste lyonnaise, j'ai l'honneur de vous rendre compte que

un certain B. s'efforçait de faire connaître à la femme de la femme Laquière dit M. Cournot

La conversation a porté sur l'arrestation de Paillet et les compagnons présents, et sur un premier à Monsieur le Président de la République et à dire que c'est contre lui que devait être dirigée la vengeance des anarchistes.

Paillet mettait l'idée que soit en voyage, soit en chasse, il y en avait peut-être qui pourraient venir Carnot.

Cournot préconisait l'emploi de laquière imprisonnée et dont une signature dans une feuille est une faute à laquelle on ne s'en rend pas compte.

Paillet revenant sur son idée de Carnot, que le chef, pour abattre Carnot d'une manière, serait un bon moyen, et qu'il y avait le cas d'un voyage et serait facile de trouver un appartement.

286

Du 7 Février 1894

PRÉFECTURE DU RHONE

COMMISSARIAT SPÉCIAL

Mouvement anarchiste

Sûreté Générale

4^e Bureau

Monsieur le Ministre

Comme suite à mes précédents rapports sur la désorganisation actuelle du parti anarchiste lyonnais, j'ai l'honneur de vous rendre compte que

Et daté le 10/2/94

Stéph. Rey

RAPPORT

Quelques anarchistes se trouvaient le 9 courant ~~à leur domicile~~ chez le compagnon Saulaville rue Crémassac, 26. et parmi eux, outre ce dernier et sa femme, les M^{rs} Lauhin, Comberousse et la femme Laquet dite Monnet.

La conversation a roulé sur l'exécution de Faillaud et les compagnons présents étaient unanimes à s'en prendre à M^{onsieur} de Président de la République et à dire que c'est contre lui que devait être dirigée la vengeance des anarchistes.

Saulaville émettait l'idée que "soit en voyage, soit en chasse, il y en aurait peut-être qui pourraient viser Carnot."

Comberousse préconisait l'emploi de l'aiguille empoisonnée "dont une piqûre dans une foule est vite faite à quelqu'un que l'on veut déshonorer."

Saulaville reprenant son idée déclarait "que le fusil, pour abattre Carnot d'une fenêtre, serait un bon moyen, que dans le cas d'un voyage il serait facile de louer un appartement

CONCLUSION

L'assassinat de CARNOT fut-il un acte individuel ou le résultat d'un complot ? Il faut bien constater que la question reste (et probablement restera toujours) posée. La thèse du complot n'est pas plus invraisemblable que celle du geste isolé ; elle est même étayée par un faisceau de présomptions assez probantes pour jeter le doute dans les esprits, mais pas suffisamment solides pour constituer des preuves formelles.

Que CASERIO ait agi en isolé ou qu'il ait bénéficié de complicités au sein du mouvement anarchiste, les conséquences de son acte furent plutôt néfastes pour la cause libertaire, à cause de la répression policière qu'il entraîna. Le mouvement français subit un sérieux coup d'arrêt et perdit toutes les sympathies qu'il aurait pu acquérir dans l'opinion publique, celle-ci se trouvant écoeurée par le dernier attentat, plus que par tout autre.

L'assassinat de CARNOT est le point culminant de la série des attentats. C'est l'aboutissement logique, presque normal, de quatorze années d'anarchisme où la "propagande par le fait" fut d'abord prêchée inlassablement, puis appliquée sur le terrain. Mais pourquoi cet attentat fut-il le dernier ? (En France tout au moins). On peut l'expliquer par des raisons purement matérielles, à savoir l'intensité de la répression mise en oeuvre. Mais les mesures répressives qui suivirent l'attentat de VAILLANT, n'empêchèrent pas HENRY et CASERIO d'agir. L'explication n'est donc pas satisfaisante.

Jean MAITRON donne à la fin des attentats en France, une raison idéologique : Dès 1888, les théoriciens de l'anarchisme se détournèrent déjà du terrorisme stérile pour exalter l'action constructive. Comme toujours, et comme cela s'était d'ailleurs produit pour la "propagande par le fait", l'application pratique connut un grand décalage par rapport au tournant idéologique. Mais déjà vers 1892-1894, c'est à dire en pleine ère des attentats, on assistait à la formation de la Fédération des Bourses du Travail,

dont le secrétaire général fut l'anarchiste PELLOUTIER. L'année 1895 devait voir la fondation de la C.G.T.. Ainsi l'énergie anarchiste se détournait du terrorisme stérile pour entrer dans la voie de l'action concrète.

Cette théorie fournit un élément d'explication fort important. Peut-être convient-il toutefois de la compléter par un autre élément, de nature psychologique.

L'expérience prouve que les mentalités collectives peuvent difficilement supporter une période de tension indéfiniment prolongée, si des circonstances extérieures ne les y forcent pas. Or, "l'ère des attentats" de 1892-1894 avait été particulièrement intense. Mais la tension terroriste, poussée à un tel point, ne pouvait durer très longtemps ; de plus, comme la mentalité anarchiste laisse à chacun sa liberté, il devait arriver un moment où la haine de la "société bourgeoise" et le désir de vengeance seraient insuffisants pour pousser les "compagnons" au sacrifice individuel. Pourquoi ce moment se situa-t-il juste après l'attentat contre CARNOT ? On peut l'expliquer par le verdict lénifiant du Procès des Trente, qui apaisa les esprits et calma la soif de vengeance. On peut l'expliquer également de manière plus subtile. Durant tout le début de l'année 1894, CARNOT fut la bête noire des anarchistes, l'homme sur qui se cristallisaient toutes les haines et tous les désirs de vengeance. On peut penser que le malheureux Président représente une sorte de bouc émissaire. Son sacrifice, sous le couteau de CASERIO, délivra en quelque sorte le mouvement anarchiste de ses instincts destructeurs et lui permit de dépasser le stade infantile du terrorisme où il se trouvait confiné. Ainsi, le coup de poignard de CASERIO fut à la fois le point culminant de l'anarcho-terrorisme, et le geste quasi-cathartique qui libéra l'anarchisme français du mythe qui l'habitait depuis ses origines : celui de l'attentat conçu comme moyen d'action révolutionnaire.

Toutefois, le virus de l'anarcho-terrorisme n'était détruit qu'en France. A l'étranger il continua à proliférer, avec un peu de retard par rapport à notre pays.

En 1894 et 1896, Barcelone fut le théâtre de nombreux attentats. Le 8 août 1897, le Président du Conseil espagnol, Canovas del SANTILLO était tué par un anarchiste. Le 20 juillet 1900, BRESCI poignarda le roi Humbert d'Italie. Le 6 septembre 1901, aux Etats-Unis, le Président Mac Kinley fut assassiné également par un anarchiste. CASERIO avait fait école.... Et dans les pays autres que la France, l'anarchisme mit encore plus de temps pour se débarrasser de sa maladie de jeunesse : le terrorisme.

A N N E X E SI) Récit de CASERIO à l'instruction

(Interrogatoire de CASERIO : 28 juin 1894 : D J II - 247)

"J'ai travaillé chez mon patron à CETTE le samedi 23 juin jusqu'à 10 h. du matin, il m'a réglé mon compte et m'a remis 20 francs pour solde de mon mois de 30 francs, il me restait encore de 4 à 5 Francs sur l'acompte de 10 francs que j'avais touché le dimanche 17. Vers 11 heures et demie du matin, j'ai été acheter mon poignard chez un armurier, rue de la Caserne (?) près du marché, de la mairie et du grand café de France. Je l'ai payé 5 francs.

Vers une heure du soir, j'ai été au café du Gard, et j'ai demandé l'"Intransigeant", j'ai échangé divers propos avec le patron et les consommateurs, j'ai dit que j'allais à Lyon, mais on a dû croire que je plaisantais. Vers 3 heures, je me suis rendu à la gare, le train direct sur Montpellier venait de partir, mais j'ai pris à 3 h 5 le train pour Montbazin. Repartant de Montbazin à 4 h. je suis arrivé à Montpellier à 4 h 43.

"Il n'y avait plus de train pour AVIGNON avant 11 h 23 du soir, j'ai été trouver M. LABORIE que j'avais connu à Cette, et j'ai passé toute la soirée en compagnie de monsieur et madame LABORIE et d'un camarade de LABORIE.

"Ils m'ont accompagné à la gare à 11 h. A 11 h 23 du soir, je suis parti, j'avais demandé un billet pour Avignon, mais on m'a dit que le train n'allait qu'à Tarascon. En route, deux gendarmes portant la correspondance sont montés dans mon compartiment. Nous avons échangé quelques mots, puis ils se sont endormis jusqu'à Tarascon. A Tarascon, l'employé qui donne les billets m'a dit que pour aller en troisième jusqu'à Avignon, je devais attendre jusqu'à 7 h. du matin, tandis qu'en payant 1 franc de plus je pourrais partir tout de suite par l'Express. Je me suis décidé et j'ai payé 2 frs 45, je suis monté dans un compartiment de première qui était plein et j'ai dû rester debout pendant la demi-heure du trajet. Tous ces bourgeois

semblaient effrayés en voyant au milieu cet homme si mal habillé. Je portais les vêtements avec lesquels j'ai été arrêté à Lyon : pantalon et veste gris clair, casquette plate en drap gris clair, avec une grande visière de même étoffe.

Je suis descendu en gare d'Avignon le dimanche 24 juin, à 2 H40 du matin, j'ai remis mon billet à l'employé chargé de le recevoir. Ce même employé (ou un autre) à qui j'ai demandé ensuite l'heure du premier train pour Lyon, en troisième classe, et le prix, m'a répondu : 4 h 10 et 11 Frs 50. Après être sorti de la gare quelques instants, j'y suis rentré pour dormir sur un banc jusqu'à 3 h. et demie. Je suis sorti de la gare de nouveau pour acheter un petit pain de deux sous chez le premier boulanger que j'ai trouvé. Puis je suis revenu à la gare. J'ai compté mon argent. Il me restait à peu près 12 frs, mais j'ai réfléchi que si je dépensais 11 frs 50, il ne me restait pas assez pour manger et pour mon tabac. Je savais pour l'avoir faite en 1893, en sens inverse, que la route de Vienne à Lyon n'était pas très longue. J'ai demandé un billet pour Vienne et n'ai payé que 9 frs 80. Au départ d'Avignon à 4 h 12, j'étais seul. En route, il est monté ou descendu une foule de gens. A l'arrivée à Vienne, vers 9 h 3/4, mon wagon était complet. J'avais acheté en route, je ne sais à quelle gare, le numéro du journal Lyon-Républicain, dont j'ai détaché le programme de la journée que l'on a retrouvé sur moi. C'est également dans un morceau de ce journal que j'ai enveloppé la poignée du poignard qui dépassait trop la poche et aurait pu attirer l'attention.

A Vienne, j'ai vu ou cherché à voir plusieurs personnes que j'y avais plus ou moins connues en 1893. J'ai dit à deux personnes, et notamment au perruquier qui m'avait rasé que je parterais à Lyon en chemin de fer par le train de 3 h. du soir. Vers 1 h et demie du soir, j'ai bu un verre avec le perruquier, puis je suis parti après à Lyon tout seul.

Je suis sorti de Vienne par la rue de Lyon, où, à droite, une plaque indicatrice porte : Vienne à Lyon, 27 kms ; à Lyon-Bellecour 29 kms. Un peu avant d'atteindre cette plaque, j'avais acheté un paquet de tabac de 50 c. dans un débit situé du même côté de la route. Il devait être à peu près 2 h.

En sortant de Vienne, j'ai vu beaucoup de personnes qui allaient se promener. A une dizaine de kilomètres de Vienne, deux hommes étaient assis au bord de la route, fumant. L'un avait relevé sa jaquette. Ils semblaient des paysans endimanchés, l'un de 25 ans environ, l'autre de 35 à 40. Ils m'ont demandé la route de je ne sais quelle localité. J'ai répondu : "Je vais à Lyon, tout ce que je sais, c'est que je suis sur la route de Lyon".

Un peu plus loin, j'ai rencontré un groupe de 3 personnes, un homme et une femme aveugle, et entre eux deux une femme qui les conduisait.

C'étaient probablement des mendiants ni vieux ni jeunes. Ils se sont arrêtés devant une maison sise au bord de la route à droite une femme était sur la porte de cette maison. La conductrice des aveugles a salué cette femme, comme pour demander à la charité. C'était environ à 12 kms de Vienne.

Peu après cette rencontre, j'ai demandé à boire un verre d'eau dans une maison située à une quinzaine de pas de la route, à main droite. Il y avait là un homme âgé avec un chien de garde qui a aboyé après moi et que son maître a fait taire. Cet homme venait justement d'aller puiser de l'eau dans un arrosoir. Il m'a dit qu'elle était toute fraîche, j'en ai bu deux verres. Il m'a dit de m'arrêter parce que j'avais chaud et que cela me ferait du mal.

Ensuite, j'ai traversé un beau village (probablement St-Symphorien d'Ozon) où j'ai remarqué à droite une belle maison avec une grille et une cour. Il y avait en grandes lettres "Gendarmerie Nationale" et au-dessous en plus petites lettres "Mairie" C'était à peu près à moitié chemin.

Il est tombé un peu de pluie, je me suis abrité dix minutes sous un arbre. Puis j'ai atteint un autre village plus petit que le précédent (probablement Feyzin). J'ai laissé à gauche une maison portant "Gendarmerie Nationale". Au devant, un gendarme en petite tenue blanche de toile, assis avec deux femmes, fumait sa pipe. J'ai passé en fumant moi-même la cigarette. Il ne m'a rien dit. Un peu plus loin, quatre personnes jouaient aux boules dont un homme d'une quarantaine d'années et une jeune fille d'une vingtaine d'années qui portait des lunettes. Ensuite à gauche, il y avait le "Restaurant des Chasseurs". Ensuite un poteau de fer sur la route portait d'un côté "Rhône" et de l'autre "Isère" et de l'autre l'interdiction de la mendicité dans ce département.

Je suis parvenu à un grand village avec beaucoup de fabriques et de grandes cheminées (St-Fons). A gauche, il est sorti d'un cimetière plus de trente personnes en deuil, dont deux ou trois pleuraient comme si l'on venait d'enterrer un mort.

Après avoir laissé à gauche un chemin en pente assez forte vers le chemin de fer j'ai trouvé sur la route qui se nommait à cet endroit rue Nationale, la voie du tramway à vapeur venant de la droite et tournant à angle droit sur ma route à Lyon. J'ai vu un train à vapeur venant de Lyon, puis un autre se dirigeant sur Lyon, pleins monde et orné de drapeaux tricolores.

En route, à droite, ou à gauche, j'ai vu une rue Carnot; je me suis cru à Lyon mais il y avait encore beaucoup à marcher.

J'avais passé à Lyon dix-sept à dix-huit jours, en août 1893 probablement ; mais ignorant la langue je ne m'étais guère écarté de l'endroit où je travaillais et de celui où je couchais et j'étais seulement venu jusqu'à la place de la Guillotière (Place du Pont) où il y avait un concert dans un café et le Rhône à peu de distance, avec un grand pont conduisant au centre de la ville. Je voulais donc arriver à la Guillotière pour m'orienter. A force de suivre la voie du train à vapeur, j'ai

rencontré un train à chevaux sur lequel j'ai lu "la Guillotière" Je l'ai suivi, mais il venait probablement de la Guillotière au lieu d'y aller, et je voyais des jardins et des petites maisons succéder aux grandes constructions. Cependant deux militaires sont sortis, sur une place, d'une porte où il y avait une grande cour.

Ils tenaient leurs chevaux, sont montés dessus et sont partis rapidement à gauche. Je les suivais, quand j'ai rencontré un grand jeune homme de 25 ans environ, bien mis, à moustaches noires. Je lui ai demandé la place de la Guillotière. Il m'a répondu que je n'étais pas sur le chemin, mais que lui-même allait tout près et me guiderait.

Je l'ai suivi par une rue étroite avec voie de train à chevaux. Je lui ai dit, en route, que je venais de Cette, et que je ne me rappelais de Lyon que la place de la Guillotière.

"Après avoir marché vite une quinzaine de minutes, ce jeune homme me laissa sur la place du Pont. De là, j'arrivai au grand pont plein, en face, après avoir laissé à droite et à gauche de petits jardins où on était en train d'allumer des lanternes de couleur dans les gazons.

Après le pont j'ai trouvé une large rue ayant, à gauche, un café sans portes, très éclairé et plein de monde ; à droite un palais tout neuf, magnifiquement illuminé à gaz. Au bout de cette rue j'ai vu à gauche une rue toute garnie de lumières faisant des arceaux rapprochés d'un côté à l'autre de la rue. J'ai suivi la foule qui y entrait. J'arrivai à une sorte de place où les arcs lumineux cessaient mais après quelques hésitations, je m'engageai dans une rue illuminée comme la première; et j'arrivai bientôt à un endroit où les gendarmes, gardes de police etc... faisaient reculer la foule pour laisser la voie libre. Il y avait en face un grand palais illuminé. J'ai compris que c'était le palais de la Bourse, car j'avais lu sur le journal : "A six heures, grand banquet au palais de la Bourse et à neuf heures

représentation au Grand-Théâtre". Du reste on a expliqué devant moi que le président allait sortir de ce côté du palais pour se rendre au Théâtre.

"La manière dont on avait fait ranger la foule me montrait bien la direction qu'allait suivre le Président pour aller au Théâtre et j'ai vu que de l'endroit où j'étais je ne pouvais pas parvenir au président, puisque j'étais sur la gauche de son parcours, et je savais depuis plusieurs années que le plus haut personnage occupe toujours la place de droite au fond de la voiture.

J'étais donc décidé à passer de l'autre côté, mais les agents n'ont laissé passer que des dames, ce qui faisait rire la foule. Heureusement, au bout de dix minutes est arrivée une grande voiture à deux chevaux dont le cocher avait sur la poitrine une grande plaque de carton blanc avec un numéro. On a laissé pénétrer cette voiture dans l'espace libre : une quinzaine de personnes en ont profité pour la suivre et traverser, j'en étais et j'ai atteint l'angle du Palais en face.

"Mais les gens placés là au premier rang protestaient. Je leur ai dit : "Laissez-moi passer, je me mettrai derrière" J'ai passé en effet, derrière la foule et j'ai fait dans la rue qui va au théâtre une vingtaine de pas, jusqu'au niveau d'un bec de gaz, probablement le deuxième ou le troisième.

"Je me trouvais d'abord en arrière de la foule formant trois ou quatre rangs et un peu sur la droite de ce bec de gaz. Il y avait notamment à droite du candélabre un homme et une femme avec un petit garçon d'une dizaine d'années qui était monté sur le support du candélabre. Un des gardiens de la paix placés en avant du trottoir a fait descendre cet enfant et j'ai profité du mouvement occasionné par cet incident pour prendre la place de la femme au second rang.

"J'ai fait moi-même à haute voix une réflexion sur ce fait, disant que ce bec de gaz était assez fort pour supporter un enfant. J'en ai fait une autre lorsque les gardiens ont refoulé sur le trottoir deux jeunes gens qui se tutoyaient et, en tutoyant un troisième, ont échangé une conversation à propos de mon langage qu'ils ne comprenaient pas, se demandant de

quelle nationalité je pouvais être.

A ce moment l'un d'eux a tiré sa montre et a dit qu'il était huit heures et demie.

"Un quart d'heure plus tard, un monsieur avec quatre dames, trois jeunes et une plus âgée, en grande toilette, venaient de la droite au milieu de la chaussée. La foule s'exclamait. Les dames ont pris peur. Deux d'entre elles voulaient revenir sur leurs pas. Finalement, elles ont tourné à gauche du côté d'où devait sortir le Président. J'affirme ne pas être monté sur le bec de gaz.

On venait de dire qu'il était 9 h 5, tout le monde commençait à s'agiter. Il n'avait passé qu'une seule voiture fermée, arrivant au grand trot du théâtre à la Bourse pour repartir aussitôt de la Bourse au théâtre.

"Enfin on a entendu la Marseillaise. Tout d'abord ont passé vite, pour assurer la liberté de la voie, quatre cavaliers que j'ai pensé être de la garde républicaine. Puis il est venu à tout petits pas des militaires à cheval par pelotons de cinq files de quatre ou à peu près. Après la première troupe, un cavalier tout seul tenait sa trompette sans en jouer. Puis un second peloton comme le premier. Enfin la voiture du président dont les chevaux avaient leur tête à trois pas environ de l'arrière du dernier peloton. La tête du cheval du cavalier de droite, se trouvait à peu près au niveau de la tête du président de la République.

"Au moment où les derniers cavaliers de l'escorte passaient en face de moi, j'ai ouvert mon veston. Le poignard était, la poignée en haut, dans l'unique poche du côté droit, à l'intérieur sur la poitrine. Je l'ai saisi de la main gauche et d'un seul mouvement, bousculant les deux jeunes gens placés devant moi, reprenant le manche de la main droite et faisant de la gauche glisser le fourreau qui est tombé à terre sur la chaussée, je me suis dirigé vivement, mais sans bondir, tout droit au président, en sens contraire du mouvement de la voiture.

"J'ai appuyé la main gauche sur le rebord de la voiture, et j'ai d'un seul coup, porté légèrement de haut en bas, la paume de la main en arrière, les doigts en dessous, plongé mon poignard jusqu'à la garde dans la poitrine du Président. J'ai laissé le poignard dans la plaie, et il restait au manche un morceau de papier du journal.

"En portant le coup, j'ai crié, fort ou non, je ne puis le dire "Vive la Révolution". Le coup porté, je me suis d'abord rejeté vivement en arrière, puis, voyant qu'on ne m'arrêtait pas instantanément, et que personne ne semblait avoir compris ce que j'avais fait, je me suis mis à courir en avant de la voiture et en passant à côté des chevaux du Président, j'ai crié "Vive l'anarchie", cri que les gardiens de la paix ont bien entendu? Puis j'ai passé devant les chevaux du Président, et derrière l'escorte me dirigeant sur la gauche obliquement pour tâcher de pénétrer dans la foule et de disparaître. Des femmes et des hommes ont refusé de me laisser passer, puis on a crié derrière "Arrêtez-le"

Un garde m'a pris le premier au collet par derrière, et j'ai été aussitôt saisi par une vingtaine d'autres.

II) LA VIE DE MONSIEUR CARNOT

(Extrait du "Petit Journal", 25 juin 1894)

"Il était né à Limoges le 11 août 1837. Après de brillantes études au lycée Bonaparte (trois prix au concours général de 1855) il entra à l'Ecole Polytechnique.

"En 1860, il passa le premier à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées d'où il sortit major en 1863. Jusqu'en 1870, il s'adonna avec succès à sa profession d'ingénieur. La guerre vint : il fit son devoir et prêta tout son concours à la Défense Nationale, fut un des organisateurs de la guerre à outrance. Aux élections de 1871 il fut élu par le département de la Côte d'Or par 41.000 voix sur 73.000 votants.

"A l'Assemblée Nationale comme à la Chambre des Députés, où il fut envoyé plus tard, M. CARNOT se fit remarquer par sa foi républicaine, son amour du travail; sa probité.

"Le portefeuille des Travaux Publics, puis celui du Travail lui furent confiés. On se rappelle que ministre des Finances, il refusa de céder aux sollicitations de M. WILSON. Cette marque d'indépendance le mit en relief, et quand il fallut donner un successeur à M. GREVY, sa candidature à la Présidence de la République fut vivement soutenue ; au Congrès le 3 décembre 1887, dès le 1er tour, il obtenait 303 voix contre 212 à M. FERRY, 148 au général SAUSSIÉ, 76 à Monsieur de FREYCINET 72 au général APPERT. Resté seul candidat au second tour; M. CARNOT fut élu par 616 voix contre 188 données au général SAUSSIÉ non candidat.

"Nous n'avons pas besoin de rappeler l'oeuvre de M. CARNOT devenu Président de la République, elle est connue de tous et peut se résumer dans ces deux mots "Paix et Travail"

III - Chronologie des incidents de la nuit du 25 au 26 juin
(Commissariat Spécial)

- 20 h 40 : 2 ou 3 magasins sont assaillis. Prévenus par
mairie du 3ème arrondissement
- 20 h 45 : La Compagnie de St-GOBAIN de St-FONS craint une
attaque
- 20 h 50 : CASARTELLI, quai de l'Hôpital, est saccagé
- 20 h 55 : Du côté de la place Bellecour, on saccage les
établissements.
- 21 h : Magasin MONZONI, 14 rue du Plat, saccagé
Rue Masséna, 52, on incendie
- 21 h 05 : Le maire de Villeurbanne demande du secours à la
troupe.
Quai de la Guillotière, 19, on menace d'incendier
- 21 h 10 : Angle avenue de Saxe et rue Chaponnay, on menace
d'incendier.
- 21 h 15 : La mairie de St-Fons demande du secours.
- 21 h 30 : Place du Perron, on incendie
Rue de Sèze, incendie inquiétant
Rue Dugesclin, on incendie
Angle rue Duroin et avenue de Saxe on incendie
- 21 h 40 : Le maire de Villeurbanne demande du renfort
Rue Mazenod angle rue Garibaldi, on incendie
- 22 h : Rue Montbernard, mairie centrale annonce émeute
grave
La mairie du 4ème demande du renfort
Manifestation d'étudiants devant "le Progrès"
Rue Robert, angle rue Moncey, on essaie d'incendier
~~renforts~~ renforts
Place des Jacobins : un renfort
Rue Dunois : on demande du renfort

rue Forez : un renfort

Place de la Comédie : 10 gardes pour conduire les
prisonniers.

2 h. : Incendie aux docks de Vaise (

5 h. : St-Fons : demande du renfort

9 h 30 : Rue Robert n° 39, saccagé

IV - "Pillards, incendiaires et complices"

Article de A. DUCANGE paru dans "la Comédie Politique" du 1er Juillet 1894 (extrait)

"Nous avons eu à Lyon toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut : le sac, le vol, le pillage, la brutalité, la destruction bête, l'incendie.

"Nous avons eu les violences les plus odieuses exercées sur des gens qui résidaient en France sous la foi des traités et des garanties de la civilisation, qui étaient nos hôtes et qui équitablement ne pouvaient en rien être rendus personnellement responsables du crime horrible qui venait d'être commis.

"Nous avons eu la provocation jetée à tout un peuple au milieu duquel nous avons des otages, des milliers d'otages, en la personne des Français établis à Turin, à Gênes, à Milan, à Venise, à Florence, à Rome, à Naples, à Massine, par toute l'Italie en un mot, et qui pouvaient devenir les victimes de terribles représailles.

"Nous avons eu le défi lancé à une nation, que dis-je ? à une nation, à trois nations, à la Triple Alliance tout entière, et la torche allumée brandie sur le tonneau de poudre d'où pouvait naître une conflagration européenne générale.

"Et toutes ces horreurs, toutes ces violences, exercées par qui ? Toutes ces provocations, tous ces défis jetés par qui ? Par une poignée de polissons, de souteneurs, de filles, de voleurs et de gourgandines.

"Il est avéré que les cannibales qui ont saccagé Lyon pendant deux jours, qui y ont multiplié l'incendie et la destruction, qui y ont littéralement semé la terreur étaient tout au plus au nombre de cinq ou six cents, parmi lesquels deux ou trois cents gamins de dix à quatorze ans. Pas n'était besoin de fusils ni de sabres pour avoir raison de cette crapule : les coups de pied au derrière d'un poste de gardiens de la paix suffisaient.

"Mais encore eut-il fallu que les gardiens de la paix les appliquassent ces coups de pieds au derrière. Qu'ont-ils fait ? La plupart ont assisté paternellement à ces scènes de brigandage, y ont en quelque sorte présidé, et on en a entendu les encourager par des paroles telles que celles-ci :

"Brisez et brûlez tant que vous voudrez, mais ne volez pas "!

"D'autres, assure-t-on, ont fait mieux encore : ils ont mis en état d'arrestation ceux qui protestaient contre les pillages et les incendies, et l'emprisonnement de M. ROCHER, rédacteur du "Peuple" paraît n'être dû qu'à sa généreuse et courageuse intervention en faveur des victimes.

"On a vu - c'est le "Lyon Républicain" qui le narre - deux des chefs de bandes de malfaiteurs saisis et garrotés par deux gendarmes qui eux y allaient bon jeu bon argent et emmenés sans que nul dans la cohue ignoble osât seulement protester contre cet acte de vigueur. Mais le colonel de gendarmerie arrive : il ordonne de relâcher les deux bandits ; il est acclamé par les bandes, et les deux incendiaires, les deux voleurs, les deux brigands délivrés par ses ordres, sont portés en triomphe, puis reprennent leurs pillages et leurs brigandages.

"Détail à noter en passant :

Des commissaires de police ont délivré à des boutiquiers au nom en "i" ou en "o" ou en "a", des certificats de nationalité française ou de naturalisation pour être affichés sur leurs devantures, semblant ainsi vouer aux pillages et aux violences, tous les autres boutiquiers au nom de consonance italienne à qui de tels certificats n'avaient point été délivrés.

"Ces scènes de sauvagerie d'une part, de tolérance, on pourrait dire d'encouragement de l'autre, ont duré plus de quarante-huit heures.

Puis tout-à-coup, on s'est mis à faire - non point ce qu'on aurait dû faire dès le premier moment d'effervescence, car jamais ne fut nécessaire un pareil luxe de mesures - mais dix fois, vingt fois plus qu'il ne fallait. On a mobilisé l'armée de Lyon.

On a occupé militairement les quartiers où avaient eu lieu les incendies et les pillages. On a provoqué la foule, on a chargé sur elle, on l'a menacée de baïonnettes, des sabres, des balles. Et sans discernement, sans examen, à l'aveuglette, au jugé, on a empoigné, on a arrêté tout ce qui s'est trouvé pris entre les fusils de l'infanterie d'un côté, et les lattes de la cavalerie de l'autre : pères ou mères de famille se rendant chez eux, boutiquiers stationnant sur la porte de leurs boutiques, ouvriers rentrant de leur travail, enfants revenant de l'école.

"Le "Lyon Républicain" trouve cela très bien. Il est plein d'enthousiasme pour la division en secteurs, pour la marche en avant des cavaliers. Après s'être pâmé devant le "flair d'artilleur" du général MERCIER, il se pâme aujourd'hui devant le flair des policiers, qui suivant lui, "jugent rapidement d'après l'allure et la mine s'ils ont devant eux un curieux ou un manifestant" et à qui des "vêtements déchirés" suffisent pour déterminer le classement dans la 2ème catégorie. Il a, pour qualifier l'opération, deux mots délicieux : "les rafles".

"Moi, je ne suis pas si facile à l'admiration que le "Lyon dit républicain". Je trouve que ce qui s'est passé est absolument odieux, qu'on a jeté ainsi en prison des milliers de gens complètement inoffensifs qui n'avaient pas pris part aux saturnales des deux jours écoulés. Je dis qu'ainsi la terreur et l'angoisse ont été aggravés et multipliés par ceux, sur la protection desquels, les bons citoyens croyaient pouvoir compter. Je dis qu'on a associé là l'armée à une oeuvre de basse police indigne des sentiments généreux et chevaleresques qui sont de tradition chez elle.

"Quant aux émeutiers, quant aux brigands, quant aux incendiaires quant aux voleurs, combien en a-t-on arrêtés ? Un nombre infime, même si on en a arrêtés d'authentiques et d'indiscutables. Avant le changement d'allure de la police, avant la mobilisation des

régiments qu'on n'a appelés que lorsqu'il n'y avait plus rien. Le gros de la bande avait disparu, comme si un mot d'ordre eut couru dans ses rangs, l'avertissant que l'opération était terminée et qu'il fallait désormais se disperser et rester coi...."

V - Déclaration de CASERIO aux Assises

(Traduction annexée à la procédure, en vertu de l'arrêt du
9 août 1894) (D.J. II 268)

Messieurs les Jurés,

Ce n'est pas ma défense que je veux entreprendre, mais une simple exposition de mes actes.

Depuis ma première jeunesse, j'ai commencé à connaître que notre société est mal organisée, et que tous les jours il y a des malheureux qui, poussés par la misère, se suicident en laissant leurs enfants dans le plus complet dénuement.

Par centaines et par centaines, les Ouvriers cherchent du travail et n'en trouvent pas ; en vain leur pauvre famille demande du pain et pendant le froid, elle souffre la plus cruelle misère. On voit les pauvres enfants demander à leur malheureuse mère, un pain que cette dernière ne peut leur donner parce qu'elle manque de tout : les quelques hardes qui se trouvaient à la maison ont déjà été ou vendues ou engagées au Mont-de-Piété : on est alors réduit à demander l'aumône, et le plus souvent on est arrêté pour vagabondage.

Quand je me rendais dans le pays où je suis né, c'était là surtout où bien souvent j'étais obligé de pleurer, en voyant des pauvres fillettes, âgées à peine de 9 à 10 ans, obligées de travailler 15 heures par jour pour la misérable rétribution de vingt centimes ; des jeunes filles de 18 ou 20 ans, et des femmes d'un âge plus avancé, travailler également quinze heures par jour, pour une paye dérisoire de quinze sous. Et cela arrive non pas seulement à mes compatriotes, mais à tous les cultivateurs du monde entier. Forcés de rester toute la journée sous les rayons d'un soleil brûlant et, pendant que par leur travail pénible ils produisent la subsistance pour des milliers et des milliers de personnes, ils n'ont cependant jamais rien pour eux-mêmes.

Ils sont pour cela, obligés de vivre dans la misère la plus dure et leur nourriture journalière consiste en du pain noir, en quelques cuillères de riz et de l'eau, de telle sorte que, arrivés à peine à l'âge de 30 ou 40 ans, épuisés par le travail, ils meurent dans les hôpitaux. Et, en outre, comme conséquence de cette mauvaise nourriture et de cet excès de travail trop pénible, ces malheureux par centaines et par centaines, finissent par mourir victimes de la Pellagre, qui est une maladie que les médecins ont reconnu atteindre ceux qui dans la vie, sont soumis à une mauvaise nourriture, à de nombreuses souffrances et aux privations.

Je réfléchissais en moi-même, et je me disais que s'il y a un grand nombre de personnes qui souffrent la faim et le froid, et voient souffrir leurs enfants, ce n'est pas par manque de pain ou de vêtements, car je voyais de nombreux et grands magasins garnis de vêtements, d'étoffes et de lainages ; ainsi que de grands magasins de farine, de blé de turquie et de froment, pour tous ceux qui en ont besoin.

Tandis que d'autre part, je voyais des milliers et des milliers de personnes ne faisant rien et ne produisant rien, vivre sur le travail des ouvriers, et dépenser tous les jours des milliers de francs pour leurs amusements et leur plaisir, déflorer les jeunes filles du pauvre peuple, posséder des palais de 40 et 50 chambres, 20 ou 30 chevaux, et de nombreux domestiques, en un mot tous les plaisirs de la vie.

Combien hélas ! je souffrais en voyant cette vile Société si mal organisée !...et combien de fois je maudissais ceux qui ramassèrent les premières fortunes qui sont actuellement la cause de cette inégalité sociale.

Quand j'étais enfant, on m'a appris à aimer et respecter la patrie, mais lorsque j'ai vu des milliers et des milliers d'ouvriers quitter leur pays, leurs chers enfants, leur épouse, leurs père et mère, dans la plus affreuse misère, et émigrer

en Amérique, au Brésil, ou dans d'autres pays, pour trouver du travail c'est alors que je me suis dit : "La Patrie n'existe pas pour nous autres pauvres ouvriers ; la Patrie, pour nous, c'est le monde entier. Ceux qui prêchent l'amour de la Patrie le font parce qu'ils y trouvent leur intérêt et leur bien être. Les oiseaux même défendent leur nid, parce qu'ils s'y trouvent bien !"

Je croyais à un Dieu, mais quand j'ai vu une pareille inégalité parmi les hommes, c'est alors que j'ai reconnu que ce n'est pas Dieu qui a créé l'homme, mais que ce sont les hommes qui ont créé Dieu ; c'est à dire ceux qui ont eu un intérêt à faire croire à l'existence d'un Enfer et d'un Paradis, dans le but de faire respecter la propriété individuelle, et pour maintenir la Peuple dans l'ignorance.

C'est pour cela que je suis devenu athée.

Après les événements du 1er mai 1891, c'est à dire lorsque tous les travailleurs du monde demandaient une fête internationale, tous les Gouvernements de n'importe quelle nuance, autant les monarchistes que les républicains, ont répondu par des coups de fusil et de la prison. Ce qui fit qu'il y eut des morts et des blessés en grand nombre, ainsi que de nombreux emprisonnements. Ce fut, à partir de cette année, que je suis devenu anarchiste, parce que j'ai constaté que l'idéal anarchiste correspondait à mes idées. Ce n'est que parmi les anarchistes que j'ai trouvé des hommes sincères et bons qui savent combattre pour le bien des travailleurs ; moi aussi, j'ai alors commencé à faire de la propagande anarchiste, et je n'ai pas tardé à passer à la propagande par les faits, attendu que j'y ai été poussé par les Gouvernements.

Il y avait peu de temps que je me trouvais en France, et cependant de temps m'a suffi pour reconnaître que tous les Gouvernements sont égaux. J'ai vu les pauvres mineurs du Nord, qui ne touchant pas une paye suffisante pour leurs familles, protestèrent contre leurs patrons en faisant grève ; et après une lutte de plus de trois mois, ils ont été forcés de reprendre leur travail

pour la même paye, ayant besoin de manger. Mais le Gouvernement ne s'est nullement occupé de ces milliers de mineurs parce qu'il était en train de s'occuper des grands banquets et des grandes fêtes à donner à Paris, Toulon et Marseille, pour l'alliance entre la France et la Russie.

Les députés ont dû alors voter de nouvelles taxes, pour payer les milliers de francs dépensés pour ces fêtes, et ceux qui ont vendu leur plume et leur conscience à la bourgeoisie (c'est à dire les Journalistes) ont alors su écrire de très beaux articles pour faire croire que l'alliance entre la France et la Russie amènerait un grand bien pour les travailleurs ; et cependant, nous autres pauvres ouvriers, nous nous trouvons toujours dans la même misère et obligés de payer de nouvelles taxes pour solder le montant de ces grandes fêtes de gouvernants. Et si après nous demandons du pain ou du travail, on nous répond par des coups de fusil et de la prison, comme il est arrivé aux mineurs du Nord, aux cultivateurs de la Sicile, et à des milliers d'autres.

Il n'y a pas longtemps que VAILLANT lança une bombe à la Chambre des Députés, pour protester contre cette infâme société. Il ne tua personne, il ne blessa personne, et malgré cela la Justice bourgeoise le condamna à mort ; et ne se trouvant pas satisfaite d'avoir condamné le coupable, elle commença à faire la chasse à tous les anarchistes, en arrêtant par centaines ceux qui n'avaient pas même connu VAILLANT, coupables seulement soit d'avoir assisté à une conférence, soit d'avoir lu des Journaux ou des Brochures anarchistes.

Mais le Gouvernement ne pensait pas que tous ces gens là ont femme et enfants, et que ceux qu'il arrêtait et qu'il détenait en prison pendant quatre ou cinq mois, bien qu'innocents, n'étaient pas seuls à en souffrir : il y avait aussi leurs enfants qui demandaient du pain.

La Justice bourgeoise ne s'occupait pas de ces pauvres innocents qui ne connaissent pas encore la Société, et qui ne sont pas fautifs si leur père se trouve en prison, ils ne demandent qu'à manger lorsqu'ils ont faim, pendant que les épouses pleurent leurs maris.

On continue donc à faire des perquisitions, à violer le domicile, à saisir les Journaux, les Brochures, même la Correspondance, à ouvrir les lettres, à défendre les conférences, les réunions, à exercer l'oppression la plus infâme, contre nous autres anarchistes.

Aujourd'hui même on les compte en prison par centaines, rien que pour avoir fait une conférence, ou pour avoir écrit un article dans quelque Journal, ou bien pour avoir expliqué des idées anarchistes en public ; et ils sont là à attendre que la justice bourgeoise prononce leur condamnation pour Association de malfaiteurs.

Si donc les Gouvernements emploient les fusils, les chaînes, les prisons et la plus infâme oppression imaginable contre nous autres anarchistes, nous anarchistes que devons-nous faire ? Eh quoi ? Devons-nous rester enfermés chez nous ? Devons-nous désavouer notre idéal qui est la vérité ? Non ! Nous répondons au contraire aux Gouvernements par la Dynamite, par le Feu, par le Fer, par le Poignard, en un mot tout ce que nous pouvons, afin de détruire la bourgeoisie et ses gouvernants.

Emile HENRY a lancé une bombe dans un restaurant, et moi je me suis vengé par le poignard, en tuant le Président GARNOT, parce qu'il était celui qui représentait la Société bourgeoise.

Messieurs les Jurés, si vous voulez ma tête, prenez-la ; mais ne croyez pas qu'en prenant ma tête, vous réussirez à arrêter la propagande anarchiste. Non !..Mais prenez garde, car celui qui sème, récolte.

Lorsque les Gouvernements commencèrent à faire des martyrs (je veux parler des pendus de Chicago, des garrottés de Jerez, des fusillés de Barcelone, des guillotïnés de Paris) les dernières paroles prononcées par ces mêmes martyrs pendant qu'ils allaient à la mort, furent celles-ci : "Vive l'Anarchie. Mort à la Bourgeoisie"

Ces paroles ont passé les mers, les fleuves, les lacs, elles sont entrées dans les villes, dans les pays, et ont pénétré dans la tête de millions et de millions d'ouvriers qui aujourd'hui font acte de rébellion contre la Société bourgeoise.

C'est la même masse d'ouvriers qui jusqu'à présent s'est laissé conduire par ceux qui se proclamaient partisans de huit heures de travail, de la fête du premier Mai, des Sociétés ouvrières, des Chambre syndicales, et d'autres mystifications qui ont servi seulement leur ambition, pour se faire nommer députés ou conseillers municipaux, dans le seul but pour eux de pouvoir vivre sans rien faire.

Voici les Socialistes !

Mais on a fini maintenant par reconnaître qu'il n'y a qu'une Révolution violente contre la bourgeoisie qui peut reconquérir les droits des travailleurs.

A ce moment-là, ce ne seront plus les ouvriers qui se suicideront par la misère, ce ne seront plus les anarchistes qui souffriront la prison pendant des années et des années, ce ne seront plus eux-mêmes qui seront pendus, garrottés, fusillés, guillotins : mais ce seront les bourgeois, les Rois, les Présidents, les Ministres, les Sénateurs, les Députés, les Présidents de la Cour d'Assises, des Tribunaux etc... qui mourront sur les barricades du peuple, le jour de la Révolution sociale.

C'est de là que reluiront les rayons d'une Société nouvelle, c'est à dire de l'Anarchie et du Communisme. C'est alors seulement qu'il n'y aura plus ni exploités, ni exploités, ni domestiques, ni maîtres; chacun donnera selon ses forces et consommera selon ses besoins.

SOURCESI - DOCUMENTS D'ARCHIVES

I°) Dossier judiciaire de CASERIO : déposé au Palais de Justice de Lyon. Il comprend trois cartons. Chacun de ces cartons contient un certain nombre d'enveloppes, portant chacune un titre, et contenant une série de documents, soigneusement classés. Tous les documents des deux premiers cartons (hormis les lettres de menaces et les documents sur les "prévisions de l'attentat") sont affectés d'un numéro qui précise leur place dans le dossier. Les références à ce dossier comprennent donc :

- le titre de l'enveloppe - les initiales D.J (dossier judiciaire) - le numéro du carton (en chiffres romains) et éventuellement, le numéro du document.

Il est intéressant de donner le sommaire de ce dossier, ce qui en précise la configuration générale.

- Volume I :
- Lettres de menaces
 - Procès de forme (de 0 à 21)
 - Bulletin 2 du Casier Central - Documents judiciaires italiens. Lettre constatant que CASERIO n'a pas fait à Cette la déclaration prescrite (d. 22 à 24).
 - Divers papiers et documents trouvés sur l'inculpé lors de son arrestation (d. 25 à 28)
 - Documents publiés en France et en Italie sur CASERIO (d. 29 à 32)
 - Correspondance de CASERIO avec sa famille et d'autres personnes (d. 33 à 40)
 - Documents anarchistes (d. 41 à 44)
 - CASERIO en Italie et jusqu'à son arrivée en France. Relations avec les anarchistes italiens (45 à 65 bis)
 - Prédications de l'attentat. Complices ou affidés à Lyon (sans n°)
 - Séjour de CASERIO à Lyon en 1893, et relations avec les anarchistes de Lyon (d. 56 à 84)

- Volume II :
- Procédures. Parquets Sète - Montpellier
Attentat, arrestation, instruction, comparution aux Assises
 - Montpellier, Sète : dépêche du Parquet de Montpellier. Ouverture d'une information parallèle contre 4 anarchistes. (d. 85 à 97)
 - Sète : Suicide du nommé GRANIER (d.98 à 102)
 - Sète : Déposition des époux VIALA et autres témoins généraux (d.103 à 108)
 - Sète : enquête au sujet de la valise de CASERIO (d.109)
 - Sète : enquête au sujet d'un voyage fait par CASERIO à LAMALOU-les-Bains (d. 110 à 118)
 - Sète : relations avec SAUREL et d'autres anarchistes (d.119 à 127)
 - Soldat LEBLANC : CASERIO à l'hôpital de Sète : propagande anarchiste faite par CASERIO (d.128 à 146)
 - Achat du poignard (d.147 à 165)
 - Procédures Parquets Sète et Montpellier (d.85 à 181)
 - Voyage de CASERIO de Montpellier à Vienne (d.182 à 184)
 - Passage de CASERIO à Vienne le 24 juin et relations avec les anarchistes en 1893 (d.185 à 195)
 - Départ de Vienne et trajet jusqu'à Lyon (d.196 à 202)
 - Procès-verbal d'ouverture d'enquête de CASERIO. Réquisitoire introductif (d.203 à 215)
 - Témoins de l'attentat (d.216 à 242)
 - Rapports des médecins experts (d.243 - 244)
 - Interrogatoire de CASERIO (d.245 à 252)
 - Soit-communicé : réquisitoire définitif et ordonnance. Liste des témoins.

Etat des pièces à conviction. Inventaire (d.253 à 257)

- Procédure criminelle de la comparution aux Assises (d.258 à 272)

Volume III :

- Communications et dépositions diverses
- Lettres paraissant adressées à CASERIO par des anarchistes
- Relations de CASERIO à Vienne avec le nommé DELALE.
- Rapports de police : correspondance de JAHN avec LABORIE.
- Rapports sur BOGGIO et TOURNADE
- Documents concernant l'attentat anarchiste sur la personne de S.M. le roi d'Italie (1897)
- Documents judiciaires : correspondance de CASERIO.
- Documents judiciaires italiens.
- Documents et correspondances diverses parvenus durant l'instruction.

2°) Archives Départementales du Rhône

La série M comprend un certain nombre de dossiers intéressant directement ou indirectement, cette étude :

4 M 5 : Correspondance italienne : Manifestation du 10 février 1889 - Manifeste anarchiste du 3 février 1890. Congrès de 90.

4 M 6 : Conférences de Sébastien FAURE. Perquisitions, arrestations. Etat récapitulatif des anarchistes du Rhône (1891-1894)

4 M 8 A et B : Affaire CARNOT-CASERIO : articles de presse, dossier de CASERIO, rapports de police (dossier très dépareillé : ne fournit qu'un appoint maigre au dossier judiciaire)

4 M 9 : Anarchistes, affaires diverses : rapports de journaux, articles de presse (1894-1897)

Non classé : Troubles de juin 1894

3°) Archives Nationales

Dossiers "Attentat CASERIO contre Sadi CARNOT" : F 7 I2511 et I2512.

Documents en provenance du Ministère de l'Intérieur : correspondances officielles, rapports de police, coupures de journaux, articles de presse.

II - PRESSE

On peut consulter pour la période juin - août 1894 :

1°) Journaux parisiens nationaux.

- "Le Figaro"
- "Le Gaulois"
- "L'Intransigeant"
- "La Lanterne"
- "La Libre Parole"
- "La Paix"
- "Le Petit Journal"
- "Le Rappel"

2°) Journaux lyonnais.

- "La Comédie Politique"
- "L'Express"
- "Le Lyon Républicain"
- "Le Nouvelliste"
- "Le Peuple"
- "Le Progrès"

- Le Salut Public -

Et pour l'année 1893 : "l'Insurgé" de Sanlaville.

III - BIBLIOGRAPHIE

- Les livres accompagnés d'une référence B U ou B M peuvent se trouver soit à la Bibliothèque Universitaire, soit à la Bibliothèque Municipale de Lyon.
- Les livres accompagnés d'astérisques se trouvent facilement en librairie (publication ou réédition récente)

1°) Ouvrages sur la 3ème République.

- Georges BOURGIN : "La 3ème République" PARIS 1939
B.U. I65.370/208
- Jacques CHASTENET : "Histoire de la 3ème République " *
tome III - B.U. Z.4.585
- E. SIMOND : "Histoire de la 3ème République de 1887 à
1914- Présidence de M. CARNOT" Paris 1913 -
B.U. 71.182
- Albert VILAR : "Les lois de 1893-1894 dites lois sclé-
rates - étude historique"
Paris 1930 - B.U. 44.023/XII

2°) Ouvrages généraux sur l'anarchisme

- Henri ARVON : "L'anarchisme" * (Que sais-je) Paris 1951
B.U. I65.693 / 479
- R.E. CHARLIER : "L'anarchisme-communisme : sa lutte
contre le Marxisme et contre l'Etat et le Droit"
Rennes 1930 - B.U. I37.044/50IX
- Daniel GUERIN : "L'anarchisme" * (Idées) Paris 1968,
1ère édition 1965.
- James JOLL : "The Anarchists" - London 1964 -
B.U. L. 4.638
- Alain SERGENT et Claude HARMEL : "Histoire de l'ANarchie"
Paris 1949 - B.M. 469.505

- Alain SERGENT : "Les Anarchistes" Paris 1951

3°) Ouvrages sur le mouvement anarchiste sous la 3ème République

- Maurice BOISSON : "Les attentats anarchistes sous la 3ème République - Paris 1931.
- Roland GAUCHER : "Les terroristes" * (1ère partie, ch. V) Paris 1965
- Jean GRAVE : "Le mouvement libertaire sous la 3ème République" - Paris 1930
- Cesare LOMBROSO : "L'anarchie et ses héros" Paris 1894. B.M. 136.975
- Jean MAITRON : "Histoire du mouvement anarchiste en France" (1880-1914) - Paris 1951 - B.U. 137.274/ 1.455
"Ravachol et les anarchistes" # Paris 1964
(Coll. "Archives" B.U. Z II/2
- Marcel MASSARD "Histoire du mouvement anarchiste à Lyon" (1880-1914) 1954 - D.E.S. de l'Université de Lyon (A.D. R.)

4°) Ouvrages et articles sur l'affaire CARNOT - CASERIO :

a) Ouvrages -

- Me DUBREUIL : "Plaidoirie, affaire CASERIO" Lyon, 1894 B.M. 136 - 921
- Albert LACASSAGNE : "L'assassinat du Président Carnot" Paris 1901 B.M. 132-164 1ère édition : 1900
- Cesare LOMBROSO : "Les anarchistes" (p.III-127) Paris 1896 B.M. 428-668
- Emile RAUX : "Actes, attitudes et correspondances de CASERIO dans sa prison" Lyon 1903 B.M. 136.922
- Henri VARENNES : "De RAVACHOL à CASERIO" Paris 1895

b) Articles -

Paul BALLAGUY : "Carnot et CASERIO" (Revue Universelle
du 1er septembre 1934 p. 629) B.M. 950.310

Louis de JARINE "L'assassinat du Président Carnot et
quelques conséquences" (Reflets Vie lyonnaise au 1956
n° 34 p. 16-18) B.M. 950.559

Me LIOTARD : "Les anarchistes lyonnais ou Lyon vers
les années 90"

(Tout Lyon 1964 - n° 867 p. 2 - 5 et 12)

B.M. 950.820

Cf. également "Documents Anarchistes" n°3 Janvier
1968

TABLE DES MATIÈRES

Introduction p. I à 3

Première partie : L'attentat, ses causes et ses conséquences.

Chapitre I : Récit circonstancié de l'attentat

P. 4 à 8

Chapitre II : Place de l'attentat dans le
contexte général du mouvement anarchiste

(La théorie de la "propagande par le fait" - Sa vulgarisation et ses premiers effets en France - L'ère des attentats Pourquoi Carnot ?)

P. 9 à 22

Chapitre III : Réactions de l'opinion et conséquences de l'attentat. (Réactions de la presse - Manifestations anti-italiennes - Réactions chez les anarchistes lyonnais Conséquences politiques : les lois scélérates, les mesures répressives et leurs effets - Un épilogue : le Procès des Trente)

P. 23 à 38

Deuxième partie : CASERIO

Chapitre I : La vie de CASERIO et ses rapports avec le mouvement anarchiste. (CASERIO en Italie et en Suisse - CASERIO en France - Préparatifs de l'attentat et voyage à Lyon)

P. 39 à 47

Chapitre II : La personnalité de CASERIO

(Portrait physique, intellectuel, moral de CASERIO. L'idée fixe. Le problème de la responsabilité).

P. 48 à 54

Chapitre III : De l'arrestation à l'exécution

(L'instruction. Le procès : climat et déroulement.
Les derniers jours de CASERIO. Considérations sur
la procédure judiciaire)

P. 55 à 69

Troisième partie : Acte individuel ou complot organisé ?

Chapitre I : La thèse de l'acte individuel et ses insuffisances.

(L'argument majeur : le manque d'organisation. Autres arguments. Réfutation des arguments précédents.
"L'auto-organisation" des anarchistes)

P. 70 à 80

Chapitre II : La thèse du complot

(Pressentiment et connaissance de l'attentat. Les indices
Les relations. Des complices à Lyon ?)

P. 81 à 90

Conclusions : P. 91 à 93

<u>Annexes</u>	I) Récit de CASERIO à l'instruction	P. 94 à 101
	II) "La vie de Monsieur CARNOT"	P. 102
	III) Chronologie des incidents de la nuit du 25 au 26 juin 1894 (Commissariat Spécial)	P. 103-- 104
	IV) "Pillards, incendiaires et complices" (Considérations d'un journaliste sur les troubles de Lyon)	P. 105 à 108
	V) Déclaration de CASERIO aux Assises	P. 109 à 114

SOURCES

- I) Documents d'archives
- II) Presse
- III) Bibliographie

p. 115 à 118

p. 119

p. 120 à 122

Table des matières

p. 123 à 125

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- 1°) Portrait de M. CARNOT ("L'Eclair" - 26 juin 1894 F 7 I25II)
- 2°) La voiture présidentielle (Musée de Rochetaillée - Photo originale)
Portait de Santo CASERIO (Documents Anarchistes - n°3 Janvier 1968)
- 3°) Le poignard de CASERIO (Dr LACASSAGNE "L'assassinat du Président CARNOT)
- 4°) "Les derniers moments du Président CARNOT" par Henry CONDAMINE (original)
- 5°) Le "réseau de communications" des anarchistes en Europe Occidentale (France du Sud-Est, Suisse, Italie du Nord) original.
- 6°) Rapport de la police lyonnaise : 7 février 1894 (A.D.R. 4 M 9 A)